



N°03 · 17.01.2025 · 72. Jahrgang

Unabhängige Wochenzeitung für Politik, Wirtschaft und Kultur

POLITIK

« Une grande sagesse »

L'ambassadeur de Chine au Luxembourg, Hua Ning, sur le réchauffement des relations avec le Luxembourg, l'immixtion américaine et le retour de Trump

S.3

Mit dem Premier sprechen

Nora Back und Patrick Dury trafen Luc Frieden. Welcher findet, sie seien ja sowieso gegen jede Reform und Modernisierung

S.5

Bauchgefühl

Die Diskussion um Betreuungsstrukturen bleibt undifferenziert. Wie Bindung gegen non-formale Bildung ausgespielt wird

S.7

Foto: Sven Becker

WIRTSCHAFT

On connaît la chanson

Méchants permanents syndicaux et bons délégués du personnel : L'UEL joue un des classiques du répertoire patronal. Comme à la procession dansante, Luc Frieden fait deux pas en avant, un pas en arrière

S.14

FEUILLETON

En équilibre

Tania Brugnoli est la nouvelle directrice du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art. Un portrait

S.18



6,50 €



# Parteigelder

IIII Peter Feist

Anzeige erstattet!, hieß es in den Medien, nachdem am Montag im Parlament der Rechnungshof seinen Bericht über die Parteienfinanzierung im Jahr 2023 vorgestellt hatte. Eine Anzeige gegen die ADR, weil für ihre 60 Kandidat/innen zu den Kammerwahlen die im Parteienfinanzierungsgesetz vorgeschriebene Ehrenerklärung nicht vorlag, Spenden von jeweils höchstens 250 Euro erhalten zu haben. Eine Anzeige gegen die Piraten, weil sie einen Leasing-Vertrag über ein Auto für eine Gemeinderätin abgeschlossen hatten und das Fahrzeug womöglich auch für private Zwecke benutzt wurde.

Fehlende Ehrenerklärungen können als Betrugsversuch strafbar sein. Ein von einer Partei bezahltes Auto für private Zwecke könnte eine Unterschlagung öffentlicher Mittel sein. Seit im Jahr 2007 nicht zweckgebundene Direktzuschüsse aus der Staatskasse an politische Parteien eingeführt wurden, sind deren Finanzen stark verstaatlicht. Laut Parteienfinanzierungsgesetz können bis zu 80 Prozent der Gesamteinnahmen einer Partei auf diesen Zuschuss zurückgehen.

Man könnte versucht sein, ADR und Piraten zu unterstellen, das System zu verachten. Zu meinen, tun und lassen zu können, was sie wollen. Also unterbleiben Ehrenerklärungen von den einen, während die anderen die öffentlichen Zuwendungen als Selbstbedienungsladen ansehen. Im Gegensatz zu den Meldungen vom Montag aber gibt es noch keine Anzeigen. Sondern nur Informationen der Ausschüsse für Haushaltskontrolle und für die Institutionen. Wie damit umzugehen wäre, soll das Kammerbüro entscheiden, teilte die Verwaltung des Parlaments dem *Land* am gestrigen Donnerstag mit. Die Entscheidung stehe noch aus. Der Präsident des Haushaltskontrollausschusses, Franz Fayot (LSAP), wiederum sagte, darüber informiert zu haben, dass auch andere Parteien keine Ehrenerklärungen lieferten. Das sei eine „generelle“ Information, ohne „Bezug auf spezifische Parteien“. Wer im Bericht des Rechnungshofs nachliest, findet heraus, dass es um Volt, die KPL, déi Konservativ und Roy Redings Liberté – Fräiheet gehen muss.

Ob das Kammerbüro einen Einschätzungsspielraum hat, fragt sich. Kann aber sein, dass bei der ADR die Ehrenerklärungen tatsächlich „vergessen“ wurden, wie Parteipräsidentin Alexandra Schoos seit Montag behauptet. Diese Bestimmung kam erst 2020 ins Parteienfinanzierungsgesetz, ist also relativ neu. Und Volt, KPL, déi Konservativ und Liberté erhalten keine Parteienfinanzierung; Liberté wurde überdies nicht als Partei gegründet, sondern als Bürgerliste. Hinzuzufügen wäre, dass wer 2023 zu den Kammerwahlen keine Ehrenerklärungen lieferte, zu den Europawahlen 2024 vermutlich auch keine abgab. Sodass in einem Jahr erneut Anzeige erstattet werden müsste, wenn der Rechnungshof seinen nächsten Bericht vorstellt.

Die Sache mit dem Auto-Leasing der Piraten ist anders gelagert. Doch die Frage stellt sich, ob das Gesetz über die Parteienfinanzierung richtig funktioniert. Vor allem soll es die Parteien unabhängig von dubiosen Spendern und von Zuwendungen von Firmen machen, die regelrecht verboten sind. Dass dieses Anliegen noch immer große Bedeutung hat, zeigt die Ehrenerklärungspflicht. Und die Obergrenze von 250 Euro pro Spende.

Was dazu geführt hat, dass Spenden für die Parteien keine große Rolle mehr spielen. Das größte Spendenvolumen nahmen 2023 die Grünen mit 40 000 Euro ein, alle anderen Parteien keine 30 000 Euro, die LSAP mit 13 800 Euro am wenigsten. Dagegen bezogen alle Parteien öffentliche Zuschüsse im sechsstelligen Bereich. Plus Abtretungen ihrer Mandatäre, die abgesehen von ADR und Piraten ebenfalls im sechsstelligen Bereich lagen. Relativ dazu nimmt auch die Bedeutung der Mitgliedsbeiträge ab. Das wiederum ist die unmittelbarste Folge der öffentlichen Parteienfinanzierung: Sie kompensiert eine abnehmende Militanz an der Basis. Sie erzeugt einen Sog in Richtung „politischer Mitte“. Sie kann die die Parteien dazu verleiten, sich als öffentliche Institutionen zu verstehen. Oder vielleicht als Firma, im Falle der Piraten. Hatte nicht die Staatsverwaltung Ona der Piratenpartei einen Geschäftsauftrag zur Entwicklung einer App erteilt? Und vielleicht meinten die Piraten ja, ein Dienstauto auch zur privaten Nutzung für eine Mandatärin sei etwas ganz Normales, weil viele Unternehmen so etwas bieten? ●



# Politi







Olivier Helmes



L'ambassadeur de Chine, Hua Ning, vendredi dernier à Dommeldange

# « Une grande sagesse »

IIII Interview : Pierre Sorlut

## L'ambassadeur de Chine au Luxembourg, Hua Ning, sur le réchauffement des relations avec le Luxembourg, l'immixtion américaine et le retour de Trump

**D'Land :** Monsieur l'ambassadeur, le ministre des Finances Gilles Roth (CSV) vient d'achever une semaine de mission de promotion en Chine. Le vice-Premier ministre, Xavier Bettel (DP) et le ministre de l'Économie, Lex Delles (DP), s'étaient également déplacés en novembre de l'année dernière. Est-ce le signe que les relations Luxembourg-Chine regagnent en intensité sous le gouvernement de Luc Frieden (CSV) ?

**Hua Ning :** Nous sommes heureux de ces nombreux échanges à haut niveau. En juin dernier, notre vice-Premier ministre, Ding Xuexiang, est aussi venu à Luxembourg pour mener des discussions très constructives. Son homologue, Xavier Bettel, a voyagé avec une grande délégation. Le ministre Roth a rencontré les plus hauts représentants du ministère des Finances, des institutions réglementaires et des principales banques chinoises, lesquelles ont d'ailleurs des bureaux ici. C'est une tradition. Nous avons toujours bénéficié de visites très amicales. Je me souviens que l'ancien Premier ministre luxembourgeois puis président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avait dit une fois que du temps investi à mieux comprendre la Chine était du temps bien investi. Ce temps aide à réduire les incompréhensions et la défiance. Cet échange honnête dans le respect de nos différentes cultures et civilisations permet aux liens diplomatiques entretenus depuis plus de cinquante ans de se raffermir.

Partagez-vous donc le sentiment d'un regain d'intensité depuis l'avènement du nouveau gouvernement ?

Oui. Certainement.

L'accord de coalition consacre un paragraphe aux relations avec la Chine. Elle y est considérée comme « un partenaire, un concurrent et un rival systémique de l'Union européenne ». Le Luxembourg souhaiterait en outre maintenir de bonnes relations bilatérales avec la Chine « en accord avec nos valeurs et nos intérêts, y compris les droits de l'Homme ». Que pensez-vous de ce positionnement ?

J'ai conscience que la relation Chine-UE est devenue plus compliquée. Notamment à cause de considérations géopolitiques. Cela pourrait donc avoir un impact sur la relation bilatérale entre le Luxembourg et la Chine. Mais j'ai aussi remarqué que le Premier ministre, Luc Frieden, a souligné, dès son premier discours à la Chambre, l'importance de maintenir de bonnes relations avec notre pays, prenant en compte sa puissance économique et son influence mondiale. Il a aussi dit qu'il était dans l'intérêt du Luxembourg de consolider ces relations. J'ai aussi rencontré le Vice-Premier ministre Bettel il y a quelques jours. Il m'a dit qu'il fallait continuer le dialogue. Il s'oppose à ce que certains pays ou certaines personnes diabolisent ces échanges.

À quelle diabolisation faites-vous référence ? Vous parlez de l'immixtion américaine ?

Le Luxembourg est un petit pays mais il est beau et intelligent. Il dégage une grande sagesse et produit beaucoup d'idées. Comme en atteste le rôle qu'il a joué dans l'intégration européenne. À plusieurs carrefours historiques, le Luxembourg a aidé l'UE à atteindre un consensus sur des sujets déterminants. Pour nous, le Luxembourg est un partenaire unique. Et nous n'envisageons, ni le Luxembourg, ni l'Union européenne, comme des rivaux systémiques. Il peut y avoir de la concurrence, c'est vrai. Il y en a depuis que nous nous sommes ouverts au commerce mondial à la fin des années 1970.

« Sacrifier les relations avec la Chine en échange de la pitié des États-Unis serait une grande erreur »

À l'époque, les entreprises américaines et européennes étaient bien plus compétitives que les nôtres. La compétition nous a inspirés. Nous avons réussi à travailler avec nos partenaires internationaux et avons grandi avec eux. Des groupes chinois se sont implantés en Europe. Des entreprises européennes ont fait de même en Chine, notamment via des joint ventures. On ne peut pas se perdre sur la route. L'Europe est un grand marché. La Chine est aussi un grand marché.

Il y aurait donc un réchauffement des relations après des épisodes tendus sous le ministère de Franz Fayot (LSAP) à l'Économie, notamment le volte-face sur le recours avorté à Huawei pour le développement de la 5G, sous pression américaine ?

Depuis ma prise de fonction à Luxembourg il y a un peu plus de deux ans, je me suis toujours senti chaleureusement accueilli dans tous les ministères et auprès des dirigeants d'entreprises. Pareillement dans les communes et auprès de la population en général. Je n'ai ressenti de rejet à aucun endroit. Il y a des désaccords, bien sûr, dans certains dossiers. Mais nous sommes toujours en mesure d'en discuter. À l'inverse de ce que l'on peut vivre dans d'autres pays européens, le canal de la communication est maintenu ici. Il arrive que des amis ne soient pas d'accord sur certains sujets. Il ne faut pas laisser les différences prendre le pas sur nos relations. Même si cela n'est pas facile parfois. Je comprends le Luxembourg, un petit pays en nombre d'habitants. Il peut lui être difficile de résister aux pressions ou interférences extérieures. Certains pays peuvent exiger du Luxembourg de faire ou de dire certaines choses dans leur relation avec la Chine. Mais je sais le Luxembourg un pays de principes, de sagesse et de courage. Nos relations datent de plus d'un siècle. Le Luxembourg a joué un rôle déterminant dans notre modernisation récente. ArcelorMittal a aussi tout récemment étendu son investissement en Chine (avec China Oriental, ndlr). Je dirais que notre relation, dans l'ensemble, est forte et très chaleureuse. Il ne faut laisser personne l'éroder, dans notre intérêt et dans ceux du Luxembourg et de l'UE.

Citons un dernier désaccord. En 2021, l'UE avait sanctionné des responsables locaux pour des atteintes aux droits de l'Homme sur les Ouïgours. Le Parlement européen avait également condamné la Chine. En représailles, celle-ci a, interdit de territoire plusieurs personnalités, dont Isabel Wiseler-Lima, députée européenne et épouse du président de la Chambre des députés, Claude Wiseler. Est-elle toujours persona non grata ?

Le sujet du Xinjiang est probablement le plus compliqué dans la relation UE-Chine. Parce qu'il y a trop de *fake news*. De nombreuses accusations de torture ou de génocide sont formulées à l'adresse du gouvernement chinois. Ces allégations sont totalement infondées. Si vous vous rendiez au Xinjiang, vous verriez que les rues sont pleines de vie, de gens de différentes origines ethniques. J'y suis moi-même allé une ou deux fois et c'est une région prospère. Des histoires sont inventées dans les médias. Plusieurs gouvernements les utilisent pour conduire leurs politiques avec la Chine. De telles sanctions nuisent au bien-être de nos populations, y compris les Ouïgours. Il y a moins d'échanges, moins d'opportunités de travailler... notre gouvernement fait son possible pour soutenir les personnes issues de minorités ethniques dans la quête de travail décent, afin de nourrir leurs familles.

Et concernant le couple Wiseler ?

Nous ne visons pas des personnes en particulier, mais la sous-commission du Parlement européen pour les droits de l'Homme qui a voulu des sanctions contre des officiels chinois. Il nous faut défendre notre dignité et notre souveraineté. C'est pourquoi nous avons adopté des contremesures. Elles visaient la session précédente du Parlement européen. Nous savons qu'une nouvelle session a démarré au sein de l'institution. Pareil pour la Commission et le Conseil. Nous espérons que tout le monde pourra dorénavant écrire une nouvelle histoire ensemble.

[...]





Diplomates à l'ambassade de Chine

[Suite de la page 3]

Sur une page blanche ?

Oui. Nous espérons que les membres du Parlement européen obtiendront cette fois les bonnes informations et ne seront pas influencés par de mauvaises. Nous pouvons créer les conditions pour que les deux parties trouvent un terrain d'entente et avancent à nouveau ensemble. Il faut laisser ces sujets derrière nous. Il est important que le Parlement européen soit ouvert d'esprit et n'impose plus de limite aux échanges avec les délégations chinoises.

Vous parlez de « diabolisation ». En 2022, les États-Unis avaient aussi attiré l'attention du gouvernement sur Spacety, la filiale luxembourgeoise d'une entreprise chinoise soupçonnée d'avoir fourni de l'imagerie à la milice Wagner au service du président russe Vladimir Poutine dans sa guerre en Ukraine. Pensez-vous que l'interventionnisme américain s'accentuera encore sous la mandature de Donald Trump ?

Il s'agit encore d'une sanction prononcée par l'Union européenne contre un groupe chinois. Nous constatons que c'est lié à la crise ukrainienne. Or, nous entretenons de bonnes relations avec la Russie et l'Ukraine. Nous ne voulons pas de cette guerre et ce n'est pas la Chine qui l'a engendrée. Nous voulons une Europe stable et en paix. Nous comprenons l'anxiété européenne causée par cette guerre. Nous avons-nous même connu plusieurs guerres au cours du siècle passé. Nous savons combien cela peut nuire aux populations. C'est pourquoi nous soutenons les efforts de médiation internationale. La Chine a eu des contacts avec l'Ukraine et la Russie aux plus hauts niveaux. Et nous avons clairement établi que nous ne voulons pas d'escalade militaire. Nous ne voulons pas que d'autres pays souffrent d'effets de débordement. Nous avons imposé des contrôles et des restrictions sur les technologies militaires et celles à double usage. Par exemple, nous produisons les meilleurs drones du monde, mais nous interdisons leur exportation. Nous maintenons par ailleurs des relations économiques normales avec Russie et Ukraine. Il serait trop simpliste d'agir selon un principe ami ou ennemi. La plupart des pays entretiennent des relations normales avec la Russie, pays qui reste le principal fournisseur d'énergie (fossile, ndlr) de l'UE. Notre volume d'affaires avec l'UE est trois fois plus important que celui que nous avons avec la Russie. Nous ne pouvons pas punir les gens ordinaires. Or, il n'y a pas de mandat de l'ONU pour sanctionner la Russie. L'UE, l'Ukraine et la Russie sont tous nos partenaires. Nous voudrions entretenir une relation stable avec eux. En plus, les gens se focalisent maintenant sur la guerre elle-même. Mais que s'est-il passé avant ? Que se passera-t-il après ? La géopolitique engendre parfois des guerres. Et ces sanctions de l'UE contre des entreprises chinoises ne sont basées sur aucune preuve de leur implication dans le conflit. Si tel était le cas, nous investiguerions. Mais il semble qu'il s'agisse surtout du résultat de pressions des États-Unis.

Et avec le nouveau président américain, à partir du 20 janvier prochain, est-ce que vous vous attendez à ce que cette pression se fasse plus grande encore ?

Je constate que de nombreux pays sont nerveux face à la rhétorique du président-élu. C'est compréhensible vu le haut degré d'incertitude. En tant que diplomate, je ne vais pas spéculer sur ce qui n'est pas arrivé. Nous avons toujours voulu entretenir une relation saine et stable avec les États-Unis. Nous pensons que les deux premières puissances mondiales ont des responsabilités accrues pour garantir la paix et la stabilité dans le monde. Nous répétons à l'envi que nous n'avons pas besoin de confrontation avec les États-Unis, mais il nous faut défendre

nos droits quand ils sont attaqués, que ce soit au sujet de Taiwan, de la Mer de Chine méridionale ou des questions commerciales. Nous devons sauvegarder les règles du droit international. Dans le cas inverse, personne ne survivra. C'est pourquoi l'UE et la Chine ont tout intérêt à respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Sacrifier les relations avec la Chine en échange de la pitié des États-Unis serait une grande erreur. La Chine ne disparaîtra pas. Nous avons survécu au premier mandat du président Trump. Si nous sommes touchés (« hurt ») par les tarifs douaniers, alors je crois que personne ne gagnera cette guerre. Celle-ci appauvrira tout le monde.

Vous dites ne pas spéculer. Un professeur de relations internationales chinois l'a fait dans *Foreign Affairs* en décembre. Selon Yan Xuetong, les doutes des alliés sur la politique que mène Trump va les inciter à se couvrir en se rapprochant de Pékin. En d'autres termes, le retour du fantasme milliaire à la Maison Blanche pourrait conduire à un approfondissement des relations UE-Chine. Qu'en pensez-vous ?

C'est effectivement une conclusion possible. Mais nous envisageons les relations UE-Chine d'un point de vue stratégique et sur le long terme. Il ne s'agit pas d'un mariage de convenance dans lequel on affronterait ensemble des défis temporaires et où l'on se quitterait ensuite. Il nous faut bâtir une relation solide et mature. De nombreux défis se dressent, pas seulement les droits de douane : le changement climatique, la santé, le bien-être des populations, la stabilité économique mondiale, etc. Ces grands dossiers requièrent l'alliance de la Chine, de l'Union européenne, mais aussi des États-Unis.

Vous dites que le Luxembourg est un pays de l'UE en lequel vous avez confiance. Quel rôle peut jouer le Luxembourg pour la Chine au sein l'UE ? C'est la *gateway to Europe* comme l'ancien ministre Jeannot Krecké (LSAP) aimé l'appeler ?

Plusieurs pays européens se revendiquaient porte d'entrée de l'Europe. Mais bien sûr le Luxembourg a un avantage par sa localisation, sa robustesse financière, ses ressources humaines ou encore sa stabilité gouvernementale et sociale. Le Luxembourg est une plateforme majeure pour les entreprises et investisseurs qui veulent accéder à l'UE. C'est la destination numéro un pour les investissements chinois à l'étranger. Mais le Luxembourg est aussi important pour les investisseurs européens qui veulent investir en Chine. Les investisseurs chinois ressentent toutefois une incertitude quant au futur des affaires entre les deux zones. L'année dernière, l'UE a imposé quarante mesures restrictives visant le commerce et l'investissement chinois. Les milieux économiques sont nerveux. Par exemple, les surtaxes sur le photovoltaïque chinois a retardé de nombreux investissements chinois en Europe. Quand il y a de l'incertitude, les investisseurs fuient. Le facteur politique explique pour

« Il nous faut défendre nos droits quand ils sont attaqués, que ce soit au sujet de Taiwan, de la Mer de Chine méridionale ou des questions commerciales »

beaucoup le ralentissement des investissements chinois. La chaîne industrielle est perturbée par des influences géopolitiques. On a été contraints d'augmenter les coûts de fabrication. Les entreprises européennes font face à une hausse des coûts, notamment pour la main d'œuvre et l'énergie. Il faut une chaîne industrielle avec des tâches réparties entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. La première qualité du Luxembourg est son adhésion à une économie ouverte. C'est sa principale force et je crois que le gouvernement va la préserver.

On retrouve des capitaux chinois dans de nombreuses entreprises luxembourgeoises comme BIL, Cargolux, Enovos ou IEE. Doit-on s'attendre à l'arrivée de nouveaux fonds ou à un reflux ?

Il ne faut pas être trop ambitieux, mais donner la pleine mesure de notre coopération. Nous accueillons surtout de nouvelles entreprises chinoises : des start-up et des PME dans la tech comme Pony.ai (conduite autonome, ndlr). Le Luxembourg se positionne comme incubateur. L'économie chinoise passe à un niveau supérieur. Le Luxembourg change aussi de modèle d'affaires, se diversifie. La clientèle des banques évolue avec plus de développeurs immobiliers, d'entrepreneurs, de start-up. Il faut voir comment transformer notre coopération financière ou soutenir la finance verte, faciliter la transition d'une énergie fossile vers le renouvelable. Le gouvernement luxembourgeois est intéressé par les véhicules électriques. Nous sommes forts en batteries et très forts en photovoltaïque.

Il faut s'attendre à l'arrivée de nouvelles entreprises chinoises dans ce secteur ?

Oui. Après la visite de Xavier Bettel en Chine, de nombreuses entreprises ont montré de l'intérêt. Le Luxembourg a fait une excellente promotion. Nous avons déjà des groupes de paiement électronique ici comme PingPong ou LianLian. Peut-être que d'autres les rejoindront. Puis il y a Cargolux. Cette infrastructure (logistique, banques et vol passagers hebdomadaire) peut jouer un rôle pour attirer de nouvelles sociétés et faire plus facilement des affaires.

Que peut faire le gouvernement luxembourgeois au niveau européen dans l'intérêt de la Chine ?

L'UE compte 27 États-membres. Dans ce contexte, pas facile pour un seul pays de changer l'ensemble des politiques. Mais le Luxembourg peut partager son expérience. La Chine entretient par ailleurs des relations au plus haut niveau institutionnel européen. Nous espérons que la nouvelle mandature enverra davantage d'émissaires et délégations en Chine pour faire en sorte qu'elle soit vue comme un partenaire et non comme un rival. Si l'UE perçoit un problème, alors il faut en parler.

Quel rôle joue la Chine dans la guerre d'Ukraine ?

Nous essayons de participer à l'élaboration d'une solution. Il faut reconnaître l'intégrité territoriale de chacun, mais aussi prendre conscience des inquiétudes en matière de sécurité. La crise ukrainienne a beaucoup à voir avec ces considérations de sécurité. Nous militons pour une désescalade, mais il revient aux deux parties de trouver une solution. Il ne nous revient pas de la dicter.

La Chine jouera-t-elle davantage un rôle de faiseur de paix sous la nouvelle administration américaine ?

Nous allons en discuter avec les États-Unis et voir ce qu'ils proposent. Mais cette proposition doit être acceptable pour les Ukrainiens et les Russes. ●

#### Ouïghours/Xinjiang

Des ONG et organisations internationales alertent depuis plusieurs années sur le traitement réservé par la Chine à la communauté ouïghoure, majoritairement musulmane, dans sa province du Xinjiang. Dans un rapport publié en 2022, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme a conclu que des « crimes contre l'humanité » sont commis à l'encontre de la minorité, notamment concernant des détentions arbitraires. En 2018, l'ONU avait déjà dénoncé le recours à des camps d'internement dans lesquels un million de Ouïghours étaient détenus. Le 10 octobre 2024, le Parlement européen a une nouvelle fois voté une résolution pour dénoncer les cas des Ouïghours « injustement emprisonnés en Chine ». PSO

#### CV

Hua Ning, né en 1971, a pris ses fonctions d'ambassadeur de Chine au Luxembourg le 21 septembre 2022. Il était auparavant ambassadeur au Soudan du Sud. Hua Ning est diplômé de l'Université du Sichuan, avec une spécialisation en anglais et en littérature, et est titulaire d'un master en politique internationale de l'Université John Hopkins. Il a rejoint le ministère des Affaires étrangères en 1994. Il en a notamment été le porte-parole pendant quatre ans. PSO



# Mit dem Premier sprechen

IIII Peter Feist

## Nora Back und Patrick Dury trafen Luc Frieden. Welcher findet, sie seien ja sowieso gegen jede Reform und Modernisierung

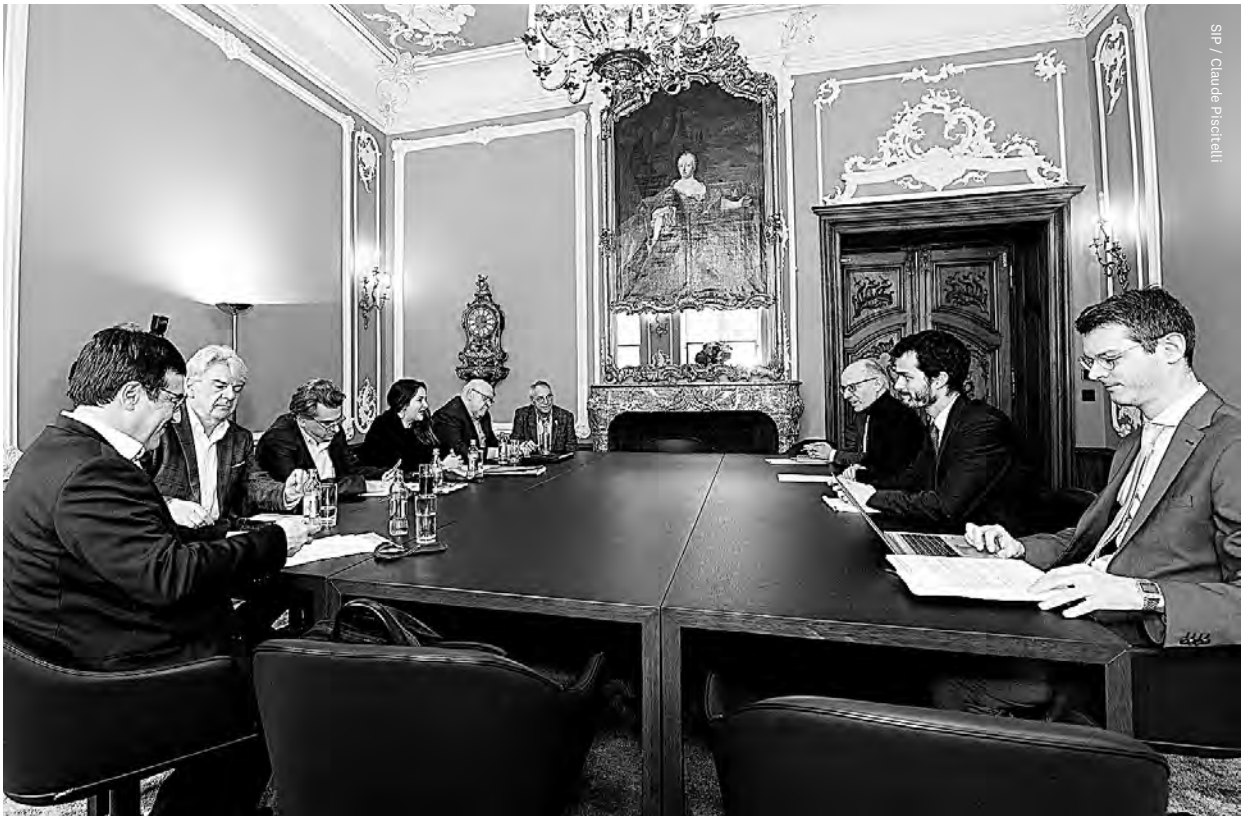
Am gestrigen Donnerstag im parlamentarischen Wirtschaftsausschuss: Die CSV-Fraktion ist einverstanden mit dem Gesetzentwurf von DP-Wirtschaftsminister Lex Delles zur Erweiterung der Öffnungszeiten im Einzelhandel. Ihre Sprecherin Stéphanie Weydert beglückwünscht Delles für seinen „exzellenten Text“. Dabei hatte am Mittwoch CSV-Fraktionspräsident Marc Spautz gegenüber *RTL* erklärt, es gebe „einen besseren Weg als ein Gesetz, um mit diesem Thema umzugehen“. Nämlich den „Verhandlungstisch“, womit er Kollektivverträge meine. Dass der Text noch geändert werde, schloss Spautz nicht aus. Am Tag darauf war diese Wahrscheinlichkeit viel kleiner geworden. „Wir schaffen einen Rahmen, den ein Unternehmer nutzen kann“, sagt Stéphanie Weydert dem *Land*. „Wer darüber hinaus gehen will, kann einen Kollektivvertrag aushandeln.“

So bekommt, kann man meinen, die soziale Front in der CSV um Marc Spautz erste Risse. Vor einer Woche hatte Weydert dem *Land* noch erklärt, Öffnungszeiten und Sonntagsarbeit im Handel müssten als „Package“ betrachtet werden. Beide Gesetzentwürfe, der eine von Delles, der andere von CSV-Arbeitsminister Georges Mischo, kamen ohne Verhandlungen mit den Gewerkschaften zustande. Womit sie Teil der Auseinandersetzungen zwischen der Regierung und OGBL und LCGB um das Sozialmodell und die Rolle der Gewerkschaften sind. Mittlerweile will Stéphanie Weydert keine Verbindung mehr zwischen den beiden Gesetzentwürfen sehen.

Doch wenn eine wirtschaftsfreundliche Regierung mit dem Credo antritt: „Geht es den Unternehmen gut, dann geht es nicht nur ihren Besitzern gut, sondern auch ihren Mitarbeitern und der ganzen Gesellschaft“, wie CSV-Premier Luc Frieden sich in seiner Regierungserklärung im November 2023 ausdrückte, dann erzeugt das Spannungen. Noch mehr Spannungen, wenn die Gewerkschaften nur konsultiert werden, die Regierung anschließend entscheidet, nachdem sie nachgeschaut hat, was im Koalitionsvertrag steht. Spannungen mit dem Koalitionspartner sollte es dabei möglichst keine geben. Was vielleicht erklärt, weshalb die CSV-Fraktion den Gesetzentwurf des Wirtschaftsministers und DP-Präsidenten über die Öffnungszeiten akzeptiert hat. Die Sonntagsarbeit ist eine Sache zwischen einem CSV-Minister und der CSV-Fraktion, über die noch zu reden sein wird. Wie die Diskussion der Sonntagsarbeit ausgeht, wird stark über die Position der CSV zu Kollektivverträgen und zum Luxemburger Korporatismus entscheiden.

Ob Premier Luc Frieden dem Luxemburger Modell mehr abgewinnen kann, als bisher bekannt, war nach seinem Treffen mit OGBL-Präsidentin Nora Back und LCGB-Präsident Patrick Dury am Dienstag nicht klarer. Das Fernsehen zeigte schöne Bilder von der Begrüßung im Staatsministerium. Back und Dury sagten nach dem Gespräch, es sei „konstruktiv“ gewesen. Ihre Mobilisierung aber, die bis zur Androhung eines Generalstreiks reicht, geben OGBL und LCGB nicht auf. „Wir brauchen vorher etwas Konkretes“, erklärte Back. Und Dury: „Die Regierung hat einen anderen Ansatz von Sozialdialog als wir, einen von Konzertation mit den Akteuren.“ Also keinen, in dem sie sich mit den Sozialpartnern verständigt, worüber diskutiert wird und wozu. Man kann Luc Frieden verstehen: So viel Tripartismus wirkt wie ein Relikt aus den *trente glorieuses* nach dem Zweiten Weltkrieg. In den neoliberalen Rahmen, der in der EU noch gilt, passt er schlecht. Sofern das Umsteuern keine politischen und elektoralen Folgen hat in Frankreich.

Premier Luc Frieden am 5. März 2024 mit den Spitzenleuten von OGBL, LCGB und CGFP



SIP / Claude Pischella

Und so bot der Premier OGBL und LCGB einen „sozialen Dösch“ in „naher Zukunft“ an, der jedoch keine Tripartite sein soll. Die sei „ein Kriseninstrument“, demnach herrsche keine Krise. Für die beiden Gewerkschaften ist die Krise manifest. Zumal der Unternehmerdachverband UEL am Tag nach der Runde von Back und Dury mit Frieden einen vier Seiten langen Katalog veröffentlichte, der von „Pensionsreform jetzt“ über eine Änderung des „droit de travail vétuste, dépassé et inadapté“ und die Forderung nach Kollektivverträgen ohne Gewerkschaften bis hin zum Vorwurf reicht, es gebe eine „surenchère de congés en tous genres“. Natürlich können OGBL und LCGB das nur als breiten Angriff verstehen. Das besondere Problem für sie ist, dass solche Breiten sie überfordern: Wie modulieren sie Gegenreaktionen? Noch dazu, wenn im Staatsministerium ein Premier sitzt, der ihnen zu verstehen gibt, sie seien ja sowieso gegen jede Art von Reform und Modernisierung.

Dabei leuchtet Luc Frieden wahrscheinlich ein, dass er die Gewerkschaften braucht. Vielleicht wäre es anders, wenn OGBL und LCGB nicht derart zusammenhalten würden, wie sie es tun, seit CSV-Sozialministerin Martine Deprez am Nikolaustag 2023 im parlamentarischen Sozialausschuss ihre ersten Aussagen zu einer möglichen Rentenreform machte. Gerade zu den Renten werden die Gewerkschaften gebraucht: Wie Deprez diese Woche in einem Interview mit dem *Radio 100,7* zu verstehen war, fürchtet die Regierung, dass tatsächlich 2026 oder 2027 die Ausgaben der Rentenkasse CNAP die Einnahmen übersteigen. Weil das erst mit einem Jahr Verzögerung klar wird, müsste mitten im nächsten Kammerwahlkampf jene Bestimmung im Rentenreformgesetz von 2012 aktiviert werden, die die Anpassung der schon bestehenden Renten an die Reallohnentwicklung kürzt oder abschafft. Würde nicht irgendeine andere Lösung gefunden, könnten CSV und DP an der Wahlurne teuer bezahlen, weil es auch die Pensionen im öffentlichen Sektor und damit Wahlberechtigte beträfe. Die ansonsten mit der Modernisierungspolitik der Regierung vermutlich nicht so unzufrieden sind: Die Änderungen im Handel tangieren sie eher als Kundschaft, das Verkaufspersonal wohnt hinter der Grenze. Und die Anpassung der Einkommensteuertabelle an die Inflation nimmt man natürlich gerne, damit lässt sich einkaufen gehen. Nora Back erklärt

Natürlich braucht die Regierung die Gewerkschaften auch. Vor allem zu den Renten

dem *Land*, zu den Renten wolle der Premier einen „Dialog“ führen. Das sei „schon neu“. Aber vielleicht weiß Luc Frieden nur, wann ein Dialog unumgänglich ist.

Jedenfalls ein Dialog, in dem es um etwas geht. Ein Fan der Tripartite ist er nicht. Präsident der Handelskammer geworden, erklärte er dem *Land* vor fünf Jahren, eine Tripartite-Alternative könnten „verschiedene Formen von *Dösch* sein“, an denen sich „informeller, nicht unbedingt institutionell“ diskutieren lasse; vor allem über das Wachstum (*d'Land*, 17.1.2020). So gesehen, kann sein Treffen mit Back und Dury und das Angebot sozialer Tisch als Sondieren zu verstehen sein, wie weit die Modernisierung reichen kann, ehe die Gewerkschaften auf die Straße gehen, weil ihr Daseinsgrund infrage steht und Jean-Claude Juncker im Radio erzählt, er habe das kommen sehen. ●



Patrick Dury und Nora Back bei der Saalkundgebung von OGBL und LCGB am 3. Dezember 2024

Sven Becker



B  
L  
O  
G



## PERSONALIEN

**Nancy Braun**

a été nommée directrice-adjointe du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle d'Osaka (13 avril-13 octobre). L'ancienne directrice d'Esch2022 (photo : sb), et candidate malheureuse aux élections législatives, puis européennes pour le DP, s'installera au Japon à partir du 1<sup>er</sup> mars. Mené par un GIE comprenant la Chambre de commerce et le ministère des Affaires étrangères, le pavillon a peu de vocation culturelle. Le choix de Nancy Braun ressemble plutôt à une solution pour lui procurer un job, certes temporaire. FC

**Laurent Mosar,**

CSV-Abgeordneter und auf  
X nach wie vor Gegner aller

Grünen, wirkte diese Woche als Sprachrohr der bayerischen CSU. Am Dienstag schrieb er: „Nach den Heizungen jetzt die Sparbücher der Menschen. Grüne Politik wird teuer“, und setzte #Habeck dahinter. Der Kanzlerkandidat der deutschen Grünen hatte kurz zuvor im Fernsehen vorgeschlagen, zur Finanzierung von Kranken- und Pflegeversicherung auch Beiträge auf Kapitalerträge zu erheben. Worauf ihm CSU-Chef Markus Söder vorwarf, an die „Sparguthaben der Menschen ran“ zu wollen. Der Sozialflügel der CDU sieht das differenzierter. Volkspartei eben. PF

**Marc Glesener,**

früherer Chefredakteur des *Wort* und seit 2012 als Kommunikationsberater tätig, übernimmt den Vorsitz des Verwaltungsrats der Alia, des Aufsichtsorgans für den audiovisuellen Sektor. Er gehört dem Alia-CA schon seit 2019 an. Der vorige Präsident Thierry Hoscheit hatte sein Amt im September 2024 im Zusammenhang mit Unstimmigkeiten über die Mission der Alia und ihre Rolle bei der Rekrutierung

eines neuen Direktors  
neidergelegt. PF

# POLITIK

## Méi a méi séier...

Als vorigen Freitag die Minister für Wohnungsbau, Inneres und Umwelt über die Fortsetzung der Initiative für mehr Wohnungsbau referierten, zählten sie viele schon voriges Jahr angekündigte Maßnahmen auf. Neu ist vor allem, dass Artikel 29*bis* im Gesetz über den *Pacte logement* geändert werden soll, um in neuen Wohnsiedlungen noch dichter bauen und so auch mehr erschwinglichen Wohnraum schaffen zu können, als die vorige Regierung vorgesehen hatte. 9 300 zusätzliche Wohnungen könnten entstehen, rechneten die Minister vor, davon 3 600 erschwingliche. Beziehe man auch die Potenziale auf Bauerwartungsland ein (der *différé* in einem kommunalen PAG), könnten es 14 600 insgesamt und 5 600 erschwingliche sein. PF

### Geheimnis dritte Säule

Nur zum Teil konnte CSV-Sozialministerin Martine Deprez die parlamentarische

Anfrage ihres Parteikollegen Jeff Boonen beantworten, der wissen wollte, wie viele Pensionierte Leistungen aus betrieblichen oder privaten Zusatzrenten beziehen. Weil Betriebsrenten (der so genannte *zweite Pili*) vom Staat reguliert sind, konnte die Ministerin mitteilen, dass 2023 daraus 219 Personen eine monatliche Rente bezogen und 697 sich das angesparte Kapital auszahlen ließen. Weitere drei kombinierten diese beiden Optionen. Zum *dritte Pili* Privatrenten bedauerte Deprez, keine Angaben machen zu können: Sowohl eine monatliche Rente als auch die Auszahlung des Kapitals gingen in den von der Steuerverwaltung erfassten Einkünften unter. „Par conséquent, ni l'hauteur des revenus ni le nombre des bénéficiaires en relation avec un régime complémentaire de pension 3<sup>ème</sup> pilier n'est disponible sous une forme informatiquement exploitable.“ Was natürlich nicht gut ist, falls die Regierung das „Capuccino-Modell“ umsetzen will, das der Premier in seinem Neujahrsinterview mit RTL erwähnt hatte (Foto: oh). PF

## Die Leute am Bahnhof

Nachdem der *Quotidien* geschrieben hatte, im



Bahnhofsviertel der Hauptstadt könne eine „Bürgermiliz“ gegen die Drogenszene vorgehen wollen, und Bürgermeisterin Lydie Polfer (DP) in einem RTL-Interview nach mehr Polizei rief, musste Léon Gloden reagieren. Im 100,7 sagte der Polizeiminister, eine Miliz komme natürlich „net an d'Tut“, die Stimmung der Leute könne er aber verstehen. Er kündigte an, das *Garer* Kommissariat werde voraussichtlich ab Juni rund um die Uhr geöffnet. Dem *Essentiel* sagte er, die „actions coup de poing“ der Polizei im Viertel würden intensiviert. <sup>PF</sup>

## GESELLSCHAFT

## 136 000-Einwohner-Stadt

Ende 2024 zählte die Stadt Luxemburg laut Statec 136 208 Einwohner/innen. Gegenüber 134 714 zwölf Monate zuvor sind das rund 1 500 Menschen mehr, aber ein kleinerer Zuwachs als in manchen Vorjahren, in denen er bei bis zu 4 000 lag. Wie Bürgermeisterin Lydie Polfer (DP) beim City Breakfast mit der Presse am Dienstag sagte, steckten in dem in absoluten Zahlen kleinen Zuwachs auch fast 3 000 Zwangsabmeldungen: Die Betroffenen wohnten nicht mehr an ihrer Adresse. PF

## Angst vor Wahlpflicht

Der gemeinnützige Verein Cefis (Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales) hat die Ausländer-Wahlbeteiligung an den Gemeindewahlen 2023 und den Europawahlen 2024 untersucht. Die Ergebnisse wurden am gestrigen Donnerstag vorgestellt. Für

die Kommunalwahlen hatten sich 50 000 Personen eingeschrieben (von 250 000 ausländischen Wahlberechtigten); die Wahlbeteiligung war je nach Alterskategorie unterschiedlich: 32 Prozent der registrierten Ausländer waren älter als 65. Bei den 18- bis 24-Jährigen lagen die Einschreibungen bei nur fünf Prozent. Hochgerechnet auf den nationalen Pool an Wähler/innen machen Nicht-Luxemburger/innen landesweit 15 Prozent aus. Die 2018 eingeführte digitale Registrierung über MyGuichet erleichtert die Einschreibung, denn mehr als die Hälfte schrieb sich auf elektronischem Weg ein. Gehemmt wird die Wahlbeteiligung vor allem durch die Befürchtung der Nicht-Staatsangehörigen, dass eine Einschreibung für sie zu einer Wahlpflicht führen könnte.<sup>SM</sup>

GESUNDHEIT

## Röntgen, Scanner, IRM...

Im Vergleich der ärztlichen Disziplinen werden die meisten Honorareinkünfte weiterhin in der Radiologie erzielt. 2023 lagen sie bei im Schnitt über 900 000 Euro pro Radiologe. Das ist dem *Sécu*-Jahresbericht 2024 der Generalinspektion der Sozialversicherung zu entnehmen. Wohlgeremkt sind das Bruttoeinnahmen von Freiberuflern, doch sie sind hoch; zur Sparte mit den zweithöchsten Einnahmen, der Kardiologie, klappt eine Lücke von mehr als 300 000 Euro. Diese Lücke wiederum ist größer als die durchschnittlich rund 250 000 Euro Honorarmasse pro Allgemeinmediziner und pro Endokrinologin im Jahr 2023. <sup>PF</sup>

# Y'a plus de respect

IIII Bernard Thomas

Le LSAP l'avait demandée pour faire pression, la majorité l'avait accordée pour sauver la face. Trois mois plus tard, la commission spéciale Caritas s'enlise. Personne ne semble respecter cette commission qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Et cela commence à devenir embarrassant pour les députés qui y siègent. La CSSF est passée pour dire qu'elle ne pouvait rien dire. « Mir sinn hei net an enger Enquêtekommission, mir sinn hei an enger normaler Kommission », a expliqué son directeur général, Claude Marx, rappelant que loi organique de la CSSF lui interdisait de partager les conclusions qui seraient envoyées aux banques (et à la BCE) avant la fin-mars. PWC n'est pas certain d'accepter l'invitation. Rappelant être soumise au « secret professionnel », la Big Four pose six conditions, dont « l'accord préalable de notre client » ainsi que « l'absence d'enregistrement » lors des échanges de vues qui devraient se limi-

ter « aux meilleures pratiques de gouvernance » et à des questions transmises en amont. (PWC dictant à la Chambre comment rédiger ses PV ; on se croirait au bon vieux temps des rulings sous Marius Kohl...)

La Caritas a répliqué à l'invitation de la commission par une discourtoise remise en cause de l'hôte : « Nous nous interrogeons sur la possibilité même pour la commission de mener une instruction sur des faits, pour lesquels des affaires sont pendantes devant les juridictions pénales luxembourgeoises ». Et de poser des limites très restreintes à d'éventuels échanges à venir, qui ne pourront porter ni sur « des faits concrets de l'espèce, ni même sur l'organisation en général (de Caritas) ». (Reste la question qui représentera la Caritas en public, après la démission de Marie-Josée Jacobs.) Les juristes de Caritas ont identifié le point sensible de la commission. Ils

remarquent que sa présidente, Stéphanie Weydert (CSV), est inscrite chez Arendt & Medernach, la même étude qui conseille une des deux banques impliquées dans l'affaire : « Un conflit d'intérêts qui entache les travaux de la commission ».

La députée récusé l'accusation, arguant qu'elle n'est plus active chez Arendt depuis les élections législatives, même si elle y reste inscrite. Pour lever les ambiguïtés, la commission a finalement décidé de saisir les trois sages du « comité consultatif sur la conduite des députés », ainsi que le Barreau. Un mois plus tôt, le député Laurent Zeimet (CSV) avait lâché la présidence après que Schiltz & Schiltz, l'étude d'avocats où il est inscrit, l'eut (tardivement) informé qu'elle représentait une des parties dans l'affaire Caritas. Le député CSV évoquait alors « une mesure de précaution » pour éviter « toute trace de soupçon ». Un précédent que Weydert a refusé de suivre.

Face à cette accumulation de couacs, l'option d'instaurer une commission d'enquête est évoquée de plus en plus ouvertement par Franz Fayot (LSAP), Djuna Bernard (Déi Gréng) et Marc Baum (Déi Lénk). Elle aurait les prérogatives d'un juge d'instruction, ce qui créerait évidemment de grands risques d'interférence avec les procédures judiciaires en cours. Arithmétiquement, elle est envisageable si les Pirates la soutiennent : Une commission d'enquête aurait besoin de vingt voix. Pour rappel : La commission spéciale est censée reconstruire ce qui s'est passé durant l'été 2024 (lorsque les députés étaient partis en vacances). La question politique est évidente : Quand et pourquoi Luc Frieden a-t-il décidé de laisser tomber Caritas ? Comment l'option HUT s'est-elle imposée ? Parmi les questions connexes : L'hyprocrisie du cardinal, l'incompétence du CA de Caritas, ainsi que le rôle de ceux que Jacobs appelait « déi Lekt va PWC ». ●





Sven Becker

Bewegung für  
die Drei- bis  
Sechsjährigen

# Bauchgefühl

IIII Sarah Pepin

## Über die Maison Relais wird seltsam undifferenziert diskutiert. Die Debatte spiegelt Angst vor gesellschaftlicher Veränderung wider

„Je suis convaincue, en effet, qu'un des problèmes de notre école sont les horaires saccadés. Dans cette nouvelle école, les horaires s'étaleront sur la journée, ce qui permettra aux enseignants de mieux connaître leurs élèves.“ *Ehemalige LSAP-Bildungsministerin Mady Delvaux-Stehres, 19.08.2004, Voix du Luxembourg*

Die Folge schlug ein. Drei Tage nach dem Kleeserchersdag erklärte der Psychologe und ehemalige Präsident der Menschenrechtskommission Gilbert Pregno in einer Folge des Background auf RTL, ein „Eltern-Führerschein“ sei sinnvoll. Immerhin bräuchte man ja auch einen Führerschein, um mit dem Auto zu fahren. Es folgte ein kleiner Shitstorm von empörten Eltern. 53 Minuten lang kommt Pregno auf das Kindeswohl hierzulande und die brisantesten Erziehungsfragen zu sprechen, etwa die Zeit, die Kinder in Betreuungsstrukturen verbringen. Wer sich das anhört, könnte meinen, man lebe in einem strukturschwachen Land, in dem die meisten Sprösslinge vernachlässigte Kinder sind, die in unangepassten Strukturen mit schlecht ausgebildetem Personal zwölf Stunden lang von verantwortungslosen Eltern geparkt würden. Pregno lässt sich in diesem Zusammenhang zur Aussage hinreißen, dass Kinder, die zu viel Zeit in den Maison Relais verbringen, spätestens als Jugendliche unglücklich sind. Mehrmals unterstreicht er, er sei kein Forscher, sondern ihn interessiere der „Einzelfall“. Die Rede geht immer wieder von „vielen“ sehr stark fremdbetreuten Kindern. Eine Vorschullehrerin wird mit den Worten zitiert: „Natürlich gibt es noch gute Eltern, nur leider nicht mehr soviel.“

Ein paar Wochen später zeigt sich Gilbert Pregno im Gespräch mit dem *Land* ein wenig erstaunt über seine Aussage über den unglücklichen Jugendlichen. „Habe ich das gesagt?“ Er relativiert etwas, und wiederholt, er würde sich kein Urteil über Alleinerziehende, die keine andere Wahl haben, erlauben. Stand er als Vater selbst vor mehreren Jahrzehnten um

*Die Debatte ist von einem Phantom gekapert worden. Nur die ADR und die CSV profitieren davon*

10 vor 4 pünktlich vor der Schule? Ja, antwortet er. Nicht im gleichen Maße wie seine Frau, aber dennoch. Er gesteht, dass Eltern heute stark unter Druck stehen.

43 837 Kinder zwischen drei und zwölf Jahren werden in einem Service d'éducation et d'accueil agréé pour enfants scolarisés (SEAS) betreut (Stand Oktober 2024), also etwa die Gesamtbevölkerung von Esch/Alzette und Steinfort zusammengerechnet. Vor einem Jahr lag der Prozentsatz der eingeschriebenen Kinder bei 61 Prozent. Im Dezember 2005 gab es 87 Maison Relais, im Oktober 2024 lag diese Zahl bei 367, eine Vervierfachung. Dass über die eigenen Kinder nicht ohne Emotion, nicht ohne eigene Wertvorstellungen gesprochen werden kann, ist verständlich. Wie pauschal und undifferenziert die Debatte angesichts dieser gesellschaftlichen Realität auf allen Kanälen vonstattengeht, ist dennoch einzigartig. Im Podcast zu Erziehungsthemen *1000 Deeg* erklärt die deutsche Psychologin Veronika Verbeek in der Folge „Fremdbetreuung: Hilfe oder Risiko?“ im Kontext einer fehlenden Eingewöhnung im Précoce, ihr scheine es, als würden „eigentlich alle Errungenschaften der Bindungstheorie in Luxemburg außen vorgelassen“. Sie wirft insgesamt die Frage auf, ob die Entwicklungspsychologie ausreichend in die politischen Überlegungen zur Kinderbetreuung einbezogen werden.

Wie wichtig die Bindung zwischen Kindern und Eltern ist, stellt heute niemand mehr ernsthaft infrage. Ohne dieses Fundament wird ein Kind seinen Weg durchs Leben kaum finden. Bindung entsteht außerhalb der Familie langsam zu anderen Bezugspersonen, etwa Erzieher/innen. Dass Kinder nicht zwölf Stunden außer Haus betreut werden sollten, leuchtet ebenfalls allen ein. Weder das Erziehungspersonal in den Maison Relais noch die allermeisten Eltern wünschen sich das für ihre Kinder. Alle sind sich einig, dass die Qualität der pädagogischen Betreuung äußerst wichtig ist, dass der Erziehermangel ein reales Problem ist. Doch die Debatte ist von einem Phantom gekapert worden, das aufgrund der sehr dünnen Forschungslage weder Wissenschaft noch Anekdoten aus der Praxis bestätigen: die „sehr viel fremdbetreuten Kinder“ und wie schlimm das doch alles sei. Die einzigen, die davon profitieren, sind die ADR und die CSV, die das Thema politisch ausschachten.

In Mamer scheint am Montagmittag die Sonne, die Kälte klirrt. Die Kinder laufen auf dem Kinneksbond aus der Schule in das Backsteingebäude der Maison Relais. Im Gebäude des Cycle 1 (Drei- bis Sechsjährige) wuseln die Kinder durch die verschiedenen Räume der Einrichtung. 150 Kinder besuchen dieses Haus, knapp 500 Kinder der Gemeinde sind insgesamt in der von Arcus geführten Maison Relais eingeschrieben, von etwa 700 Schüler/innen. Im Bewegungsraum hängen zwei Kinder in Aerial-Tüchern von der Decke; im Rollenraum, das wie ein Zuhause eingerichtet ist, steht ein Mädchen und wickelt eine Babypuppe, ein Junge gibt ihr Tipps. Der Lärmpegel variiert je nach Raum und Kinderanzahl, mal ist es lauter, mal sehr ruhig. Neben an im Bauraum werden raketenähnliche Konstruktionen erschaffen. Hinter einer verschlossenen Tür neben dem Essensraum befindet sich das „Stäreland“. Ein paar Betten stehen dort, es ist dunkel. In einer Ecke sitzt eine Erzieherin

[...]





Am Montag  
in der Maison  
Relais für  
den Cycle 4  
in Mamer



[Fortsetzung von Seite 7]

und liest einer Handvoll Mädchen eine Geschichte mit einer Taschenlampe vor. Sie hören aufmerksam zu. Ein Mädchen hat sich alleine in ein Häuschen in die Ecke zurückgezogen. Die Erzieherin klappt das Buch zu, es ist Zeit zum Essengehen. Im Restaurant Frupsi gibt es circa 40 Plätze, die gestaffelt eingenommen werden. Die Kinder haben anderthalb Stunden Zeit, essen zu gehen – den Zeitpunkt können sie frei wählen. Der Ablauf wurde so geregelt, dass die Kinder ihr Foto von der roten (noch nicht gegessen) zur grünen Tafel schieben, wenn sie ihre Mahlzeit eingenommen haben.

Das Essen und seine Organisation sorgt vor allen Dingen bei kleinen Kindern für Diskussionsstoff. Können, sollen Dreijährige sich selber aussuchen können, wann sie essen, was sie essen? Zuviel Autonomie bei den Kleinsten macht wenig Sinn und führt zu Überforderung. In manchen Maison Relais wird in dieser Alterssparte das Essen auf den Tisch gestellt, ohne Selbstbedienung. In Mamer surren zwei bis drei Erzieherinnen ständig um die Kinder herum, helfen ihnen, sich die Mahlzeit am Buffet auf den Teller zu heben, bieten ihnen Wasser oder Nachtisch an. „Wir halten ein Auge drauf, dass ein Gemüse auf dem Teller liegt“, sagt Sarah, eine Erzieherin, die das Mittagessen heute begleitet. Das Team würde die Kinder motivieren, Neues zu probieren. Von den Anwesenden essen tatsächlich fast alle ihre Möhren und Tomaten auf. Lee, vier Jahre alt, Amin, fünf, und Tom, fünf, sitzen an einem kleinen Tisch. Sie unterhalten sich über Fußball. Kommen sie gerne her? Ja, antworten sie.

Im neuen, ganz in Holz ausgekleideten Gebäude beteiligen sich Kinder zwischen neun und zwölf an Werkateliers, klettern an Boulderwänden hoch und tanzen im Theatersaal. Es entsteht der Eindruck eines Jugendhauses, nur mit hervorragender Infrastruktur. Im Kreativraum spielen vier Kinder eine Runde Karten mit ihrer Erzieherin. Das Verhältnis zwischen ihnen wirkt locker, freundschaftlich. Marie würde lieber nach Hause gehen als herzukommen, weil sie sich dort anders beschäftigen könne, erzählt sie. „Verständlich“, wirft die Erzieherin ein. Im Bauraum haben Luisa und Helena einen Zoo mit Tierfiguren gebaut. Die Löwen stehen gleich hinter den Giraffen. „Ich bin lieber hier als zuhause, denn dort bin ich allein“, sagt Luisa.

Großangelegte Studien zu den non-formalen Bildungseinrichtungen gibt es bisher nicht, dabei wären sie dringend nötig, um die Diskussion differenzierter führen zu können. Laut Daten des Bildungsministeriums lag der Prozentsatz der dreijährigen Kinder, die überhaupt eine Maison Relais in Anspruch nehmen, im Januar 2024 bei 31 Prozent. Bei Vierjährigen, die zur Schule gehen müssen, springt er auf 65 Prozent, um bei maximal 70 Prozent bei Siebenjährigen zu stagnieren. Dann verringert er sich graduell wieder. Knapp über die Hälfte der Elfjährigen gehen noch in eine SEAS, nur noch 23 Prozent der Zwölfjährigen. Daten des Trägers Arcus, erhoben im März 2023 in den Gemeinden Niederanven, Bourscheid und Echternach, zeigen, dass lediglich 5,71 Prozent der Kinder mehr als fünf Stunden pro Tag in der Maison Relais verbrachten. (46 Prozent der Kinder in Crèches waren dort zwischen 20 und 40 Stunden wöchentlich eingeschrieben, lediglich sieben Prozent blieben länger.) Franz Reuter, der die Maison Relais der Croix-Rouge in Lorentzweiler verwaltet, zeichnet heute ein ähnliches Bild. Von den 350 Kindern bleiben weniger als zehn Prozent nach 17.30 Uhr. „Für manche Kinder ist ein solcher Tag natürlich trotzdem lang“, räumt er ein.

Mich stört der Begriff Fremdbetreuung sehr. Wir bauen eine Beziehung zu den Kindern auf.

Franz Reuter, Direktionsbeauftragter der Maison Relais Lorentzweiler

In Mamer sitzen Hélène Weber, stellvertretende Direktorin von Arcus, Christian Haag, der die pädagogische Qualität weiterentwickelt und die beiden Direktionsbeauftragten Elisabeth Michaelis und Myriam Schmitz an einem Tisch. Hélène Weber beklagt die pauschalisierenden Aussagen in der Diskussion, und dass aus einem Bauchgefühl heraus argumentiert wird. Es herrsche großes Unwissen darüber, was in den Strukturen passiert. „Wichtig ist, dass die Angebote altersgerecht sind. Und dass immer geschaut wird: Was braucht dieses Kind gerade?“ Wie realistisch ist individuelle Betreuung und emotionale Zuwendung bei einem im Vergleich zum Ausland eher niedrigen Betreuungsschlüssel von 1:11? „Sensibilität entwickeln wir durch Beobachtung“, sagt Christian Haag. In der Background-Folge auf RTL ging es auch um „Missbrauch“ der Strukturen durch Eltern. „Wenn ich in Teilzeit arbeite, nachmittags zum Pilates oder in den Wald spazieren gehe und dann mein Kind ausgewogener abhole – wo ist da der Missbrauch?“, lehnt sich Hélène Weber aus dem Fenster. Sie wehrt sich gegen die belehrende Art und Weise, Eltern ein schlechtes Gewissen zu machen. „Die wenigsten übertreiben.“ „Was hinter dieser Diskussion steckt, ist die Idealvorstellung einer Familie, die es nie gegeben hat“, meint Christian Haag.

Natürlich ist es auch eine Frage des sozioökonomischen Hintergrunds. In sozial schwächeren Vierteln sind der finanzielle Druck und die damit einhergehenden Probleme in den Familien größer. Das kann einen Einfluss auf die Art und Weise, wie die Strukturen genutzt werden, haben. „Kinder, deren Eltern sie lieber in einer Struktur abgeben, sind vielleicht besser in der Maison Relais aufgehoben“, sagt Hélène Weber von Arcus. Die Studienlage der Uni.lu belegt, dass Kinder, die eine schwierige Familienlage haben und eine qualitativ hohe Betreuung in der Maison Relais, positive Effekte verzeichnen. Das Gegenteil stimmt ebenfalls: Ist die Betreuung schlecht und die Situation zuhause gut, käme es den Kindern zugute, zuhause zu bleiben.

In Deutschland funktionieren Grundschulen mit gestaffelten Mittagspausen und Klassen von 8 und 15 Uhr. Ganztagschulen, die mit einer Mischung aus formaler und non-formaler Bildung diese Art von Betreuung anbieten, gibt es derzeit drei in Luxemburg. Das Bildungsministerium ist nicht daran interessiert, sie auszubauen. Stattdessen sieht der Koalitionsvertrag der schwarz-blauen Regierung das „rapprochement“ zwischen Schule und Maison Relais vor. Man kann es als eine Art Ganztagschule durch die Hintertür verstehen, ein Lückenfüller, um nicht an den fast religiös verankerten Schulzeiten rütteln zu müssen. Am stärksten wird diese Zusammenarbeit in neuen Gebäuden, etwa der Schule Lenkeschlei in Düdelingen, umgesetzt. Dort bewegen sich Lehrpersonal und Erzieher jeweils stundenweise im Bereich des anderen. Josée Lorsché, grüne Schöffin in Bettemburg, verstärkt die Kollaboration auch in ihrer Gemeinde. Den-

noch sagt sie: „Wenn ich einen Traum hätte, wäre es, dass die gesamte Schulorganisation umgebaut wird, um der gesellschaftlichen Realität gerecht zu werden.“

Die Entwicklung der non-formalen Bildung ist vergleichsweise jung. Unter CSV-Familienministerin Marie-Josée Jacobs wurden vor knapp zwanzig Jahren die Strukturen, die bis dorthin Foyer hießen, in einer *procédure d'urgence* Maison Relais getauft und das entsprechende großherzogliche Règlement dazu geschaffen. Die Idee war, die Betreuung der Kinder in Anbetracht der gesellschaftlichen Realität, dass beide Elternteile arbeiten, flexibler zu gestalten. Kinder sollten auch stundenweise in die Maison Relais gehen können. In den darauffolgenden Jahren wurde in den Gemeinderäten des Landes äußerst viel diskutiert, dann investiert und gebaut. Konventionen wurden mit der Croix-Rouge, der Caritas und anderen Trägern unterschrieben. Damals war noch von „Kinderauffangstrukturen“ die Rede, als seien die Kinder im freien Fall und man müsse eben mal schnell ein Rettungsnetz unter sie aufspannen. Heute nennt man die Strukturen „Fremdbetreuung“. „Mich stört der Begriff sehr. Wir bauen eine Beziehung zu den Kindern auf. Die Diskussion ist völlig defizitorientiert“, sagt Franz Reuter. Alle Erzieher erklären im Gespräch, die Sensibilisierung der Eltern sei fundamental. „Wenn wir den Eindruck haben, es geht einem Kind nicht gut und es sollte früher abgeholt werden, sprechen wir das an.“

Doch eigentlich sei das Ganze ein Platzhalter. „Die Debatte um Arbeitszeiten wird auf dem Rücken der Strukturen ausgetragen“, sagt Franz Reuter. Eigentlich geht es darum, wie man im 21. Jahrhundert gleichberechtigt Beruf und Familie vereinbart. Die unbezahlte Arbeit, sowohl der Haushalt als auch die Sorgearbeit, die Erwerbstätigkeit überhaupt erst möglich machen, sind in die Stundenzahl von zwei in Vollzeit arbeitenden Eltern schlicht nicht mit einberechnet. Die französische feministische Autorin Élisabeth Badinter nennt diese Rechnung die „quadrature du cercle“. Sie kann nicht aufgehen. Der Druck des Wohnungsmarktes tut sein Übriges, die Zeit fehlt hinten und vorne.

„Mein Mann und ich haben in den ersten Jahren finanzielle Einbuße für die Kindererziehung in Kauf genommen“, führt Veronika Verbeek im Podcast *1000 Deeg* aus. „Ich denke, man sollte als Eltern Mut haben, auch wenn man das Haus fünf Jahre später baut, auch wenn Häme kommt, die Couch ein bisschen älter ist, sich die Zeit zu nehmen.“ Eine Reflexion über die eigene privilegierte Stellung als mutmaßliche Akademiker-Familie, die sich Teilzeit leisten kann, bleibt aus. Das ist charakteristisch für die Diskussion. Die Illusion der Wahlfreiheit, die eine Minderheit wahrnimmt, wird auf die gesamte Gesellschaft verallgemeinert. Dabei sind immer mehr Menschen, nicht nur die Putzfrau und der Bauarbeiter, damit beschäftigt, irgendwie die Miete zu zahlen – von Hauskauf und Häme ganz zu schweigen. ●





ZUFALLSGESPRÄCH  
MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

# Sozialtisch

In seinem Neujahrsinterview bedeutete Luc Frieden den Versicherungsgesellschaften, Besserverdienenden: Wir haben euch nicht vergessen! Er breitete seine Vorstellung von Rentenversicherung aus: „Niewent enger Grondrent“ bedürfe es mehr betrieblicher und privater Zusatzversicherungen (RTL, 1.1.2025).

Der Premier verwechselte die *Grondrent* (majoration forfaitaire) mit der gesetzlichen Pflichtversicherungsrente. Er verbildlichte seine Vorstellung: „Dee sougenannte Cappuccino-Modell. Wou een e Grondsaz vu Kaffi huet an dann driiwer Schlagsan an driiwer Schokla. Dat kann ee maachen, fir datt et de Leiden och am Alter besser geet.“ Es ist steuerlich absetzbar – von höheren Einkommen.

Vor mehr als 40 Jahren wurde das „Luxemburger Modell“ aus der Taufe gehoben. Es erklärte die Gesellschaft zur harmonischen Volksfamilie. Damit sie Solidaritätsoffer erbrachte. Um den Arbeitsplatzabbau in der Stahlindustrie zu bezuschussen. Und so Entlassungen, Arbeitskämpfe zu vermeiden.

Die Sozialpartnerschaft entwarfnete die Arbeiterbewegung. Nach dem Bankenkrach 2008 konnten die Unternehmer sich die Unkosten sparen. „Je dirais que, dans le domaine économique et social, la tripartite n’est pas le modèle sur lequel l’avenir peut être construit.“ Sprach ihnen Luc Frieden aus dem Herzen (*Journée de l’ingénieur*, 4.2.2012).

Doch Politiker, Statistikerinnen, Gewerkschafter, Leitartiklerinnen hatten das „Luxemburger Modell“ verinnerlicht. Manche bis heute. Sie teilen die Gesellschaft in zwei Blöcke ein: einvernehmliche Einheimische und problematische Ausländer. Höchstens noch in klassenlose Lohnquintile.

„On a un peu vite évacué le concept de ‚classes‘.“ Gab der Direktor des statistischen Amtes zu. „Or, il y a bien des groupes influents, des hiérarchies, des structures de pouvoir qui s’imposent à la ‚société d’individus‘“ (*Rapport travail et cohésion sociale*, 2024, S. 7). Serge Allegrezza überraschte. Dann ging er in Rente.

Nunmehr behindert Sozialpartnerschaft die Wettbewerbsfähigkeit. Neue Verhältnisse verlangen ein neues Leitbild. Der CSV-Premier fand als Erster einen Namen dafür: „Cappuccino-Modell“. Er borgte ihn bei der niederländischen Sozialversicherung. Deren Referenzen sind die *Toeslagenaffaire*.

In Friedens Cappuccino-Modell gibt es die Oberen, die alles haben zu einem süßen Leben: Kaffee, Schlagsahne, Schokolade. Die in der Mitte werden mit Schlagsahne zum Kaffee bei Laune gehalten. Für die unten bleibt am „Sozialtisch“ schwarzer Kaffee, *Schiggeri*, *Muckefuck*, *Schluutchen*.

Hinter den drei Säulen einer inegalitären Rentenversicherung verbirgt sich ein inegalitäres Gesellschaftsbild: Von denen da oben, einer Mittelschicht, denen da unten. Luc Friedens dreistufige Hierarchie erinnert an Klerus, Adel, Tiers État des Ancien Régime. An die Zweidrittelgesellschaft und Unterschicht der Neunzigerjahre.

Das Gesellschaftsbild macht keinen Unterschied zwischen Klassen, Fraktionen, Schichten. Ob sie von fremdem Mehrwert, produktiver, unproduktiver Arbeit leben. Ob sie Hegemonie ausüben, dominieren, regieren, murren, machtlos sind: globales Monopolkapital, Industrie-, Finanz-, Handelsbourgeoisie, lokale Kompradorenbourgeoisie, mittlere Bourgeoisie, traditionelles und neues Kleinbürgertum, Intellektuelle, Bauern, Beamtinnen, die Masse lohnabhängiger Angestellter, Arbeiteraristokraten und Arbeiterinnen, Subproletariat.

Luc Friedens Gesellschaftsmodell scheint primitiv. Es ist kein soziologisches Raster. Es ist ein politisches Programm: Auf das scheinbar horizontale „Luxemburger Modell“ folgt ein vertikales Cappuccino-Modell. Die Regierung vertuscht die Klassenunterschiede nicht mehr. Sie festigt sie. Bis zur letzten Nacht im Cipa. ●

ROMAIN HILGERT

# BeneLUX

IIII Claire Meyers

„Et gëtt flott“, sagt die Abgeordnete Francine Closener (LSAP) im Gespräch mit dem *Land*. Seit Anfang 2025 hat sie den Vorsitz des Benelux-Parlaments, das konsultative Gremium der Benelux Union, inne. Im Dezember hat Luxemburg die Präsidentschaft des Ministerkomitees übernommen, das exekutive Organ der Benelux. Beiden Gremien vorzusitzen, stimmt Closener positiv, man müsse die Gelegenheit nutzen. Am Dienstag dieser Woche wurden der Interparlamentarischen Versammlung, die Teil des Benelux-Parlaments ist, die Prioritäten von zwei Beamten des Außenministeriums vorgestellt. Prinzipiell wollen sie dort anknüpfen, wo die belgische Präsidentschaft aufgehört hat: Ausarbeitung der automatischen Anerkennung von Schulabschlüssen, ein Abkommen gegen Sozialhilfebetrug, grenzüberschreitende Sicherheitspolitik. Eigene Akzente sollen auch gesetzt werden – „KI wird ein großes Thema sein“, so Closener.

Abgesehen von der regionalen Kooperation fungiert der Benelux primär als Forum und Instrument zur gemeinsamen Aushandlung von Positionen, um sich mehr Gewicht auf der europäischen Bühne zu verschaffen. Insbesondere für Luxemburg ist das nicht unwichtig, um sich bemerkbar zu machen. Dass eine rechtspopulistische

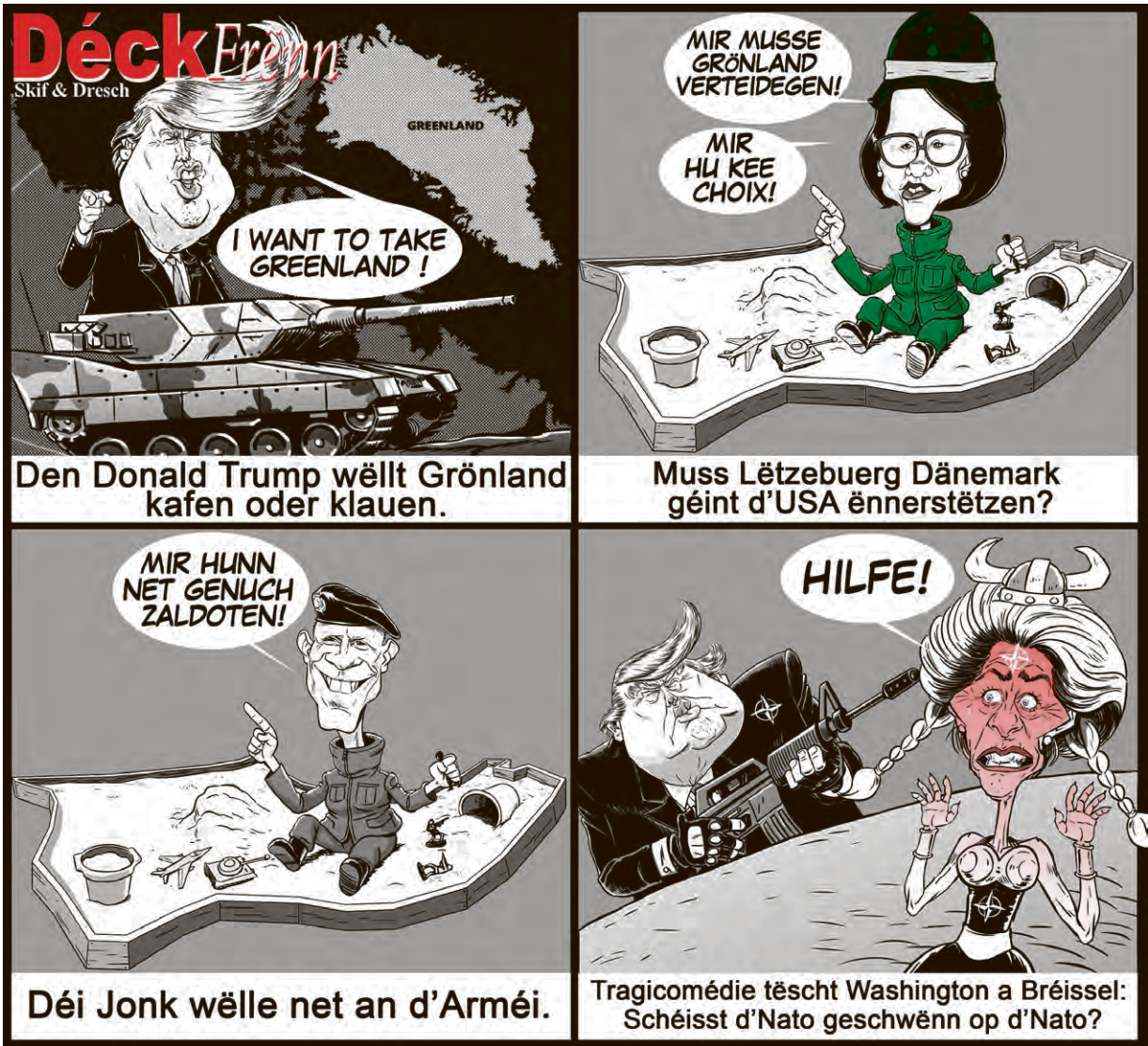
euroskeptische Regierung in den Niederlanden an der Macht ist und die belgische Regierung seit den Wahlen im Juni nur noch geschäftsführend funktioniert, lässt Besorgnis aufkommen. „Aber meine Frage, wie man mit der komplizierten Gemengelage umgehen soll, wurde von den beiden Beamten relativiert. Auf Benelux-Ebene hätten diese Umstände keinen großen Impact“, schildert Meris Sehovic (Grüne), der der Kommission am Dienstag beisaß. Auf die Nachfrage des *Land*, wie man mit diesen Umständen umgehen wolle, antwortete das Außenministerium vor Redaktionsschluss nicht mehr.

Closener ist sich trotz ihrer Zuversicht bewusst, dass es Herausforderungen geben wird. Das Vorhaben der Niederlande, bestimmte Studiengänge nur noch auf Niederländisch anzubieten, stellt für Luxemburg ein Problem dar. Insbesondere nach dem Brexit haben die Niederlande, als einziges Land in näherer Umgebung, in dem man sein Studium auf Englisch absolvieren kann, als Studienort an Beliebtheit gewonnen. „Ob dies bilateral angesprochen wird oder im Rahmen der Benelux, ist noch unklar“, erläutert sie.

Für den Europaabgeordneten Charel Goerens (DP) ist die derzeitige Situa-

tion Europas eine „Herausforderung, der man sich stellen muss. Die Schwierigkeiten sind nicht klein, aber kein Grund für eine Schockstarre. Man darf sich nicht paralysieren lassen“. Neben den internen Krisen mancher Mitgliedsstaaten ist die EU mit grundsätzlichen Fragen in punkto Erweiterung, Integration und Governance konfrontiert – neun Staaten haben den Status des Beitrittskandidaten, darunter auch die Ukraine und Georgien. „Alle anderen Motoren, die die EU sonst vorangetrieben haben, sind ausgefallen. Die deutsch-französische Beziehung funktioniert im Moment überhaupt nicht“, erläutert Goerens. Er sehe die Chance, als Benelux einen Impuls zu setzen, um einen weiteren Integrationsschritt als EU zu gehen.

Optimismus mag schön sein, aber realistisch gesehen, verliert Luxemburg langsam, aber sicher Alliierte in der europäischen Sphäre. Über die Wertedivergenz zwischen den Regierungen der Benelux-Staaten ist nicht so leicht hinwegzusehen. Dass man in der momentanen Konstellation im europäischen Kontext weiterhin gemeinsam Position bezieht, ist Wunschdenken. Insbesondere wenn man bedenkt, dass die Niederlande im September einen Antrag auf ein Opt-Out aus den Asylregeln der EU gestellt haben. ●





# Vers une monarchie élective

IIII Alex Bodry

Cette semaine, Alex Bodry publie *Le Luxembourg, son régime politique et ses institutions*. Le *Land* en publie en exclusivité les bonnes pages ayant trait au rôle du Grand-Duc



Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, lors de la visite du pape en septembre

**Modèle suédois** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 c’est la Constitution qui détermine toutes les questions d’importance en relation avec la détermination du Chef de l’État. L’ensemble des règles afférentes, dont quelques-unes constituent des prescriptions inédites, sont de nature à changer fondamentalement le régime de la monarchie au Luxembourg. Tout dépendra de la suite des évènements et de la manière dont le Gouvernement et le Parlement interpréteront et utiliseront les nouveaux moyens d’intervention que la Constitution modernisée met à leur disposition.

On est en droit de se demander si le Luxembourg n’est pas en voie de passer d’une monarchie héréditaire, dont il garde l’apparence, à une monarchie élective, la représentation du pays,

la Chambre des députés disposant désormais de réels pouvoirs de peser décisivement sur le choix du chef de l’État. Le régime monarchique luxembourgeois se rapproche aujourd’hui du modèle suédois.

La fonction est héréditaire en ligne directe, ce qui exclut les collatéraux et les parents alliés. Elle est héréditaire par ordre de primogéniture, ce qui garantit l’égalité des sexes, et se fait par représentation, ce qui implique que les personnes qui figuraient dans l’ordre de succession à une certaine place, laissent cette place à leurs propres héritiers. Mais la Constitution introduit une nouveauté majeure par rapport au régime antérieur. Elle attribue à la Chambre des députés le pouvoir d’exclure une ou plusieurs personnes de l’ordre de succession par une loi. Cette intervention du Parlement peut se faire à l’initiative soit du Gouvernement, soit des députés. Une telle initiative législative doit pourtant être adoptée à la majorité qualifiée, c’est-à-dire par les deux tiers des députés ce qui correspond aux suffrages de quarante députés sur soixante, le vote par procuration n’étant pas admis.

Il appartient au législateur seul d’apprécier souverainement l’existence de circonstances exceptionnelles qui commandent une telle intervention législative. Sous l’empire du pacte de famille de la Maison de Nassau cette faculté d’exclusion de l’ordre de succession était une prérogative du Grand-Duc régnant sans la moindre intervention du Parlement dans le cas où l’un des membres de la famille grand-ducale se marie sans le consentement du chef de la famille de Nassau.

Les successeurs de Marie-Adélaïde ont sans exception décidé, pour des raisons d’âge, de mettre prématurément fin à leur fonction. La Grande-Duchesse Charlotte a abdiqué en 1964 après un règne de plus de quarante-cinq ans. Elle est décédée en 1985. Son fils, le Grand-Duc Jean a exercé les fonctions de Chef de l’État pendant trente-six ans. Il a abdiqué en faveur du Grand-Duc héritier Henri en l’an 2000. Le Grand-Duc Jean est décédé le 23 avril 2019, à l’âge de 98 ans.

L’hypothèse de l’abdication du Grand-Duc est expressément prévue par la Constitution. Contrairement à d’autres monarchies, le Luxembourg reconnaît ainsi formellement le droit au monarque d’abdiquer, c’est-à-dire de mettre prématurément fin à ses fonctions de chef de l’État. L’abdication n’est soumise à aucune condition. Elle ne doit pas être motivée.

*L’irresponsabilité politique du monarque ne peut jouer pleinement que si le Grand-Duc fait preuve d’une grande retenue dans ses déclarations publiques, évitant d’exprimer des opinions personnelles tranchées sur des sujets controversés. Sinon le bouclier formé par le mécanisme de la responsabilité ministérielle risque de se fissurer rapidement*

À côté de l’abdication volontaire, la Constitution prévoit le cas particulier d’une abdication présumée du Grand-Duc. Ainsi, en vertu de l’article 60 de la Constitution, « Si le Grand-Duc ne remplit pas ses attributions constitutionnelles, la Chambre des députés, à la demande du Gouvernement, le Conseil d’État entendu en son avis, décide à la majorité qualifiée qu’il y a lieu de considérer que le Grand-Duc a abdiqué ».

Il s’agit là d’une disposition quasiment « révolutionnaire » introduite par le constituant lors de la révision constitutionnelle du 17 janvier 2023 dont la portée extraordinaire ne semble pas avoir été saisie par la plupart des commentateurs. Elle attribue au Gouvernement et à la Chambre des députés le pouvoir de destituer le Chef de l’État si celui-ci ne remplit pas ses attributions constitutionnelles. Ce texte constitue une particularité du régime monarchique luxembourgeois qui se différencie nettement du modèle belge.

[...]



[Suite de la page 11]

La Constitution fait intervenir, en raison de la gravité de la situation, les trois principales institutions politiques de l'État : le Gouvernement qui dispose du droit d'initiative, le Conseil d'État qui doit être entendu en son avis et la Chambre des députés qui dispose du pouvoir de décision, en statuant à la majorité qualifiée.

Les travaux parlementaires sur les révisions constitutionnelles soulignent la volonté du constituant de viser par cette nouvelle disposition non seulement l'hypothèse d'une incapacité permanente du Chef de l'État d'exercer sa fonction, mais encore le cas du refus du Chef de l'État d'exercer ses attributions constitutionnelles, le Grand-Duc ne disposant pas d'un pouvoir discrétionnaire d'agir ou de ne pas agir dans le cadre des compétences lui attribuées.<sup>1</sup>

Cette forme d'abdication présumée voire forcée permet d'atténuer le caractère absolu des statuts d'inviolabilité et d'irresponsabilité accordés au Grand-Duc et de les rendre ainsi conformes aux conceptions contemporaines du fonctionnement démocratique des institutions dans un État de droit.

**Le bouclier de la responsabilité ministérielle** Même si depuis 1998 la personne du Grand-Duc n'est plus déclarée comme sacrée, la Constitution dispose en son article 44 que sa personne est inviolable. En principe, le Grand-Duc est donc à l'abri de toute action civile ou pénale intentée contre lui. « L'inviolabilité du Grand-Duc signifie qu'il ne peut être accusé ni poursuivi en justice par personne, qu'il n'est justiciable d'aucune juridiction et qu'on ne peut lui demander compte de ses actes ».<sup>2</sup> L'irresponsabilité civile et pénale du Grand-Duc concerne les actes de la vie publique et ceux de sa vie privée.

Le caractère absolu de l'immunité ou de l'irresponsabilité pénale du Chef de l'État est battu en brèche par le statut de la Cour pénale internationale, une juridiction internationale créée pour sanctionner les auteurs de crimes internationaux les plus graves tels que les génocides ou les crimes de guerre. En vertu de l'article 27 du statut de Rome « la qualité officielle de chef d'État ou de gouvernement, n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale » et ceci nonobstant de toute immunité ou procédure spéciale leur reconnu en vertu du droit national ou international.<sup>3</sup>

L'irresponsabilité politique du Grand-Duc est couverte par la responsabilité ministérielle. L'irresponsabilité politique du monarque ne peut toutefois jouer pleinement que si le Grand-Duc fait preuve d'une grande retenue dans ses déclarations publiques, évitant d'exprimer des opinions personnelles tranchées sur des sujets controversés. Sinon le bouclier formé par le mécanisme de la responsabilité ministérielle risque de se fissurer rapidement mettant un danger l'acceptation de la monarchie.

L'irresponsabilité accordée au Grand-Duc étant dérogatoire au droit commun, elle doit s'interpréter de façon restrictive. Le monarque ayant perdu la qualité de chef de l'État, suite à une abdication ou une régence, redevient, tout en gardant son titre de noblesse, un citoyen ordinaire répondant, en principe, personnellement de ses actes. « La protection particulière accordée à la personne du Grand-Duc ne se communique pas aux autres membres de la famille grand-ducale. L'on notera cependant que le Code pénal accorde à ses membres, notamment à l'héritier présomptif du trône, une protection allant au-delà de celle accordée au citoyen ordinaire ».<sup>4</sup>

**« Ne peut agir seul »** On retrouve dans la Constitution une énumération impressionnante d'attributions du Chef de l'État.

*Paraphrasant André Molitor, l'ancien chef de cabinet du Roi Baudouin, on est en droit d'affirmer : Que l'entourage du Grand-Duc ne soit pas homogène d'un point de vue idéologique, voilà ce qui est souhaitable et même indispensable*

En réalité, elles relèvent presque toutes de l'appréciation politique du gouvernement, le Grand-Duc étant simplement tenu d'y apposer sa signature à côté de celle du membre du gouvernement. Il revient au Grand-Duc de promulguer les lois votées par le Parlement dans les trois mois de leur adoption. Il s'agit d'un acte plus technique que politique.

Le droit de grâce fait partie des droits régaliens des monarques de l'Ancien Régime. Depuis la révision constitutionnelle de 2023 le droit de remettre ou de réduire des peines pénales prononcées est réglé par la loi. Une commission de grâce, majoritairement composée de magistrats, donne son avis sur chaque demande, après enquête de la Police grand-ducale. Le droit de grâce est en réalité exercé par le ministre de la Justice, qui assume la responsabilité de ces décisions prises sous la signature du Grand-Duc.

Même le droit de conférer des titres de noblesse et les ordres civils et militaires n'est pas une prérogative personnelle du Grand-Duc qu'il pourrait exercer sans contreseing ministériel. Ces nominations et décorations revêtent un caractère politique et nécessitent l'accord du Gouvernement. Seule exception à cette règle : les nominations dans l'ordre de la Maison de Nassau.

L'article 53 de la Constitution dispose que « le Grand-Duc porte le titre de commandant de l'armée. Ce commandement est exercé sous la responsabilité du Gouvernement ». Avant la refonte de 2023, la Constitution déclarait que le Grand-Duc commande la force armée. Il est désormais incontestable que le commandement de l'armée est en réalité un domaine politique du ressort du Gouvernement. La formule retenue permet au Grand-Duc, s'il le souhaite, de continuer de porter l'uniforme de l'armée lors de cérémonies officielles. Il est de tradition que le Grand-Duc se voit accorder le grade de général de l'armée luxembourgeoise. Tant le Grand-Duc Jean que le Grand-Duc Henri ont suivi une formation militaire. Tel a également été le cas du Grand-Duc héritier Guillaume.

De son incapacité d'agir seul et de son irresponsabilité découle le grand principe qui domine nécessairement l'action du monarque au 21<sup>e</sup> siècle, celui de la neutralité politique. Symbole de l'unité du pays, il doit se situer au-delà des clivages et querelles politiques. Ainsi, à l'instar du Roi des Belges, le Grand-duc n'exerce pas son droit de vote aux élections. Même si cette attitude est légalement douteuse dans un pays qui connaît le vote obligatoire, elle se comprend politiquement.

Décrivant la situation institutionnelle en Grande-Bretagne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le juriste anglais Walter Bagehot a estimé que les attributions réelles du monarque se résument à trois : le droit de savoir, le droit d'encourager, le droit de mettre en garde.<sup>5</sup> Cette théorie a vocation à s'appliquer également à la monarchie parlementaire du Luxembourg.

**« Colloques singuliers »** Il est d'usage que les ministres, et notamment le Premier ministre, informent régulièrement le Chef de l'État sur les projets et les initiatives du Gouvernement. Dans des matières liées aux anciens pouvoirs régaliens, l'information peut s'apparenter à une consultation du Grand-Duc. En Belgique, ces rencontres entre le monarque et les ministres est désigné par les termes « colloque constitutionnel » ou « colloque singulier royal ». Elles ont un caractère confidentiel voire secret. Alors que sous les Premiers ministres Juncker et Bettel les colloques singuliers avec le Chef de l'État se faisaient à des intervalles assez espacés, le Premier ministre Luc Frieden est revenu à un rythme d'entretiens en tête à tête plus soutenu, de nature bimensuelle.

Traditionnellement, la Couronne participe activement à des missions économiques du Luxembourg à l'étranger. Ainsi des membres de la famille grand-ducal, depuis les années 1970 ce sont les héritiers du trône qui ont co-présidé les délégations luxembourgeoises lors de divers voyages visant à promouvoir le développement économique du pays et attirer de nouveaux investisseurs. Leur présence a certainement contribué à susciter l'intérêt pour ces missions dans les pays de destination.

**Inciter, encourager, stimuler** Le Chef de l'État exerce, comme nous l'avons décrit, une fonction de conseil, de médiation. Il peut inciter, encourager, stimuler. Ce droit d'encourager devient même un devoir en temps de crise. Lors de ses rencontres, il peut évidemment exprimer des préoccupations et esquisser des idées fondamentales liées au développement du pays et de la société. Réserve, discrétion et prudence doivent guider le Grand-Duc dans l'exercice de cette fonction au risque de s'exposer à la critique d'une partie de l'opinion publique. Cette même retenue devrait caractériser les prises de position des autres membres de la famille grand-ducale, même s'ils ne remplissent pas de missions officielles. En contrepartie, le Gouvernement et les interlocuteurs officiels du Grand-Duc ne doivent en aucun « découvrir la couronne », c'est-à-dire rendre publique l'opinion personnelle exprimée par le Chef de l'État.

La capacité d'influence du Grand-Duc dépend finalement de son autorité dans l'opinion publique et auprès des acteurs politiques. Arrive-t-il à incarner pleinement la fonction symbolique qui lui revient ? Pour beaucoup, il incarne une part de l'identité nationale. L'institution du monarque en est une image au même titre que la langue, le drapeau, l'hymne national. On pénètre ici dans le domaine de l'affectif et de l'irrationnel. Au fil des générations il s'est forgé une relation émotionnelle entre une partie de la population et le Grand-duc qui explique une popularité toujours considérable même si elle semble s'être affaiblie légèrement selon les sondages. Dans une société marquée par des clivages croissants, l'institution du monarque constitutionnel sans réel pouvoir politique, mais munie d'une certaine autorité auprès de la population peut constituer un moyen de renforcer la cohésion sociale et d'aider à surpasser les divisions traversant la communauté nationale.

**Désigner un (in)formateur** Il existe un moment dans la vie politique du Luxembourg où le Chef de l'État intervient seul sans contreseing ministériel. Le cas de figure qui se présente à des intervalles réguliers, n'est toutefois réglé, ni par la Constitution, ni par la loi : c'est la période de la formation du gouvernement.

À l'instar de la Belgique, le Luxembourg connaît la coutume institutionnelle des consultations menées par le Chef de l'État en vue de préparer la formation du gouvernement. Après avoir vu séparément les présidents des partis représentés à la Chambre des députés, et procédé éventuellement à d'autres consultations, il est généralement accepté qu'il appartient au Grand-Duc de désigner un informateur ou, si les choses sont évidentes, un formateur. Curieusement l'acte qui matérialise la désignation de l'informateur et/ou du formateur est un communiqué de presse. Personne n'a à approuver le choix du Chef de l'État. Dans une situation politique complexe, où l'émergence d'une majorité gouvernementale stable n'est pas assurée ou lorsqu'ils existent plusieurs options de coalition plausibles, le Grand-Duc peut effectivement donner une orientation aux négociations sur le futur gouvernement. En Belgique, ce cas de figure s'est déjà présenté à plusieurs reprises durant les vingt dernières années. Au Luxembourg, il est de coutume que les partis politiques impliqués se mettent rapidement d'accord sur la coalition souhaitée. Les marges de manœuvre du Grand-Duc existent, mais elles sont très étroites et comportent le risque de se voir taxer de partialité.

#### Monarchie ou République ?

Faut-il abandonner le régime monarchique et faire du Luxembourg une République ? Franchement, cette question n'est pas d'actualité dans la mesure où après l'incident de 2008 autour de la sanction grand-ducale de la loi sur l'euthanasie la pratique institutionnelle des attributions du monarque est de nouveau alignée sur les usages constitutionnels et que la refonte de la Constitution a fini par éliminer les ambiguïtés en définissant un régime qui place la monarchie luxembourgeoise entre le modèle belge et celui de la Suède. Le chef de l'État a un rôle essentiellement représentatif, symbolique. Remplacer le Grand-Duc par

un Président élu par la Chambre des députés, comme l'a proposé Déi Lénk en 2016 dans sa proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution n'apporte aucun changement réel dans le fonctionnement des institutions en ce qui concerne la détermination de la politique du pays. En effet, les attributions constitutionnelles prévues pour le Président sont similaires à celles du Grand-Duc. Ce qu'il va peut-être gagner en économies budgétaires du fait de la nature républicaine de la fonction du Chef de l'État, le pays risque de le perdre en visibilité, en identité, voire en popularité. Faute d'alternative attrayante, il est sage de rester au statu quo. AB



Aux Pays-Bas, une loi a mis fin à une coutume constitutionnelle similaire à celle des monarchies belge et luxembourgeoise. Ce n'est plus le Roi qui désigne le formateur du futur gouvernement, mais le Président du Parlement qui mène les consultations préalables aux négociations pour la mise en place d'un gouvernement.

**Patrimoine** « La gestion de la fortune privée de la famille grand-ducale est une affaire privée et ne concerne pas la Constitution ». <sup>6</sup> Par contre, une loi du 16 mai 1891 règle des questions relatives à la fortune privée de la Maison grand-ducale. D'après cette loi, l'administration des biens mobiliers et immobiliers composant la fortune privée de la Maison grand-ducale et situés dans le pays est régie par le Pacte de famille de Nassau et les dispositions à prendre en vertu de ces statuts. Cette règle pose problème dans la mesure où les textes découlant du « Fürstenrecht » (droit princier) du 18<sup>e</sup> siècle ne sont pas publiés en entier et risquent de se heurter quant au fond aux règles du Code civil voire à des conventions internationales.

Le pacte institue un fidéicommis qui a comme objectif d'éviter une dilapidation ou un éparpillement du patrimoine familial. Un tel régime risque cependant de se heurter aux règles successorales de droit commun. Il confère une grande responsabilité au Grand-Duc en sa qualité de chef de famille. La loi accorde en outre certains avantages fiscaux pour les transmissions de biens mobiliers et immobiliers entre les membres de la famille grand-ducale. Le Grand-Duc est représenté judiciairement et extrajudiciairement, en ce qui concerne sa fortune privée, par le préposé à l'administration de ses biens.

**Séparation public-privé** La gestion défaillante du personnel mise à part, le dysfonctionnement structurel le plus flagrant relevé par le rapport Waringo était l'absence de séparation nette et précise entre les activités qui relèvent des attributions et missions constitutionnelles du Grand-Duc et des activités « privées » du Grand-Duc et des membres de la famille grand-ducale.

Suite à la révision constitutionnelle de 2023, l'ancien système peu transparent de la liste civile et des allocations budgétaires pour couvrir notamment des frais de représentation a été remplacé par un système de dotations annuelles inscrites au budget de l'État au bénéfice du Grand-Duc, de l'ancien Grand-Duc, du Grand-Duc héritier, du Régent et du Lieutenant-représentant et dont les éléments et le montant sont fixés par la loi. <sup>7</sup> Pour l'exercice budgétaire 2023 la dotation au Grand-Duc et au Grand-Duc héritier s'est élevée à un montant total de 766 323,70 euros. La loi dispose que ces dotations sont intégralement exemptes des impôts directs sur le revenu. Cette disposition n'est pas conforme aux propositions du rapport Waringo dans la mesure où au moins une partie de ces dotations doit être considérée comme une forme de rémunération, de traitement.

La Maison du Grand-Duc a été mise en place en tant qu'entité exclusivement en charge des missions constitutionnelles du Grand-Duc. Elle a comme objet « de fournir au Grand-Duc le soutien administratif et logistique nécessaire à l'exercice de la fonction de Chef de l'État. Son budget est entièrement pris en charge par le Budget de l'État. Selon le compte provisoire de l'exercice 2023 les dépenses s'élevaient à 18,579 millions d'euros, dont les deux tiers étaient affectés à des frais de personnel. Au 31 décembre 2023, l'effectif inscrit à la Maison grand-ducale a été de 120 agents de l'État dont quatre détachements actés de l'Armée et un du Ministère des Affaires étrangères. Paraphrasant André Molitor, l'ancien chef de cabinet du Roi Baudouin de Belgique, on est en droit d'affirmer : Que l'entourage du Grand-Duc ne soit pas homogène d'un point de vue idéologique, voilà ce qui est souhaitable et même indispensable ». <sup>8</sup> ●

Le livre d'Alex Bodry, *Le Luxembourg, son régime politique et ses institutions* est disponible en librairie. Paru aux Éditions Paul Bauler, il coûte 43 euros et compte 390 pages

<sup>1</sup> Rapport parlementaire du 6 juin 2018, doc. parl. n°6030-27, p. 47

<sup>2</sup> P. Majerus, *L'État luxembourgeois*, 1990 (6<sup>e</sup> édition), p. 148

<sup>3</sup> Le Luxembourg a ratifié ce texte par une loi du 14 août 2000 portant approbation du Statut de Rome de la Cour pénale Internationale, fait à Rome, le 17 juillet 1998

<sup>4</sup> Œuvre collective, *Le Conseil d'État, gardien de la Constitution et des droits et libertés fondamentaux*, Luxembourg, 2006

<sup>5</sup> W. Bagehot, *The English Constitution*, Londres, 1867, p. 103

<sup>6</sup> A. Steichen, *La Constitution luxembourgeoise commentée*, 2024, p. 251

<sup>7</sup> Article 54 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution

<sup>8</sup> A. Molitor, *La fonction royale en Belgique*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, CRISP, 1994, p.145

### « Sables mouvants »

Après l'expérience malheureuse d'une monarchie politique sous le règne de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, les périodes suivantes ont été moins mouvementées du point de vue institutionnel, tant la Grande-Duchesse Charlotte que son fils aîné le Grand-Duc Jean respectant scrupuleusement le rôle essentiellement protocolaire qui est celui d'un monarque constitutionnel dans une démocratie parlementaire. Même en cas de désaccord entre les deux branches de l'exécutif, le dernier mot appartient dans tous les cas au Gouvernement et au Parlement.

Avec la prise de fonction du Grand-Duc Henri le Luxembourg est progressivement entré dans une phase de relations plus tendues entre le Grand-Duc et son épouse la Grande-Duchesse Maria Teresa et le gouvernement et une large partie du monde politique. La conception que le couple grand-ducal se faisait de l'exercice des attributions se voulait différente de celle des prédécesseurs, plus moderne, plus ouverte. Ils y voyaient une affaire de

couple. Ayant suivi des études universitaires, ils ne cachaient pas leur intention de s'engager davantage dans la société, éprouvant comme la plupart des têtes couronnées européennes de leur génération des difficultés à accepter de rester enfermés dans un rôle d'inaugurateur de chrysanthèmes, selon la formule du Général de Gaulle.

Si ce vent nouveau a été salué au début du règne, la tendance à vouloir peser politiquement a conduit la monarchie à s'aventurer sur du sable mouvant. En 2005, la déclaration du Grand-Duc de voter pour le traité européen soumis au référendum était pour le moins risqué, le refus de signer en 2008 une loi votée en bonne et due forme par la Chambre des députés, en invoquant des convictions religieuses personnelles, a failli jeter le pays dans une crise institutionnelle d'envergure. Un Chef de l'État non élu, irresponsable de par la Constitution, ne peut mettre ses convictions personnelles, aussi respectables soient-elles, mais qui sont d'ordre privé, avant l'accomplissement de ses obligations constitutionnelles.

Cet incident grave n'a pas manqué de se répercuter sur les travaux de la refonte de la Constitution en cours à ce moment, conduisant à un nouvel agencement des dispositions des textes relatifs au monarque, le régime retenu se rapprochant de plus en plus du modèle monarchique suédois.

Depuis cet incident, le comportement parfois imprudent de la Grande-Duchesse, très engagée et dotée d'une forte personnalité, n'a certainement pas arrangé les choses. Il est dommage que ces faits aient quelque peu terni le bilan du règne du Grand-Duc Henri qui comporte pourtant beaucoup de points positifs comme par exemple la persévérance du Chef de l'État dans son engagement pour le développement économique, le vivre-ensemble et le maintien de la cohésion sociale dans le pays. Le futur Grand-Duc peut construire sur cet acquis en reprenant et en développant les expériences positives et en évitant de dévier, dans toute la mesure du possible, des devoirs de neutralité politique et d'impartialité qui incombent au Chef de l'État luxembourgeois. AB

Le 8 octobre, jour de l'assermentation du Lieutenant-Représentant Guillaume



Olivier Halmes





Luc Frieden en janvier 2020, entrant dans la « Salle Michel

Wurth », située au quatrième étage de la Chambre de commerce

# Wirtschaft

14

land  
17.01.2025

## On connaît la chanson

IIII Bernard Thomas

La parole patronale s'est « décomplexée » et « complètement désinhibée », a jugé Nora Back la semaine dernière sur *Radio 100,7*. Plutôt que d'en critiquer les positions, les lobbys patronaux remettraient en question les syndicats dans leur existence même. Les éléments de langage se sont en effet durcis. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les derniers éditos de *D'Handwerk*, la feuille de liaison de la Fédération des artisans (FdA). L'argumentation est très manichéenne, opposant les syndicats et les organisations patronales. Les premiers seraient « empêtrés dans les luttes des classes du XIX<sup>e</sup> siècle », alors que les secondes prôneraient des solutions « win-win ». Les uns seraient ringards et idéologiques, les autres modernes et pragmatiques. Le patronat fait même des emprunts à la terminologie de la gauche. La flexibilisation des heures de travail serait ainsi « un mouvement d'émancipation », auquel les syndicats opposeraient une « influence paralysante ». Nora Back s'en est plainte sur *Radio 100,7* : Ce serait « iergendwou respektlos » de s'entendre dire à longueur de journée : « Vous n'êtes plus assez modernes. Vous n'êtes plus *up to date* ».

En réalité, la phobie à l'égard des syndicats est aussi ancienne que les syndicats eux-mêmes. Elle transpire sur chaque page de *Tous les défis du monde* (2018), la monographie commanditée par la Fedil pour célébrer son centième anniversaire. Son auteur, l'historien Charles Barthel, s'est imprégné des sources au point d'en assimiler les obsessions. Les « bonzes » et « démagogues » syndicaux seraient devenus de plus en plus « effrontés » au lendemain de la Première Guerre mondiale, écrit-il. La Fedil aurait été créée en 1918 comme « organisation de combat contre la déraison prolétarienne ». Après la Seconde

**« Les délégués ouvriers élus dans les entreprises connaissent certainement mieux que les dirigeants des syndicats la marche de l'entreprise, ses possibilités et ses difficultés »**

Écho de l'industrie, 1935

Guerre mondiale, ces choses ne se disaient plus, ou du moins plus aussi crûment. Le consensus social-démocrate (ou chrétien-social ou social-libéral) était devenu hégémonique, le modèle tripartite se transformant en « clef de voûte conceptuelle d'une idéologie étatique nationale », comme l'écrira l'historien Claude Wey en 2003. Les relations institutionnelles constituent une ressource cruciale pour les syndicats. Et ceci depuis l'instauration, en 1936 et sous la pression de la rue, du Conseil national du travail, le premier « Ausgleichsorgan » tripartite, par lequel l'État assumait un rôle de médiateur et de facilitateur dans la négociation collective.

Le nerf de la guerre n'a pas changé en un siècle. Les employeurs ne veulent pas voir de permanents syndicaux dans leur entreprise, préférant négocier avec leurs délégués « neutres » ou « libres ». C'est un des grands classiques du répertoire patronal. (L'ironie étant que cette tradition historique endosse aujourd'hui les habits d'une « modernisation du droit du travail ».) En 1939 déjà, le *Tageblatt* notait le refus des artisans de négocier avec les syndicalistes, dont l'activité était perçue comme une ingérence nuisible « betriebsfremder und betriebsunkundiger Elemente ». La Fedil contestait également le monopole de négociation revendiqué par les syndicats. Les délégués ouvriers élus dans les entreprises « connaissent certainement mieux que les dirigeants des syndicats la marche de l'entreprise, ses possibilités et ses difficultés », notait *l'Écho de l'industrie* en 1935. Comme ses lointains prédécesseurs, le directeur de la Fedil, René Winkin, remonte sur les barricades, fustigeant sur *RTL-Radio* « le *business model* d'un oligopole de syndicats, qui tue toute flexibilité ». L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) ressasse, elle aussi, les arguments anciens : Les syndicats s'appuieraient « sur des visions théoriques loin du terrain ». Le dialogue social ne devrait « pas nécessairement » rimer avec « présence obligatoire » de syndicats. Du moins « dans le cadre de négociations de détails ». Tout dépend de ce qu'on entend par « détails »...

« Spillraum » est le nouveau mot d'ordre. Les organisations patronales demandent la possibilité de « déroger » au droit du travail, invariablement décrit comme « rigide », « extrêmement restrictif » ou « étouffant ». Dans son communiqué de ce mercredi, l'UEL semble brièvement adopter une perspective marxiste en évoquant « le droit du

travail, véritable 'système d'exploitation' qui permet aux entreprises de fonctionner correctement ». À la phrase suivante, on comprend que par « système d'exploitation » l'UEL entend « logiciel ». Celui-ci, écrit l'UEL, serait « dépassé, vétuste et inadapté ». Sur *RTL-Radio*, Arsène Laplume l'a résumé de manière plus simple et brutale. L'administrateur-délégué du Shopping-Center Massen se félicitait « qu'on ait un ministre qui comprenne que ces anciennes lois, qui n'ont plus de raison d'être, *dass een einfach ophält domadder* ».

Le Code du travail aurait été « immens opgebauscht », se plaint Michel Reckinger sur *Radio 100,7*. L'UEL pense avoir trouvé la parade. Certaines « glissières de sécurité » pourraient être maintenues. Mais en ce qui concerne le temps de travail, « une ouverture » serait nécessaire. Celle-ci devrait prendre la forme de « règlements d'exception » ou de « clauses de flexibilité », pour que les dirigeants d'entreprises puissent directement en négocier avec leurs délégués, selon « le principe de subsidiarité ». Or, ce principe risquera d'en subvertir un autre, celui « de faveur ». Celui-ci édicte que « toute stipulation contraire aux lois et règlements est nulle, à moins qu'elle ne soit plus favorable pour les salariés ». Or, une flexibilisation des heures de travail peut être perçue comme favorable par les uns et défavorable par les autres. Difficile donc de déterminer si elle respecte le principe de faveur. Michel Reckinger ne partage pas ces craintes : « Mais si les salariés sont d'accord ! Dat si keng Gehieramputéierter, dat si gestane Leit ! », lance-t-il.

Les syndicats nourrissent une méfiance viscérale envers les délégués du personnel non affiliés, qu'ils soupçonnent de suivre les instructions managé-





## Méchants permanents syndicaux et bons délégués du personnel : L’UEL joue un classique du répertoire patronal. Comme à la procession dansante, Luc Frieden fait deux pas en avant, un pas en arrière

riales. En octobre, le chef de fraction CSV Marc Spautz faisait cette réflexion sur *Radio 100,7* : « Il y a toujours eu des délégués neutres. Mais il faut voir ce que c’est qu’un délégué neutre ? Je me rappelle que, dans le temps, on appelait cela ‘les listes jaunes’. [...] Très souvent les entreprises montaient elles-mêmes leur propre liste pour éviter que les syndicats n’y rentrent. » Cette réticence, on la retrouve déjà dans les travaux préparatoires à la loi de 1965 sur les conventions collectives : « Le travailleur seul devant son patron ne peut résister à la pression que celui-ci fera peser sur lui pour l’amener à accepter les conditions de travail qui lui sont proposées ».

Le Code du travail réserve le monopole de négociation aux syndicats qui doivent justifier « d’une indépendance organisationnelle, ainsi que d’une autonomie financière, vis-à-vis de l’employeur signataire de la convention collective ». Dans *Aux origines du droit du travail* (2014), le magistrat Jean-Luc Putz (passé depuis chez Arendt) rappelle que « l’employeur se retrouve face à des délégués peu expérimentés en la matière, se trouvant sous son autorité disciplinaire immédiate. » Il soulève également le risque « d’endosser ainsi une corresponsabilité avec le patron, sans pour autant qu’ils aient la liberté et les moyens d’action nécessaires pour l’assumer ».

L’UEL court à la défense de délégués neutres. Réduire ceux-ci à de simples exécutants des intérêts patronaux, cela reviendrait à « mépriser » des personnes « ancrées dans la réalité du terrain », écrit l’organisation patronale ce mercredi dans un communiqué. La FdA va plus loin encore, et parle de « diktat » des syndicats. Les délégués neutres seraient discriminés, « les principes démocratiques

sont piétinés », dit Romain Schmit au *Land*. Il plaide pour des négociations « entre adultes consentants ». Et de rappeler que les délégués ne peuvent – en théorie du moins – être licenciés durant leur mandat.

Ces dernières années, les organisations patronales se plaignaient de vivre dans un « Gewerkschafts stat ». Après avoir claqué la porte du Comité permanent du travail et de l’emploi (CPTE) en 2019, le président de l’UEL Nicolas Buck s’indignait que les employeurs y auraient été « 40 Joer laang gebiischt », et ceci par une succession de ministres du Travail liés, à degrés divers, à l’OGBL et au LCGB. À l’époque, les lobbys patronaux disaient « ne plus avoir de relais politiques », reprochant au DP l’extension du congé parental ainsi que « d’autres formes de ‘non-travail’ ». (Une résistance au *Zeitgeist* qui aura beaucoup contribué à leur marginalisation politique.)

L’élection de Luc Frieden, un des leurs, a eu un effet euphorisant. C’en était fini de la « hétérogène Dreierkoalition, jubilait *D’Handwierk* au lendemain des législatives. « La majorité silencieuse » aurait prouvé qu’elle était capable de faire « un état des lieux nuancé et *realitätsbezogen* ». Dans leur communiqué de ce mercredi, l’UEL décrit l’accord de coalition comme « une lueur d’espoir ». Il y a quelques semaines encore, son directeur estimait face au *Land* que « prétendre que ‘le patronat’ et le gouvernement seraient de mèche, cela relève, au mieux, de la théorie du complot ».

En remettant en cause le monopole des syndicats pour négocier des conventions collectives, George Mischo a cimenté un front uni entre Nora Back et Patrick Dury. *D’Handwierk* réinterprète la ma-

ladresse ministérielle en courage politique. « Un ministre du Travail qui s’intéresse vraiment au travail », est intitulé l’édito panégyrique de novembre dernier. Or, Mischo y apparaît surtout comme un candide, quelqu’un qui serait « apparemment libre du paradoxe historique ». Mais peu importe, finalement. « Que cela ait été son intention ou non », il aurait ouvert « une fenêtre d’opportunité ».

Luc Frieden recule pour mieux avancer. Suite au *shitstorm* syndical, il a reconnu le monopole syndical en matière des conventions collectives. En parallèle, il ne cesse de répéter que « certaines choses », dont les horaires de travail, pourraient être sortis des conventions collectives et être négociées directement entre les salariés et leur management. « Loosst ons dat net ze vill ideologesch ugoen », disait-il lors de son « Neijoerschinterview » sur *RTL-Télé*. L’accord de coalition reste relativement vague : « Faciliter les accords entre employeurs et salariés tout en garantissant que ces discussions se déroulent sur un pied d’égalité ». Le DP et le CSV avaient préparé le terrain dans leurs programmes électoraux respectifs. « À l’avenir, les horaires de travail devront être négociés individuellement entre l’employeur et l’employé, sans qu’ils ne se sentent inutilement à l’étroit à cause d’un droit du travail inflexible », écrivaient les libéraux. Les chrétiens-sociaux ne disaient pas autre chose : « Nous allons toujours favoriser des accords d’entreprise internes entre employeurs et employés ».

La FdA dit constater « un recul rampant » des conventions dans l’artisanat, passées de seize à dix entre 2020 et 2025, même si des secteurs comme le bâtiment et le nettoyage sont toujours

couverts. Pour l’économie dans son ensemble, le taux de couverture se situe actuellement à 59 pour cent. Il est élevé dans la santé et l’action sociale, le transport, la construction et dans les banques. Il est en revanche faible dans le commerce, l’hôtellerie et la restauration. Côté employeurs, il existe pourtant des incitations pour signer avec les syndicats : Éviter par exemple la concurrence déloyale, ou permettre plus de flexibilité dans l’organisation du travail. (Même si la libéralisation prévue des heures d’ouverture risquera d’annuler cet argument.)

Certaines organisations patronales ne se considèrent plus comme partenaires sociaux, mais exclusivement comme lobbyistes et *service providers*. Dans un communiqué récent, le Groupement pétrolier (affilié à la Fedil) traite ainsi les syndicats de « forces externes » et les conventions collectives d’« instrument complètement étranger ». Une telle campagne de dénigrement semble paradoxale. En théorie, les négociations de conventions devraient constituer le cœur de métier d’une fédération patronale, et un argument de vente pour attirer de nouveaux adhérents. Ses membres auraient de plus en plus l’impression de n’avoir « plus rien à y gagner », considérant les conventions collectives comme un exercice « coûteux » et « sans contrepartie », dit Romain Schmit. Carole Muller, la présidente de la Luxembourg Confederation, abonde dans ce sens : « Le *one-size-fits-all* ne fonctionne pas ».

Conscients que leur rôle institutionnel est corrélié à celui de leurs adversaires, les fonctionnaires patronaux disent ne pas vouloir mettre en cause





« Iergendwou respektlos »  
– Portrait de Nora Back, présidente de l’OGBL

[Suite de la page 15]

la représentativité nationale des syndicats. C’est au niveau des entreprises que leur campagne vise à délégitimer les syndicats. Ceux-ci souffriraient d’un « problème massif de légitimation » (Christian Reuter, *D’Handwerk*), éprouveraient « des difficultés à mobiliser » (René Winkin, *RTL-Radio*), mèneraient « une lutte pour survivre » (Michel Reckinger, *100,7*). Or, ces arguments sont à double-tranchant. Ils pourraient être retournés contre ceux qui les énoncent. Le taux de syndicalisation (tombé de quarante à trente pour cent depuis 2000) intéresse beaucoup (notamment le Statec). Celui des organisations patronales beaucoup moins. Or, le taux de couverture de la FdA ne se situe qu’aux alentours de trente pour cent : Quelque 9 000 entreprises sont affiliées d’office à la Chambre des métiers, alors que la FdA revendique « plus de 3 000 membres » sur son site. Romain Schmit en convient : « On n’a pas beaucoup augmenté en termes de membres ces dernières années ». Une

multitude de petites entreprises se seraient créées, notamment dans l’artisanat d’art ; souvent, il s’agirait plutôt d’« un hobby ». Schmit avance d’autres critères : Sept salariés sur dix travailleraient pour une firme affiliée à la FdA. Mais contrairement aux syndicats, ajoute-t-il, la FdA ne tenterait pas de déduire un monopole de négociation de sa représentativité.

Autre indicateur : Les élections des chambres professionnelles. En 2022, le scrutin à la Chambre des métiers a connu une participation de 29,07 pour cent (2 438 votants sur 8 388 entreprises). Du côté de la Chambre des salariés, le taux était plus élevé. En 2024, 34,4 pour cent des inscrits ont glissé un bulletin dans l’enveloppe (212 400 votants sur 617 000 salariés). Il s’agissait de la première hausse de la participation en trois décennies. À la Chambre de commerce, les traditionnelles non-élections ont, de nouveau, tourné à la farce. Il y a deux ans, on n’a voté que dans le Groupe 1 (et non dans les cinq autres). Une candidature-surprise était venue troubler les

« En fin de compte, c’est une question de capacité de s’imposer »

Romain Schmit, Fédération des artisans

arrangements dans cette chasse gardée de la Luxembourg Confederation. Sur les 34 770 ressortissants du Groupe 1, seuls 556 ont pris la

peine de s’enregistrer pour voter. Parmi les neuf candidats, Fernand Ernster a été élu à la première place. Un plébiscite de 263 voix pour le président de la Chambre de commerce.

Lorsqu’on parle des délégués du personnel, l’arithmétique se complique. Comment mesurer l’implantation des syndicats ? En comptant le nombre de salariés ou le nombre d’entreprises ? Les organisations patronales ont opté pour cette dernière approche. « La réalité est que plus de 90 pour cent des entreprises sont trop petites pour disposer d’une délégation du personnel », écrit l’UEL. (Au pays des 50 000 sociétés boîtes-aux-lettres, de tels calculs sont hasardeux.) Les syndicats citent d’autres chiffres : Les délégations neutres représentent 118 523 salariés, contre 179 741 pour les délégations affiliées à un syndicat. C’est ce que précise le ministre du Travail en réponse à une question parlementaire de Marc Baum (Déi Lénk). Des chiffres qui en nuancent d’autres, initialement avancés par Mischo. Après le coup d’éclat au CPTe le ministre se référerait aux « 56 pour cent de délégués neutres », dont il faudrait tenir compte.

Aux dernières élections, les syndicats ont consolidé leur « position dominante » dans les grandes entreprises (réussissant une percée chez Amazon), tandis qu’ils restent relativement marginaux dans les petites entreprises. Avec ici et là, des victoires symboliques. L’OGBL a ainsi gagné la majorité chez Oberweis (dont le patron préside la Chambre des métiers) et chez Namur, tout en gardant une présence minoritaire chez Panord (Fischer). Dans *OGBL-Aktuell*, le syndicat fanfaronnait avoir « clairement reçu un mandat pour négocier de meilleures conditions de travail » dans ce secteur. Les permanents syndicaux auraient tenté de lancer des pourparlers avec les patrons-boulangers, relate Romain Schmit. Or, ceux-ci leur auraient opposé un refus. « Aux syndicats de décider s’ils comptent engager un rapport de force pour les y forcer », dit Schmit. « En fin de compte, c’est une question de capacité de s’imposer [*Duerchsetzungskraaft*]. » Le secrétaire général affectionne les expressions musclées, de préférence sur son compte officiel X (anciennement Twitter). Début décembre, il y appelait à « oser plus de Musk et de Milei » : « Brauche mir zu LU ee wéi de Milei fir #Simplification administrative. Elon Musk ass sech net ze schued a kopéiert fläisseg ! » Ce ne seraient là que « des pavés dans la mare », relativise-t-il face au *Land*. « Et ass als Provokatioun geduecht. » ●



T  
I  
C  
K  
E  
R

L’enfant gâté

Le tribunal des référés a rendu lundi son ordonnance dans le dossier opposant les crèches L’enfant roi et son patron, Guillaume Godard, à *Reporter* et l’une de ses anciennes journalistes. Les premiers reprochent aux seconds la publication, le 20 mars 2024 dans l’article « Warum Kinderkrippen schliessen müssen », de propos relatifs à la condamnation de l’exploitant de crèches pour travail clandestin « pour

ensuite remettre en cause son honorabilité », alors que ce type de condamnation n’a pas d’incidence « sur l’agrément accordé aux gestionnaires des structures d’accueil pour enfants concernées », lit-on dans l’ordonnance du tribunal. Est également visé un passage sur une pétition dirigée contre des entités du groupe : « Force est de constater que les parties défenderesses restent en défaut de fournir le moindre élément probant quant aux auteurs de la pétition en question. » Le président de l’instance, Frédéric Mersch, exige ainsi de *Reporter* la suppression des deux paragraphes incriminés et condamne en sus le média en ligne à payer 2 500 euros aux plaignants.

Sollicité par le *Land*, le fondateur et rédacteur-en-chef, Christoph Bumb

conteste « catégoriquement l’argumentaire du juge ». « Cette ordonnance (à peine contradictoire) est susceptible de porter atteinte à la liberté et aux devoirs d’une presse critique au Luxembourg. En même temps, nous restons confiants que la Cour d’appel fera preuve d’une appréciation factuelle et consciente de l’enjeu d’une telle affaire », poursuit Bumb. Appel est donc interjeté pour la procédure en référé. La procédure au fond est en cours. Les parties échangent leurs conclusions. Une autre procédure en référé de L’enfant roi contre *RTL* doit être plaidée à la Cour d’appel le 3 juin prochain. L’ordonnance « enfant roi » était l’une des dernières décisions rendues par Frédéric Mersch. L’intéressé est officiellement à la retraite depuis ce mercredi. PSO

« Explosion » de faillites

Le Statec annonce ce jeudi une « explosion » du nombre de faillites. Leur nombre augmente de trente pour cent sur un an. 1 189 sociétés ont baissé le rideau en 2024, contre 919 l’année précédente. Il ne s’agit pas là que de holdings sans salariés (143 unités), mais bien d’entreprises employant du personnel. D’ailleurs, le nombre de faillites comptant plus de dix employés a augmenté de quarante pour cent sur un an. Le secteur de l’enseignement et la santé est le plus touché (+65 pour cent), suivi de celui de l’information et de la communication (+50 pour cent), puis de l’immobilier (+49 pour cent). 3 316 pertes d’emplois ont été engendrées dans cette vague de faillites. Les branches les plus touchées par les pertes d’emploi sont la

construction (+39 pour cent), l’Horeca (+17 pour cent) et le commerce (+14 pour cent). PSO

Amende pour homicide

Le tribunal correctionnel a rendu la semaine passée un jugement sur accord dans le cadre d’une « mort suspecte ». Une rareté. Depuis son instauration en 2015, cette procédure du « plaider coupable à la luxembourgeoise » se cantonne généralement aux délits en col blanc (fraudes fiscales). Deux sociétés du bâtiment ont plaidé coupables pour avoir mal sécurisé un chantier en 2019. Un jeune ouvrier portugais (en intérim) avait « traversé le toit après avoir marché sur un voile en plastique qui cachait une ouverture de fenêtre », chutant d’une hauteur de 3,5 mètres pour « succomber ensuite à ses blessures », des faits « à

qualifier d’homicide involontaire », lit-on dans la décision. Selon le code pénal, cette infraction peut coûter jusqu’à deux ans d’emprisonnement et 10 000 euros d’amende. En l’espèce, ce sont des sociétés qui sont inculpées... elles ne risquent donc pas de prison mais le double de l’amende encourue. Constatant (une nouvelle fois) un dépassement du délai raisonnable pour cette procédure, « un délai de plus de cinq ans et demi s’est écoulé sans raison apparente », le juge condamne les deux entités à payer 12 000 euros chacune. La constitution de partie civile de la mère de la victime a été déclarée irrecevable. L’indemnisation (15 000 euros) du préjudice moral de la sœur de la victime n’a pas été retenue dans l’accord et cette dernière est invitée à ouvrir une nouvelle procédure au civil. PSO





Dans le slogan « Make America Great Again » (Maga) utilisé par Donald Trump depuis 2016, faut-il donner désormais à Great un sens géographique ? On pourrait le penser, en se référant aux récentes déclarations du président élu évoquant une possible prise de contrôle, au besoin par la force, de Panama et du Groenland, et son souhait de voir le Canada devenir le 51<sup>e</sup> État de l’union. Ces revendications ont laissé le monde pantois, car elles étaient absentes de la campagne électorale et Trump avait plutôt jusqu’ici une réputation d’isolationniste, à l’image de son électorat. Loin de les considérer comme de nouvelles provocations du président élu, habitué aux outrances, les milieux politiques et économiques ainsi que la presse prennent ces propos très au sérieux. En effet, en manifestant une volonté inattendue d’expansion territoriale, Trump s’inscrit en fait dans une tradition aussi ancienne que le pays lui-même.

Ainsi dès la fin de la Guerre d’indépendance, les États-Unis ont cherché à annexer le Canada et ont multiplié leurs tentatives tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la plus sérieuse datant de la guerre anglo-américaine de 1812, où une invasion du Canada échoua. La question est revenue sur le tapis dans les années 1830-1840 puis au moment de la Guerre de Sécession (1861-1865) et juste après l’achat de l’Alaska en 1867. Mais après la création de Confédération canadienne en 1867 et la signature en 1871 du traité de Washington avec la Grande-Bretagne, les États-Unis, reconnaissant de facto le nouveau Dominion, n’ont jamais suscité ni encouragé de mouvement favorable à l’annexion. Et du côté canadien aucune initiative sérieuse en ce sens n’a jamais vu le jour. Au contraire, l’idée que le Canada devienne le 51<sup>e</sup> État américain est souvent utilisée par les politiciens locaux comme repoussoir à l’égard de décisions ou mesures trop semblables à celles prises chez le grand voisin. Les États-Unis ne possèdent pas de base militaire au Canada.

La « sortie » de Trump, menaçant d’utiliser la « force économique » contre ce pays, et allant jusqu’à publier une carte des États-Unis incluant le territoire canadien a d’autant plus surpris. Sa provocation a néanmoins mis en évidence une réalité incontournable : la forte dépendance du Canada vis-à-vis des États-Unis, qui absorbent 77 pour cent de ses exportations de biens et représentent 63 pour cent de ses importations (dégageant au passage un excédent de 75 milliards d’euros), tandis que les États-Unis représentent la première destination des investissements du Canada à l’étranger (44 pour cent du total) et sont la première origine des investissements étrangers au Canada (46 pour cent).

Trump semble considérer qu’une « fusion » éliminerait de facto cette dépendance et profiterait autant aux Américains qu’aux Canadiens, qui « économiseraient énormément d’impôts et de dépenses militaires ».

Concernant le Groenland on évoque souvent la proposition d’achat déjà faite par Trump en août 2019, lors de son premier mandat, la qualifiant alors de « grosse transaction immobilière ». Mais l’île est dans le collimateur des Américains depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, en raison, à l’origine, de sa situation géographique et de sa taille, supérieure d’un quart à celle de l’Alaska. Les premiers projets remontent à 1868, juste après l’achat de l’Alaska aux Russes, et à 1910. Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les Américains, qui avaient établi un protectorat sur l’île pendant le conflit, ont soumis secrètement une offre aux Danois en 1946, leur proposant cent millions de dollars en or (700 millions actuels en parité de pouvoir d’achat).

Au cours des décennies récentes, l’intérêt stratégique du Groenland a considérablement augmenté, l’Arctique étant riche en matériaux indispensables à l’industrie (or, zinc, cuivre, graphite, nickel, platine, uranium) et en hydrocarbures. Mais les États-Unis ont pris beaucoup de retard dans leur exploitation par rapport à la Norvège et surtout à la Chine et à la Russie qui ont plusieurs projets d’infrastructures dans la région. Le Groenland, qui fut juridiquement une colonie danoise jusqu’en 1953, est devenu un territoire autonome en 1979 (un statut renforcé en 2009) et réclame régulièrement son indépendance totale car il reste sous la souveraineté du Danemark pour certains domaines comme la politique étrangère, la défense et la monnaie. Ses 57 000 habitants ne veulent certainement pas changer de tutelle mais auraient du mal à s’opposer à une intervention armée (Trump n’a pas parlé d’achat, cette fois) des États-Unis, qui possèdent sur place depuis 1943 l’importante base militaire de Pittufik (ex-Thulé).

Le cas du Panama est particulier. Trump ne cherche pas à s’emparer du pays tout entier mais, au prétexte que les prix de passage des navires américains sont trop élevés, veut reprendre le contrôle du canal construit par les États-Unis entre 1904 et 1914, ainsi que la « zone du canal », un territoire de 1 432 km<sup>2</sup> constitué d’une bande de 8 km de part et d’autre des 80 km de l’ouvrage, qu’ils ont administré pendant près d’un siècle. En effet, la zone a existé jusqu’en 1999. Un traité signé en novembre 1903, à peine deux semaines après l’indépendance du Panama (obtenue à la suite d’une révolte contre la Colombie orchestrée

par les Américains), accordait aux États-Unis, en échange de paiements annuels, le droit exclusif d’exploiter et de contrôler à perpétuité le canal et les territoires adjacents. À la suite d’un accord conclu en 1977 sous l’égide du président Carter, le Panama a récupéré l’administration civile de la zone (en octobre 1979), et le contrôle total du canal (fin 1999).

Pendant plusieurs décennies, le Panama était de facto un protectorat américain. Non seulement le pays était exclu de l’exercice de droits souverains sur la zone, mais les États-Unis avaient un droit d’ingérence permanent dans les affaires intérieures panaméennes, et la possibilité d’intervenir militairement en cas d’atteinte à l’ordre public. Ce qui fut fait en décembre 1989, dans le cadre de l’opération Juste Cause, décidée par George Bush père pour se débarrasser du dictateur et narco-trafiquant Manuel Noriega, qui n’avait pas hésité à déclarer la guerre aux États-Unis. Survenue peu après la chute du mur de Berlin, au milieu des soulèvements en Europe de l’Est et en pleines fêtes de fin d’année, cette opération passa d’autant plus inaperçue qu’elle dura seulement un mois. En reprenant pied sur la zone, Trump espère peut-être y réinstaller des bases militaires : les neuf sites présents avant 1999 ont

servi tout au long du XX<sup>e</sup> siècle aux interventions militaires dans les pays voisins, notamment au Guatemala et au Nicaragua.

Ces visées territoriales, si elles aboutissaient, viendraient enrichir le « portefeuille de territoires » gérés par les États-Unis. Bien que philosophiquement opposés à toute colonisation, du fait qu’ils étaient eux-mêmes une ancienne colonie britannique, ils ont connu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> une certaine expansion au-delà de leurs « frontières naturelles », dont il reste des traces aujourd’hui. Ainsi, leur victoire contre l’Espagne en 1898 leur a permis de mettre temporairement la main sur Cuba et sur les Philippines. Cuba est devenue juridiquement indépendante en mai 1902, mais resta dans les faits un protectorat américain jusqu’aux années 50. L’île fit l’objet d’une seconde occupation américaine entre 1906 et 1909, et les Américains ont obtenu en 1903 la location à perpétuité d’une zone de 118 km<sup>2</sup> située dans la baie de Guantánamo, à l’extrémité Est de l’île, qu’ils occupent toujours aujourd’hui.

Le traité de Paris de décembre 1898 transféra également aux États-Unis le contrôle des Philippines, qui, refusé par le gouvernement local, déclencha un conflit jusqu’en 1902. Une autonomie partielle fut promulguée en 1935 avant que le traité de Manille établisse l’indépendance du pays en juillet 1946. Mais les États-Unis possèdent encore dans les Antilles et l’océan Pacifique des territoires qui ne font pas partie de l’Union. Le plus grand et le plus connu est Porto Rico, à l’est de la République dominicaine, qui compte plus de 9 000 km<sup>2</sup> et 3,3 millions d’habitants. « État libre associé » l’île fait partie des « territoires organisés et non incorporés » au même titre que les Iles Vierges des États-Unis toutes proches (clin d’œil de l’histoire, elles ont été achetées en 1917 au Danemark) et, dans le Pacifique, des îles Mariannes du Nord et de Guam. Dans la même région les îles Samoa américaines (200 km<sup>2</sup>, 55 000 habitants) ont le statut de « territoire non incorporé et non organisé ». Au total, ces possessions américaines couvrent un peu moins de 11 000 km<sup>2</sup> (quatre fois le Grand-Duché) et abritent quatre millions de personnes.

La probabilité que les revendications trumpiennes soient satisfaites est très faible. Non seulement elles se heurtent à l’opposition résolue des autorités et des opinions des pays visés, mais elles pourraient déclencher une crise internationale. Surtout, Donald Trump manquera de temps pour mener ces projets à bien, d’autant qu’il ne pourra pas se représenter : en pratique il ne dispose que de vingt mois environ, car rien ne dit qu’après les élections de mi-mandat en novembre 2026, le Congrès accepterait de ratifier d’éventuelles annexions. ●

États non contigus

Les États-Unis comptent deux états non contigus au territoire principal de l’Union, considérés comme des colonies jusqu’aux années 1950.

Le plus ancien est l’Alaska, plus grand État américain avec une superficie égale à celles cumulées de la France, de l’Espagne, de l’Italie et de l’Allemagne. Il a été acheté à la Russie en mars 1867, pour la somme de 7,2 millions de dollars (soit 3,6 millions de salaires journaliers moyens, qui feraient aujourd’hui 125 millions de dollars). A l’époque c’était un territoire pauvre vivant de la pêche, du commerce du bois et de celui des fourrures. Mais les États-Unis voulaient empêcher le Royaume-Uni de l’acquérir pour le joindre au Canada, tout en renforçant leurs liens avec la Russie, devenue leur voisin.

L’archipel de Hawaï, constitué en république en 1894 après le

renversement de la monarchie grâce à l’appui fourni par les États-Unis à ses puissants colons installés sur place pour la culture du sucre et de l’ananas, fut annexé en juillet 1898, au moment de la guerre avec l’Espagne.

Malgré leur intérêt stratégique croissant au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l’Alaska et Hawaï étaient cependant considérés comme de lointaines possessions, avec le statut de simples « territoires incorporés et organisés ». Un tournant décisif eut lieu en 1959 quand l’Alaska devint le 49<sup>e</sup> État de l’Union (le 3 janvier) et Hawaï le 50<sup>e</sup> (le 21 août) après un référendum. Ils gardent néanmoins un statut particulier : ainsi en 2011, une loi a reconnu les Hawaïens d’origine comme le seul peuple autochtone. On y trouve aussi des mouvements indépendantistes actifs comme le Mouvement pour la souveraineté hawaïenne ou l’Alaskan Independence Party fondé en 1974. GC



# En équilibre

III France Clarinval

## Tania Brugnoni est la nouvelle directrice du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art. Un portrait

Tania Brugnoni n'a pris ses fonctions à la tête du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA) que depuis une semaine. Elle est arrivée avec deux cartons, une lampe de bureau et sa machine à café « à grains parce que je n'aime pas les capsules ». Pour l'instant, l'aménagement de son bureau avec vue sur la place du Marché-aux-poissons, est encore celui de son prédécesseur : une imposante armoire (sans doute) fin 19e, une table et un bureau avec un plateau en verre dépoli, des murs presque nus. Par vraiment du goût de celle qui baigne dans le design depuis des années. La directrice prévoit de fouiller dans le stock des Bâtiments publics pour trouver du mobilier qui corresponde plus à son image.

Une image principalement liée au 1535° Creative Hub de Differdange. Dès 2011, Tania Brugnoni en a assuré la stratégie et le développement, puis le suivi des chantiers successifs et enfin la direction en 2013. « J'étais au service culturel de la Ville de Differdange pour lequel j'ai rédigé le Plan de développement culturel. L'idée de réaffecter les anciens ateliers d'ArcelorMittal en espaces pour artistes et créatifs est née à ce moment-là », rembobine-t-elle. Pendant treize ans, Tania Brugnoni a dirigé cet espace qui accueille environ 80 entreprises : des indépendants qui travaillent seuls (des photographes, un fabricant d'instruments de musique, des illustrateurs, des designers, des artistes, une brodeuse...), des petites sociétés (dans la communication et le design surtout) et des plus grandes (L'Essentiel ou La Fabrique d'images par exemple). « J'ai mené le projet du 1535° comme un deuxième enfant. Maintenant qu'il est abouti, je peux passer à autre chose », explique celle qui a posé sa candidature au MNAHA « sur un coup de tête ».

Prendre à la tête du musée national est, pour Tania Brugnoni, bientôt cinquante ans, une sorte de retour à ses premières amours. Quand elle étudiait la restauration et la conservation d'œuvres d'art, elle passait ses étés au musée dans l'atelier de restauration. « J'ai même travaillé sur la mosaïque de Vichten », se souvient-elle avec émotion. Le MNAHA était donc une institution que Tania Brugnoni connaissait et fréquentait depuis longtemps. Malgré cette familiarité, l'institution lui inspire d'abord « du respect » : pour son importance dans le paysage culturel, pour sa taille et pour son histoire. Avec plus de cent collaborateurs et un budget de 15,7 millions d'euros, le musée est un des principaux institut culturel de l'État. Surprise mais pas intimidée, la nouvelle directrice pense que le choix s'est porté sur sa candidature pour ses « compétences mixtes dans le management d'équipes, la gestion de budget mais aussi le volet artistique et historique ». Directement proposé par le ministre de la Culture et attribué pour une durée renouvelable de sept ans (les deux directeurs précédents Michel Polfer ou Paul Reiles sont restés 18 ans), ce poste revêt forcément un caractère politique. En coulisse, il se dit que Régis Moes était trop marqué comme socialiste pour plaire au ministre libéral. L'historien, conservateur au MNAHA depuis plus de dix ans, était élu LSAP au Conseil communal de Niederanven, dont il vient de démissionner.

Régis Moes a été nommé directeur-adjoint, une fonction qui n'existait pas auparavant. Un choix judicieux selon Tania Brugnoni qui aime « repérer et valoriser les compétences de chacun ». Elle veut ainsi s'appuyer sur « les connaissances de la maison en interne » et sur « le remarquable travail d'historien » de son adjoint pour une direction bicéphale. Après consultations des équipes, un





La nouvelle directrice se considère comme une facilitatrice

nouvel organigramme sera proposé « avant l'été ». Un mode de fonctionnement qui correspond à son style de management « collaboratif mais décidé ». Dialogue, écoute, empathie semblent essentiels à celle qui est la première femme à la tête de cette institution. « Il m'importe de considérer les idées de tout le monde, mais quand vient le moment de décider, je sais assumer mes responsabilités. »

Un caractère affirmé que Tania Brugnoni a déjà su imposer au sein de sa famille. « Je me suis toujours sentie un peu entre deux chaises entre ma mère luxembourgeoise venue d'une famille de commerçants et mon père italien, immigré de première génération, issus d'une famille paysanne. » Un choc culturel et social auquel le mariage ne résiste pas. Tania grandit à Pétange avec sa mère et en nourrissant « une vision romantique de l'Italie, assez éloignée de la réalité ». Après ses études au Lycée des arts et métiers, elle hésite entre deux voies et deux pays : le design à Stuttgart ou la restauration d'œuvres art à Florence. « Stuttgart était trop moche, je ne voulais pas étudier là-bas. » Ce sera donc l'Italie et la confirmation qu'elle se sent « plus luxembourgeoise qu'italienne, sauf pour la cuisine. » Il lui faut tout apprendre, à commencer par la langue. Quand le mal du pays se fait sentir – les voyages sont rares et coûteux, les communications téléphoniques sporadiques – l'étudiante écoute en boucle « une cassette de Fausti, pour entendre du luxembourgeois ».

Diplômée en restauration et conservation d'œuvres d'art, puis spécialisée en histoire des arts décoratifs et marché de l'art, Tania Brugnoni revient au Luxembourg après quatre années. Son domaine d'expertise est peu connu. « Quand je parlais de restauration, on me demandait dans quel restaurant je travaillais ! » Elle s'installe alors comme restauratrice et conservatrice indépendante. Parallèlement, la jeune femme travaille à l'animation culturelle de Differdange où, progressivement, elle prend du galon. C'est aussi à Differdange qu'elle habite et élève seule sa fille Maya, qui vient d'avoir 18 ans. Leur maison date de 1917. Avec ses compétences et son savoir-faire, Tania Brugnoni l'a restaurée et meublée, chinant et réparant des meubles et des décorations : « J'aime les objets qui ont une histoire. » Elle est aussi fière de son jardin où elle cultive des fleurs. « Cela nécessite une grande humilité face à la nature qui dicte ses droits, mais apporte une grande satisfaction

**« On ne va pas au musée pour voir des écrans. Mais ce n'est pas parce qu'on expose le passé qu'on doit utiliser des outils du passé »**

Tania Brugnoni

quand on voit le résultat. » Un équilibre entre l'intellectuel et le manuel, entre la spontanéité et la réflexion, mais aussi entre technologie et tradition que l'on lit dans sa conception de l'avenir du MNAHA.

Alors que les grandes lignes de la programmation sont déjà établies pour plusieurs années, la nouvelle directrice veut surtout apporter « une conception contemporaine des expositions. Ce n'est pas parce qu'on expose le passé qu'on doit utiliser des outils du passé ». Elle s'appuie sur son excellente connaissance des technologies digitales : « Je n'ai pas peur des nouveaux médias, je connais les termes et le vocabulaire technique. » L'idée n'est pas d'ajouter des outils digitaux sur place – « on ne va pas au musée pour voir des écrans » – mais d'offrir du contenu aux visiteurs avant et après leur visite, à l'image de ce qu'elle a observé dans d'autres musées, au Städel de Francfort, au Rijks d'Amsterdam ou à la National Gallery de Londres, par exemple. « En racontant les histoires derrière les œuvres, en expliquant ce qui les rapproche ou les sépare, en sélectionnant des œuvres selon des approches originales, en offrant plusieurs niveaux de lecture... On donne envie de les voir en vrai. » Tania Brugnoni espère ainsi répondre aux attentes de publics larges et variés.

Le MNAHA est déjà assez avancé en termes de digitalisation. « Le musée ne m'a pas attendu pour développer ces aspects, notamment avec la numérisation des collections. Mes prédécesseurs ont construit de bonnes fondations », constate-t-elle. Il faut valoriser ces efforts et aller plus loin pour toucher plus de monde et augmenter l'en-

gagement du public (elle dit « atteindre plus de reach », en termes marketing). Avant de lancer de nouveaux projets, un audit et une analyse de la présence du MNAHA en ligne vont être menés pour comprendre ce qui fonctionne ou pas et élaborer « une stratégie digitale forte ».

La directrice n'entend pas tout révolutionner. Elle se réjouit d'être entourée d'une « équipe jeune, dynamique et compétente » pour mener à bien ses visées. Et les défis sont nombreux. « Dès avant mon arrivée, on m'a avertie d'importants problèmes de corrosion dans les sous-sols. Mais les chantiers, je connais, ça ne me fait pas peur. » Des travaux seront menés dans la section archéologie qui nécessiteront de tout enlever, stocker ailleurs, avant un réaménagement. L'entrée et la réception du musée sont aussi en chantier actuellement et déplacées dans l'ancien restaurant. Tania Brugnoni n'envisage pas d'y réinstaller un nouvel exploitant, « c'est trop de contraintes pour les restaurateurs ». Elle émet plutôt l'idée d'un espace partagé où les visiteurs pourraient se poser quelques temps, où organiser des rendez-vous, travailler, rencontrer d'autres personnes. Cela permettra peut-être d'amener de la vie sur cette place très minérale et très vide (quand elle ne sert pas de parking).

Tania Brugnoni pointe un autre enjeu celui de l'identité du MNAHA. Le nom regroupe trois sites muséaux – le Nationalmuseum um Fëschmaart, le Musée Dräi Eechelen et la Réimervilla Echternach – ainsi que deux centres de recherche : le Centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg et le Lëtzebuerger Konschtarchiv. « Ce n'est pas évident que toutes ces strates soient identifiées comme faisant partie du musée, mais je ne suis pas sûre que ce soit indispensable. C'est plutôt une question administrative. En revanche, il faut que les visiteurs trouvent en ligne ce qu'il faut pour venir, pour avoir envie de découvrir ces différents aspects. » Elle cite encore le manque de lisibilité du parcours à travers le musée ou la complexité des divers bâtiments reliés et des nombreuses petites salles difficiles à valoriser.

Avec son esprit ouvert et son expérience riche et diversifiée, Tania Brugnoni se voit comme « une facilitatrice » qui met de l'huile dans les rouages pour faire tourner la machine. La vénérable institution qu'est le MNAHA en aura bien besoin pour répondre aux enjeux qui l'attendent. À commencer par la décoration de son bureau ●



# „Die Auswirkungen sind extrem“

IIII Interview: Stéphanie Majerus

**Der Autor Navid Kermani spricht über Hunger in Madagaskar, die Ausbreitung des fundamentalistischen Islam und ethnische Konflikte in Äthiopien und Mosambik. Am Samstagabend ist er auf Einladung des Institut Pierre Werner im Grand Théâtre zu Gast**

**Land:** Sie erwähnten in einem Gespräch über ihr Buch *In die andere Richtung jetzt*, dass Sie die Auswirkungen des Klimawandels in Madagaskar ganz konkret beobachten konnten und dass in Europa zugleich wenig darüber berichtet wurde. Sie schreiben außerdem über den erschwerten Zugang zu Nahrungsmitteln, den man in Ostafrika beobachten konnte. In welchen Formen ist Ihnen das Thema Klimawandel und Hunger dort immer wieder begegnet?

**Navid Kermani:** Ganz Ostafrika ist eine Region, die sehr direkt und hart vom Klimawandel betroffen ist. Im Süden Madagaskars sind die Auswirkungen extrem – in einem eigentlich fruchtbaren Gebiet. Als ich eintraf, zählte man sieben Jahre Dürre hintereinander: Sieben Mal war die Ernte ausgefallen, weil der Regen ausgeblieben war oder weil, wenn Regen kam, der so plötzlich in so unerwarteten Zeiten und so heftig fiel, dass der in den harten Boden einfach nicht eindringen konnte. Die Menschen waren physisch vollkommen ausgezehrt; Menschen, die nichts anderes als den Boden haben, von dem sie leben. Sie haben kein Geld, um den Ernteausfall durch den Zukauf von Lebensmitteln auszugleichen. Dort gibt es nicht einmal gut befahrbare Wege, Verkehrssysteme, um den Transport von Handelswaren günstig zu organisieren. Das waren geradezu apokalyptische Zustände. Aber in ganz Ostafrika sind die Folgen des Klimawandels zu erleben. Was hier als Zukunftsszenario beschrieben wird, ist dort schon Realität.

Und die Zusammenhänge waren nicht unbedingt ein Thema vor Ort. Sie beschreiben Begegnungen mit Menschen, die das Wort „Klimawandel“ noch nie gehört haben.

Ja, der Süden Madagaskars ist eine sehr abgelegene Region, ohne asphaltierte Straßen, fast ohne Strom. Und diese Menschen, das sind sehr einfache Bauern, ohne Schulbildung, ohne Smartphone; diese Menschen sind zwar vom Klimawandel betroffen, aber sie haben noch nie vom Klimawandel gehört. Man selbst, als westlicher Reisender, als Berichterstatter, aus einem Land, das mit am meisten Emissionen produziert, steht da vor einem Menschen, in einem Land, das so gut wie keine Emissionen produziert. Und es ist die eigene Lebensweise, der eigene Wohlstand, die eigene Form, mit der Natur umzugehen, die dort zu einer Katastrophe geführt haben.

Wenn man Hunger hat, hat man auch andere Prioritäten als sich über den Klimawandel Gedanken zu machen...

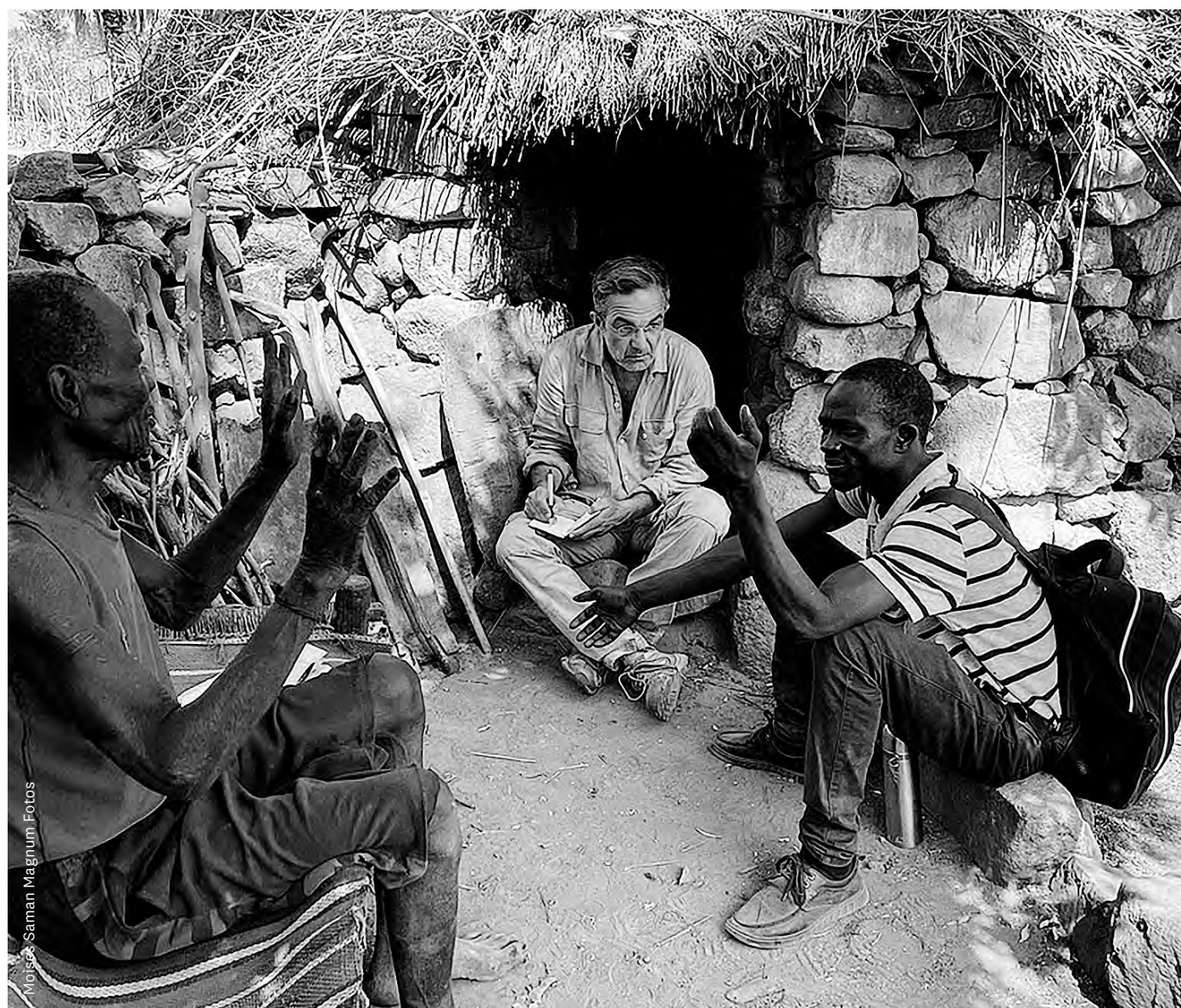
In Gebieten, in denen große Armut herrscht und der Mensch Hunger hat, wird der Hunger vorherrschend. Man liest den Hunger aus den Gesichtszügen – Hunger beherrscht das Denken. Die Gedanken sind gebannt, gefesselt: Man ist darauf konzentriert, wie man sich selbst, wie man die eigenen Kinder satt bekommt. Auch die Kultur verschwindet, wird ausgelöscht. Süd-Madagaskar ist zwar eine arme, aber kulturell reiche Region. Diese Menschen haben Traditionen, sie haben Lieder, berühmte Musiker, die weltweit auf Festivals auftreten. Wunderbare Musik. Aber wenn Hunger herrscht, dann ist kein Geld da, um Musiker zu bezahlen. Und die Lust an Musik vergeht; es gibt keinen Raum mehr für Kultur – also für etwas, das außerhalb des Nützlichkeitsdenkens fällt. Aber die nicht nützlichen Dinge sind es, die das menschliche Leben schön machen. Doch wenn man hungrig wird und hungrig einschläft, dann – vielleicht muss man es wirklich so sagen – nimmt es einem Menschen die Würde, die ja daraus besteht, dass man seine Zeit nicht

einer bestimmten Sache unterwirft, sondern selbstbestimmt ist. Und sobald ich in die Nähe des Meeres kam, wo es Fisch gibt und ein Grundminimum an Essen vorhanden ist, beginnt auch wieder das Spiel, die Kunst, die Musik – all das, was das Leben ja eigentlich ausmacht.

Sie haben sich auch damit befasset, wie entlang von Kapitalfragen und rivalisierenden Eliten, auch zwischen ethnischen Gruppen, Konflikte entstehen.

Es entstehen je nach Gebiet unterschiedliche Verflechtungen. In Äthiopien etwa drehte sich der Krieg in Tigray um eine Elite, die über Jahre das Land dominiert hatte. Über 20 Jahre stellte sie die Regierungspartei in Addis Abeba. Andere Ethnien nahmen eine Bevorzugung der Tigray wahr, und als ihre Vorherrschaft beendet war und der jetzige Ministerpräsident, der einer anderen Ethnie angehört, die Macht übernahm, kam es zu Konflikten: Die einen fürchteten, ihre Privilegien, ihr Geld und ihre Dominanz zu verlieren, und die anderen wollten selbst an die Töpfe heran. Insofern kann man den ökonomischen und machtpolitischen Aspekt gar nicht ausklammern. Aber er hat sich sozusagen entlang der Sprachgrenzen und entlang der Ethnien herausgebildet. Ähnlich ist es in Mosambik. Durch die riesigen Gasvorkommen, die entdeckt wurden, ist ebenfalls ein Krieg ausgebrochen. Die Investitionen, die Ingenieure aus aller Welt, die Arbeiter, die Geschäfte und Unternehmen, sie sind wie eine Sturzflut in diese sehr arme Gesellschaft ganz im Norden Mosambiks eingedrungen. Es entstand ein chaotischer Wettbewerb darum, wer am ehesten und am meisten aus den Geldquellen schöpfen kann – und gerade viele Einheimische fühlen sich zurückgesetzt. Wenn dann noch dschihadistische Prediger aus dem Ausland agitieren...

Der Reporter Kermani (Mitte)



Das Dorf Andobiry in West-Madagaskar





Ist ein institutionell stabileres Land wie Kenia weniger stark von diesen Dynamiken betroffen?

Auch in einem Land wie Kenia ist zu beobachten, dass sich Konflikte oft entlang der ethnischen und sprachlichen Grenzen herausgebildet haben. Die hat es vorher auch schon gegeben, nur vorher hat es diese riesigen Einkommensunterschiede nicht in dem Ausmaß gegeben, wie es im Zeitalter der Industrialisierung, der Globalisierung, der Verflechtung des Finanzkapitals und der Ausbeutung der Bodenschätze entstanden sind. Diese gewaltige ökonomische Ungleichheit in Verbindung mit ethnischen Differenzen ist nicht nur in ostafrikanischen Ländern sehr konflikträftig.

Sie haben bereits angedeutet, dass dschihadistische Prediger aus dem Ausland Unruhe in Mosambik stiften. In Ihrem Buch beschreiben Sie, wie auf Mayotte viele Sufis sich vom wahhabitischen Islam bedroht fühlen. Ist das eine globale Tendenz? Man hört aus allen Weltgegenden ähnliche Klagen.

Ja, absolut. Das ist ein Phänomen, das Ende des 19. Jahrhunderts begann. Wir sehen, dass überall in der islamischen Welt die Volksfrömmigkeit, der traditionelle Islam, der eine sufistische Ausrichtung hat und in dem Musik, die Poesie, der Tanz und lokale Geschichten viel Raum einnehmen, zurückgedrängt wird. Der Sufismus ist in dem Sinne keine Randscheinung, sondern stark verbreitet. Er ermöglicht das Zusammenleben mit anderen Religionen, weil der Sufismus die inneren Werte hervorhebt und keine Religion des Buchstaben-Fundamentalismus ist. Und er wirkt innerhalb muslimischer Gemeinschaften integrativ, da er Menschen vom Rand der Gesellschaft aufnimmt. Ende des 19. Jahrhunderts und über das 20. Jahrhundert hinweg verbreitete sich ausgerechnet die radikalste Spielart des Islam, der Wahhabismus, derjenige mit dem meisten Geld – denn das Öl wurde ausgerechnet genau dort entdeckt, wo eine bis dahin eigentlich eher unbedeutende, radikale Sekte herrschte. Das hat Auswirkungen auf die gesamte islamische Welt: auf dem Balkan, in Indonesien, aber eben auch in Ostafrika. Am dramatischsten ist die Situation in Pakistan, wo häufig Attentate gegen Mystiker stattfinden. Aber auch im Iran, wo der schiitische Fundamentalismus Sufis verfolgt und Derwische, also mystische Führer, in Gefängnissen festhält.

Obwohl es ein globales Phänomen ist – gibt es ein bestimmtes religionssoziologisches Profil, das in Europa besonders empfänglich für radikale Parolen ist?

Der wahhabitische Islam hat in Europa gerade unter der Generation Einfluss, die den Kontakt zu einem traditionellen

„Es scheint, je enger die globalen Verflechtungen werden, desto provinzieller wird unser Denken“

Navid Kermani, Reporter und Islamwissenschaftler

Islam verloren hat. Sie kennen den Islam nur aus dem Internet oder aus Schriften und haben einen kontextgebundenen, gelebten Islam nicht mehr erlebt. Dort verfangen radikale Formen des Islam. Und das, was wir hier Salafismus oder Dschihadismus nennen, hat seine Wurzeln im wahhabitischen Denken. Vielleicht erinnern sich die Leser noch an die Schulbücher, die der IS im islamischen Staat in Mosul und anderen Städten des Iraks verteilt hat. Die Schulbücher hatten sie eins zu eins aus Saudi-Arabien übernommen. Die Lehren sind die gleichen, nur die politische Deutung der Dschihadisten ist eine andere. Es entstehen unterschiedliche Transfers.

Wie kann man dem radikalen Islam entgegenwirken?

Wer sind die westlichen Bündnispartner im Nahen Osten? Das sind die Golfstaaten, Saudi-Arabien, Katar, die Emirate. Das sind diejenigen, die in der Region westliche Interessen vertreten und von denen wir aufgrund der Energiesicherheit abhängig sind. Seit dem Ukraine-Krieg noch mehr als zuvor. Das sind ungute Allianzen, die infrage stellen, ob der Westen er ernst meint mit der Verteidigung der Menschenrechte. Auch in Syrien wurden und werden die Islamisten als westliche Alliierte wahrgenommen. Vielleicht wollen wir uns nicht wirklich bewusst machen, dass genau jene Kräfte, die hier Terroranschläge verüben und gegen unschuldige Zivilisten vorgehen – dass dieses Denken von Gruppierungen gefördert wird, mit denen wir sehr eng zusammenarbeiten. Solange das nicht angegangen wird, bleibt letztendlich der Kampf gegen den Islamismus heuchlerisch.

Rezent wurde eine Studie publiziert, die besagt, dass in deutschen Medien 85 Prozent der Weltbevölkerung in nur elf Prozent der Berichterstattung vorkommen. Warum gibt es dieses Missverhältnis – insbesondere mit Blick auf den afrikanischen Kontinent?

Wenn man die Statistik nur in Bezug auf Länder des globalen Südens erheben würde, würde sie noch dramatischer ausfallen. Denn bei der Statistik, die Sie erwähnen, ist etwa auch China einberechnet. Das heißt, die Länder des globalen Südens kommen einfach so gut wie nie in der Berichterstattung vor. Und das war nicht immer so. Vor 20, 30 Jahren war das anders. Es scheint, je enger die globalen Verflechtungen werden, desto provinzieller wird unser Denken. Woran liegt das?

Ein Kollege von mir meinte, dass man über den Gaza-Krieg mehr berichten würde, weil hier die geopolitische Einflussphäre klarer sei als beispielsweise im Hinblick auf einen Krieg im Sudan oder Äthiopien. Aber sollen einzig geopolitische Einflussphären die Prioritäten der Berichterstattung bestimmen?

Und es war ja mal anders. Die Hungerkatastrophen in den 70er- und 80er-Jahren in Äthiopien wurden von den Medien als Weltereignisse behandelt. Es gab Sondersendungen im Fernsehen, es gab Spenden-Galas, es gab Dokumentationen, es gab Europäer, die hingereist sind und berichtet haben. Die Kulturindustrie, die Popkultur und Prominente haben Initiativen gegen den Hunger unterstützt. Jetzt haben wir vergleichbare Bilder in Madagaskar, und niemand schaut hin. Das ist ja das Paradox: Obwohl die Hungerkatastrophe dort viel enger mit unserer Lebensweise zu tun hat als etwa die Hungerkatastrophe 1984/85 in Äthiopien. Aber vielleicht ist das der Grund, warum wir weniger hinschauen: In Madagaskar sind die Folgen des Klimawandels manifest – der Blick nach Ostafrika wäre ein Blick in den Spiegel. Aber diese Live-Aid-Bewegung und Spenden-Broschüren hatten immer auch etwas Paternalistisches: Man war sozusagen der Gute, der sich um die Armen kümmert. Diese Perspektive funktioniert bei den jetzigen Dürren nicht mehr, weil man unmittelbar mit der Katastrophe verstrickt ist. ●

Navid Kermani ist habilitierter Orientalist und lebt als freier Schriftsteller in Köln. Guy Helminger wird am Samstagabend im Grand Théâtre mit ihm über seinen Reportageband *In die andere Richtung jetzt: Eine Reise durch Ostafrika* diskutieren. Das IPW organisiert den Abend in Zusammenarbeit mit den städtischen Theatern.

Fischer in  
Madagaskar







The Others

La carte blanche à un artiste est confiée ce mois à Liz Lambert. Née au Luxembourg en 1993, cette artiste photographe autodidacte est titulaire d’une maîtrise en études religieuses. Dans ses photos, souvent spontanées, elle capte des instants de la vie quotidienne dans sa fugacité. Que ce soit à travers des détails ou des scènes plus larges, il ressort des images de Liz Lambert une attention aux émotions et à l’intime. Membre du Luxembourg Streetphoto Collective, l’artiste a remporté le Prix d’encouragement de Clervaux-Cité de l’Image en 2022. Elle a également été sélectionnée pour l’édition spéciale de la Bourse CNA consacrée au Luxembourg Urban Garden pour lequel son projet s’intéresse à la transhumance saisonnière des hommes et du bétail.

Pour la page 23 du *Land*, Liz Lambert propose un extrait de la série *The Others*, issue d’observations quotidiennes qu’elle immortalise spontanément avec la caméra de son téléphone portable. Le titre est basé sur le concept sociologique d’« othering » qui décrit un processus par lequel les gens se construisent en mettant à distance l’« autre », considéré comme inférieur par rapport à un « nous ». À travers des détails qui nous font sourire, nous touchent, nous choquent, Liz Lambert nous invite à être plus attentifs et conscients de ce qui nous entoure, à nous arrêter un instant pour observer, voir, écouter et nous immerger dans la vie des autres. FC

KONFERENZEN

Antoine Picon

Stein – heute ein Randmaterial in der Architektur, erlebte zwischen der Renaissance und dem 18. Jahrhundert seine Hochphase. Ausgeklügelte Steinmetzverfahren schufen damals in Europa spektakuläre Werke, wie die Sandsteinhäuser der Haussmann-Ära in der Pariser Innenstadt. Doch auch schon vorher war Stein ein geschätztes Material: Ob für

griechische Tempel, gotische Kathedralen oder einfache Landhäuser und Stadtmauern – Stein war gefragt. Antoine Picon, Professor für Architektur und Technologie an der Harvard Graduate School of Design, wird am Dienstag den 21. Januar einen Vortrag im Naturmuseum halten, in dem er die Eigenschaften von Steinbauten darlegen wird. Angesichts des Klimawandels könnte es sinnvoll sein, zu Steinbauten zurückzukehren, so die These, die er am Dienstag eruieren wird. Picons Publikationen sind umfangreich: Sie reichen von Überlegungen zu Smart Cities und Wohlbefinden im urbanen Raum bis hin zu historischen Abhandlungen über technische Innovationen. Der Vortrag beginnt um 18.30 Uhr im Musée national d’histoire naturelle. SM

Genius loci

Qu’il s’agisse de personnages mythiques comme la Mélusine des rives de l’Alzette, de créatures maudites comme La Sauvage ou des saintes protectrices comme la Léiffrächen, ces figures allégoriques ou historiques, majoritairement féminines, rappellent ce que les Romains nommaient *genius loci*, l’esprit du lieu. Le Centre national de littérature explorera ce thème avec une conférence de Corina Ciocârlie intitulée *Genius loci : Mélusine, Loreley, la Petite Sirène & Co. Note pour une cartographie littéraire du Luxembourg et d’ailleurs*. Journaliste, critique littéraire et essayiste, elle proposera une balade littéraire sur les traces de ces esprits, bienveillants ou malveillants, qui hantent les paysages du Luxembourg et de ses alentours et imprègnent le paysage mental de ses habitants. L’événement se tiendra en français le 21 janvier à 19h30 à Mersch. CM

CARNET NOIR

Michel Medinger,

Le photographe est décédé mardi à l’âge de 83 ans, il laisse derrière lui une œuvre prolifique qui mêle beauté et étrangeté. L’été dernier, l’exposition *L’Ordre de Choses* dans le cadre des Rencontres d’Arles avait mis à l’honneur le travail de l’artiste, débuté en autodidacte. Ses premières photographies rejoignent sa première passion : Les JO de Tokyo en 1964 pour lesquels, coureur de demi-fond, il s’était qualifié. Sa pratique artistique s’affirme dans les années 1980, inspirée par le surréalisme autant que pas la peinture hollandaise du 17<sup>e</sup> siècle. Michel Medinger collectionnait des tas d’objets qu’il mettait en scène dans des compositions insolites, avec un humour irrévérencieux et une poésie douce-amère. Grand expérimentateur et fin technicien, il réalisait lui-même ses tirages photographiques. Il a aussi été un passeur, prenant du temps pour écouter et conseiller les plus jeunes photographes FC



# Passe décisive

III Karine Sitarz

La nouvelle année démarre au Théâtre du Centaure avec *Ladies Football Club*, un texte de 2019 du fameux écrivain italien Stefano Massini (on se souvient de son remarquable opus sur *Les Frères Lehman*) dans une adaptation et une mise en scène de la jeune Luxembourgeoise Christine Muller avec, sur le plateau, une impressionnante Eugénie Anselin. Le spectacle est coproduit par le Centaure et le Cape.

À travers ce récit, Stefano Massini s’empare d’un sujet peu connu mais qui représente une page marquante des mouvements d’émancipation des femmes à l’international : en pleine Première Guerre mondiale, alors que 900 000 ouvrières se retrouvent dans les usines d’armement du Royaume-Uni, on assiste à la naissance des premiers clubs de foot féminins.

Synopsis. 6 avril 1917. Sheffield. À l’usine de munitions Doyle & Walker, c’est la pause-déjeuner. Onze ouvrières tapent dans un ballon « Sister K », une drôle de balle qui traîne dans la cour... Shooter, courir avec ce « compère du pied », mettre un but... Voilà onze femmes qui s’affranchissent du dictat masculin, prennent goût au jeu, se vengent pour certaines. Toutes s’affirment et bientôt vont se constituer en équipe, affronter des adversaires et rallier un fan club. Un élan libérateur stoppé net au retour des hommes de la guerre. Un élan qui ne renaitra qu’en 1971 !

Basé sur une histoire vraie, *Ladies Football Club* est un récit à la fois intime et politique. Il met en exergue le signe fort d’une revendication. Il dit le pouvoir du collectif et de la sororité, de la lutte sociale face à la misogynie, au patriarcat et aux violences basées sur le genre. Ton grave, trait plus léger et humour traversent ce texte complexe.

Écrit en vers libres, le roman s’accorde aisément à la scène. Christine Muller en a fait un court spectacle où rêve, jeu et réalité, photos d’archives, images filmiques et desins se mêlent. On navigue entre différentes strates, entre le présent de la narration et les souvenirs de l’enfance, et on suit tout au long du spectacle une Jeanne d’Arc modèle (mais jusqu’où ?) de l’émancipation de la femme, apparition appuyée à l’image et par une voix off.

La mise en scène mesurée et allusive de Christine Muller est au service d’une Eugénie Anselin dont on saluera la belle performance. En prise avec un texte difficile, elle joue à la fois la narratrice et les protagonistes. Elle incarne non seulement les onze ladies du football club mais aussi une myriade d’autres personnages. Elle raconte, dessine, met en espace... avec une juste distance.

La comédienne fait surgir des figures incroyables et donne vie à des séquences touchantes comme lorsqu’elle présente les onze ouvrières-footballeuses, de Rosalyn, grâce à qui tout a commencé, à Violet, l’anticléricale, la première à taper dans le ballon, en passant par Haylie, la syndicaliste passionnée : « Je tape dans cette foutue balle, c’est la fille de l’industrie qui nous exploite toutes ». Elle rappelle le rôle de chacune, ses motivations, son statut dans la société et sa place sur le terrain. Elle « s’entoure » de figurines miniatures qu’elle place au fur et à mesure de la présentation sur le cadre d’un portique devenu le but du terrain de jeu, inventant un théâtre d’objets inattendu.

Quelques autres accessoires significatifs habitent la scène, un étendard au tissu noir, une « balle-bombe » qui trône sur un tabouret ou encore un casque de soldat fixé comme une enseigne sur la barre horizontale du but. Dans une belle économie de moyens, le décor de Sophie Van den Keybus (qui signe aussi les costumes : la tenue de travail des ouvrières) parvient à suggérer les différents lieux du spectacle grâce à des cloisons coulissantes faites de plexi et de métal qui, entre transparence et opacité, permettent de passer de la cour de l’usine à un stade, d’une scène à l’autre, d’histoires au singulier à la grande Histoire. À côté d’une bande-son et de musiques créatrices d’atmosphères, les lumières et les constellations d’Antoine Colla créent un beau ballet de couleurs et de clairs-obscur.

*Ladies Football Club*, une page d’histoire et de l’histoire des femmes à découvrir ! ●

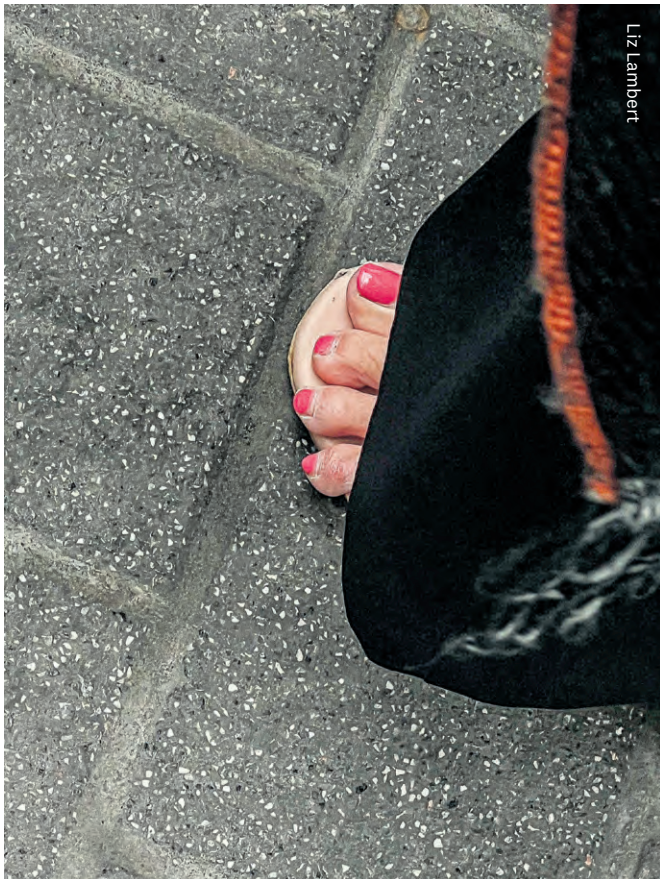
*Ladies Football Club* à voir au Théâtre du Centaure les 17, 18 et 19 janvier et au Cape à Ettelbruck les 23 et 24 janvier



La comédienne Eugénie Anselin fait surgir des figures incroyables

Behnml Kestohyz





Liz Lambert





# Dehors dedans

IIII Marianne Brausch

## Exposition dans l'ancien réservoir d'eau H2O à Differdange : Thierry Harpes et Jo Malano

Malgré la petite taille du pays, il est difficile de faire la liaison entre les différents lieux consacrés à la culture et de s'y rendre. Comme si le paysage des arts visuels était à l'image de l'habitat, une toile d'araignée aux multiples fils, sans connexions. Certes, il n'est pas besoin de rappeler qu'à Differdange se trouve le 1535° creative hub, ouvert en 2011. Mais, au point de vue des expositions d'art contemporain, Differdange est plutôt modeste. La commune dispose cependant, avec son ancien réservoir d'eau à Oberkorn, H2O, d'un lieu exceptionnel, devenu espace d'exposition à l'occasion du centenaire de la ville.

La commune a proposé aux deux artistes Thierry Harpes et Jo Malano, amis de jeunesse depuis leurs études aux Arts et Métiers, d'occuper les

deux espaces jumeaux de quelques 500 m<sup>2</sup> chacun. Jo Malano, cherche à montrer ce que lui inspire la nature. Cela peut être très coloré, comme ces lichens qui ont subi un traitement contre-nature à coups de spray. Ses roses vues du dessus et non pas disposées en bouquets, peuvent être représentées étonnamment en noir et blanc et disposées en bottes, comme elles arrivent transportées en camions frigorifiques des Pays-Bas.

Jo Malano (né en 1994), peintre autodidacte, a exposé au CAL de printemps il y a deux ans et participe régulièrement à des expositions communes à l'espace culturel Metzerschmelz à Schifflange. Thierry Harpes lui, a profité des deux mois seulement avant l'ouverture de l'exposition, pour s'essayer à épurer son langage formel. Il présente des grands (180 x 200 cm) et moyens formats (70 x 80 cm), qu'il aurait aimé disposer suivant un parcours spatial indépendamment des murs.

Cela n'a pas pu se faire pour des raisons d'accrochage technique et l'éclairage n'est pas des meilleurs pour la mise en valeur des parties mates et brillantes de ses tableaux, alors que c'est un élément essentiel de sa peinture. Thierry Harpes (né en 1991), a derrière lui une solide formation, qu'il a achevée en 2021 avec le grade d'« excellence » sous la direction de Marc Sadler à l'Uni-

versity of Fine Arts de l'UDK Berlin. Il s'essaye ici à un exercice de liberté formelle, directement exprimée sur la toile. Sur fond de musique, « de cirque » dit-il, qu'il compose lui-même.

Parce qu' Harpes a séjourné dans un premier temps à Arles, avant de repartir pour Berlin, on a aussi pensé aux musiques de scène de Darius Milhaud, *Le Bœuf sur le Toit*, *Saudades do Brasil*, *Suite provençale*. Dansantes. Ce sont ses premières œuvres que l'on a découvertes en 2022, avec leurs dominantes bleu et rose, des couleurs du Sud et leurs volutes évoquant des balustres de fenêtres en fer forgé entre le dedans et le dehors.

On a pu le voir évoluer, en 2023, avec des œuvres qui incluent des collages et où les balustres baroques sont devenues écritures. Quel rapport avec ici les grands gestes tracés au fusain ? « Tous les tableaux représentent un chapitre d'une narration explorant l'équilibre entre simplicité et complexité », nous explique Thierry Harpes. S'ils ont un rapport avec des souvenirs formels déjà vus, l'artiste rappelle à juste titre que notre cerveau est un peu comme une banque d'images.

Il y a un trait, qui suit un parcours libre tracé au fusain, dans le premier tableau de la série qui s'appelle *The space within*, le rouge est très présent. Suivent des variations orange, bleue, jusqu'à une





Des toiles abstraites qui s'ouvrent vers l'espace

grande toile à dominante rose aux tracés au fusain très serrés autour d'espaces, petits, très cernés, qui évoquent une tapisserie ou un vitrail. Comme si Thierry Harpes épuisait là ce qu'il peut y avoir de très dense sur la toile.

Puis, la voilà, cette simplicité. Deux grands formats – l'un à dominante mauve, l'autre bleu ciel, qui sont en fait la dernière couche de peinture brillante, cernent comme des îlots jaunes mat qui eux-mêmes encerclent des traces de la première esquisse au fusain. Les angles ne sont jamais fermés par la couleur dominante ; l'espace s'échappe du tableau. Suivent une suite de variations de moyens formats (70 x 80 cm), où le rapport dedans dehors est de plus en plus simplifié.

Une question de regard et de perception.... La force ou la douceur de la peinture proviennent des teintes soit vives, soit pastel. Thierry Harpes a lu Hans Belting (1935-2023), théoricien des images qui « prennent corps, envahissant le langage des contemporains... » Ainsi avons-nous parcouru *The space within*, une exploration qui, du dehors, nous a ramenés au dedans ? ●

Duo *Tea Sacculos*, de Thierry Harpes et Jo Malano, est à voir à l'Espace H2O à Oberkorn jusqu'au 26 janvier

MAUX DITS D'YVAN

# The Plot Against the World

IIII      Yvan

Dans exactement trois jours Donald Trump fêtera sa seconde investiture comme président des États-Unis d'Amérique. Rassurez-vous, il n'y aura pas de troisième, car le nouveau roi Ubu a d'ores et déjà claironné que les Américaines et Américains pourront désormais se passer de la corvée électorale. Et il ne faut pas oublier que Trump est, avec Netanyahu, un des rares politiciens à *tenir ses promesses !!!* Qu'il est loin le temps des Chirac et Juncker qui admettaient qu'en politique, mentir est parfois le moindre mal!

Pour vous mettre dans la peau de ces veaux qui choisissent avec gourmandise leur propre boucher, je ne saurai trop vous conseiller de lire et relire *The Plot Against America*. Dans cette glaçante uchronie, le regretté Philip Roth décrit la lente dérive de l'Amérique vers un totalitarisme antisémite qui n'a rien à envier à celui de l'alors contemporaine Allemagne nazie. Le républicain Lindbergh gagne les élections contre le démocrate Roosevelt, sympathise avec Hitler et réforme les États-Unis comme Trump veut réformer et même re-former aujourd'hui le monde.

Quand le président élu a annoncé ses visées sur le Groenland, le Canada et le Panama, j'ai commencé par sourire, et j'ai fini par frémir. Car enfin, qui aura les moyens de s'opposer, sinon moralement et verbalement, aux desseins du futur dictateur ? Les Groenlandais qui n'aiment guère, et pour cause, les Danois, vont applaudir à l'Anschluss, comme le faisaient naguère les Autrichiens. Et les soldats, retirés bien à propos de l'Europe, seront disponibles pour envahir le Canada et, accessoirement, le Panama. En bon totalitaire, Trump sait le poids des mots et reformera, insidieusement, la langue, en commençant à rebaptiser le Golfe du Mexique en *Golfe d'Amérique*, cette Amérique qui est déjà truffé des golfs de Trump. La LUS, la langue des États-Unis, singera la LTI, la langue du Troisième Reich, si bien décrite par le linguiste Victor Klemperer. Les amis



À la guerre froide de deux superpuissances succédera l'entente chaude de trois hyperpuissants

de Trump, au pouvoir ou à ses portes, en France et en Autriche, en Italie et en Hongrie, sans parler de l'Allemagne et de bien d'autres en Europe, applaudiront des deux mains et mettront une croix gammée sur les acquis de la démocratie. Après tout, l'ordre mondial

qu'une seule génération tenait pour immuable, n'accuse guère plus de 70 ans.

Gageons que Poutine se sentira libre de phagocyter l'Ukraine, et, l'appétit venant en croquant, ne s'arrêtera pas en si mauvais chemin. Les Chinois seront autorisés à ramener Taiwan heim ins Reich. L'Europe qui compte plus de divisions politiques que militaires assistera impuissant au nouveau partage du monde. À la guerre froide de deux superpuissances succédera l'entente chaude de trois hyperpuissants. Et si le rideau de fer, autrefois, séparait aussi les idéologies, l'ode au capitalisme débridé sera entonnée par les trois maîtres du monde.

Oh, je sais, il y a une autre lecture, plus optimiste et donc moins réaliste, des visées territoriales du futur dictateur. Il négocierait l'incorporation du Groenland pour assurer, dans les régions arctiques, la défense du *monde libre* face à l'ours russe. Mais de par ma chandelle verte, a-t-on jamais entendu le père Ubu professer des idées pacifistes ? Il y a donc peu de chances pour que cette uchronie ne finisse pas en chronique. *Merdre de merdre ! ●*

D'GEDICHT VUN DER WOCH

## D'Renteplo

IIII      Jacques Drescher



D'Ministesch schwadronéiert;  
Si schwätzt am Fong net gâr:  
„Ech maache bei de Rente  
Mol nach e Questionnaire.“

„Well wann ech guer näischt maachen,  
Dann ass et net genuch.“  
Da kréien d'Assurancë  
Kee Stéck vum Rentekuch.

Fir d'éischt gött consultéiert,  
Ganz breet, mee just zum Schäin.  
Da schreiwen d'Spezialisten,  
Mee wat, dat weess kee Schwäin.

Si wëllt sech net verbrennen –  
D'Ministesch passt gutt op.  
Well wa si sech vertuddelt,  
Späitz all Mënsch hir an d'Zopp.







ART & HISTOIRE

# Le nouvel âge de l’humanité

IIII      josée hansen

« We knew the world would not be the same. A few people laughed, a few people cried, most people were silent », se rappelle l’homme hagard, les yeux baissés, face à la caméra. Il s’agit d’une des citations les plus célèbres du physicien J. Robert Oppenheimer. Lors de cette interview consacrée vingt ans après l’explosion de la première bombe atomique, le Trinity Test en 1945 dans le désert du Nouveau Mexique, il dit s’être souvenu à l’instant de son explosion d’un extrait d’un chant hindou, le *Bhagavad-Gita* : « Now, I am become Death, the destroyer of worlds. » Grâce au biopic éponyme réalisé en 2023 par Christopher Nolan, à présent diffusé sur les plateformes, *Oppenheimer*, le Manhattan Project sur lequel il travailla et la recherche dans le domaine du nucléaire ont connu une nouvelle vulgarisation. À cause des guerres à Gaza et en Ukraine, à cause aussi de l’arrivée au pouvoir de Donald Trump dans les prochains jours, la menace nucléaire semble à nouveau de plus en plus inquiétante. L’exposition que consacrent les curatrices Maria Stavrinaki et Julia Garimorth à l’*Âge atomique* au Musée d’art moderne de la Ville de Paris combine une recherche documentaire profuse multipliant les angles à la vue d’artistes, entre fascination et catastrophisme.

Durant la guerre froide, il n’en fut pas autrement au Luxembourg : alors que le ministre de l’Économie et de l’Énergie Marcel Mart (DP) et ses gouvernements CSV-DP, puis DP-LSAP plaidèrent au début des années 1970 pour l’érection d’une centrale nucléaire à Remerschen, sans quoi « les lumières s’éteindraient en 1980 au Luxembourg » (Mart), ce moment constitua en même temps la naissance d’une forte opposition citoyenne, transpartisane, dont la lutte militante – à laquelle participèrent de nombreux artistes, chanteurs, auteurs et dessinateurs – fit finalement capoter le projet. Les jours suivant la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, le 26 avril 1986, les émissions radios et télévisions s’efforcèrent à expliquer que le nuage radioactif allait contourner les frontières du Luxembourg, mais que, par pure mesure de précaution, il valait mieux ne pas manger de champignons des bois et qu’il fallait bien laver sa salade du jardin avant de la consommer.

Cette naïveté, cette méconnaissance du danger réel d’un incident atomique ainsi que la fascination pour l’énergie nucléaire se retrouvent aussi au cœur de l’exposition parisienne consacrée à ce « nouvel âge de l’humanité » selon les curatrices, inauguré par la découverte de la radioactivité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les recherches de Röntgen, de Pierre et Marie Curie, de Henri Becquerel ou encore de Niels Bohr sont exposées dès l’entrée

À Paris, l’exposition *L’âge atomique* retrace le premier siècle de l’anthropocène nucléaire, entre fascination et catastrophisme

du parcours : Loïe Fuller célèbre ces découvertes révolutionnaires avec sa *Danse Radium*, Hilma af Klint exprime sa fascination pour l’atome dans une série de dessins, tout comme le font à leur manière Marcel Duchamp ou Vassily Kandinsky. Cet enthousiasme dure jusqu’en 1945 et le premier test nucléaire en juillet, puis l’effroi de la destruction de Hiroshima et Nagasaki en août 1945. Une riche documentation photographique et textuelle retrace ces étapes essentielles de l’histoire nucléaire. Les photos et les dessins de Hiroshima

et Nagasaki sont remarquables car loin de tout sensationnalisme : une photo d’un anonyme ayant documenté l’ombre d’un passant sur l’asphalte ou celles, métaphoriques, de Hiromi Tsuchida montrant des arbres ayant survécu sur place touchent par évocation.

L’horreur de la bombe toutefois semble avoir été vite oblitérée par l’enthousiasme de la reconstruction et le boom économique des trente glorieuses. L’énergie nucléaire est alors la promesse d’un avenir électrique sans limites. La propagande, notamment américaine, est à l’avenant : élection de « Miss Atom », gâteaux en forme de champignon nucléaire, organisation de visionnages publics de tests nucléaires.

Aux frontières du Luxembourg, Électricité de France construit la centrale de Cattenom à la fin des années 1970, un dessin de Claude Parent exposé à Paris la montre de manière quasi bucolique, comme le fera Jürgen Nefzger plus tard ailleurs, dans une série de photos du début des années zéro, montrant des gens normaux prenant un bain de soleil ou faisant un pique-nique à côté des nuages blancs de centrales atomiques.

Or, les artistes sont ceux qui mettent les plus efficacement en garde devant les dangers du

nucléaire : le film de docu-fiction *The War Game* que le réalisateur Peter Watkins a tourné en 1966 pour la BBC afin d’expliquer ce qui arriverait à la population britannique en cas d’attaque nucléaire fut tellement réaliste, et ce avec une grande économie de moyens, que la chaîne décida de ne jamais le diffuser. Avec une égale parcimonie de moyens esthétiques, l’artiste américain Bruce Conner monta, en 1976, l’œuvre *Crossroads*, à partir des images des 500 caméras de l’armée américaine qui documentèrent les essais nucléaires de l’atoll de Bikini en 1946. L’utilisation de la musique de Patrick Gleason sur ces images au ralenti font ressentir, même ou surtout avec le recul historique, toute l’horreur de ce que l’homme est capable d’infliger à l’homme – et à la nature. Ce colonialisme nucléaire ou la « nucléarisation du monde » constituent la partie la plus fascinante de l’exposition, pour laquelle il est recommandé de prévoir au moins deux heures de temps de visite. On en sort militant/e pacifiste et anti-nucléaire. ●

L’exposition *L’âge atomique* – Les artistes à l’épreuve de l’histoire ; curatrices : Maria Stavrinaki et Julia Garimorth, dure jusqu’au 9 février au Musée d’art moderne de la Ville de Paris. [mam.paris.fr](http://mam.paris.fr). Publication d’un catalogue, 360 pages, 42 euros

L’insouciance côtoyant la menace dans les photos de Jürgen Nefzger



MAMVP / Pierre Antoine

Les Théâtres de la Ville de Luxembourg

Grand Théâtre • 29 – 30 janvier 2025

Works and Days

Toneelhuis | FC Bergman

saïson

24 · 25

théâtre.s  
de la Ville de  
Luxembourg

VILLE DE  
LUXEMBOURG

www.lestheatres.lu



# Picasso, Pollock et le mur de Breton

IIII Lucien Kayser

## Claude Lévi-Strauss a vu la ville de New York des années 1940 comme un carambolage des temps



Vinciane Lebrun

Carambolage des temps

Picasso a passé toute l’Occupation dans son atelier rue des Grands-Augustins. Pour survivre, la plupart des surréalistes n’avaient que la fuite, l’exil, André Breton le premier, et Pollock, avec eux à New York se trouvait en terrain connu ; la psychanalyse, l’écriture et le dessin automatiques, ça le connaît, il est en cure avec Joseph Henderson, analyste jungien toutefois, loin de Freud, pour son addiction à l’alcool. Et il lui apporte et soumet quelque soixante-dix dessins utilisés comme supports thérapeutique.

Très tôt, dès 1921, Breton avait acheté des œuvres de Picasso aux premières ventes du marchand Kahnweiler. Et toute sa vie durant, lui aussi fonctionne à la façon du carambolage des temps. Nous sommes en 1922, pour la première fois en vente publique à Paris, organisée par Paul Guillaume, des « sculptures nègres » sont associées à des tableaux modernes. Breton, qui s’est installé au 42 rue Fontaine, y acquiert un « fétiche cuivre et bois de l’Ogooué » (fleuve et région du Gabon) ainsi qu’une nature morte de Giorgio de Chirico. Avec l’argent reçu pour sa réussite au bac, il avait acquis une figure de l’île de Pâques (reproduite dans Nadja, elle se trouve aujourd’hui au musée du Quai Branly – Jacques Chirac).

Depuis 2003, avec la dation en paiement fiscal, le Musée national d’art moderne a pu reconstruire en partie l’atelier de Breton, un mur en porte témoignage, 255 objets, plus 91 sur le bureau de l’écrivain, foisonnement hétéroclite dont Julien Gracq écrivait que l’espace disponible s’en était trouvé rétréci au point qu’il n’était plus possible d’y circuler que selon des cheminements précis. Un livre paru aux Éditions du Centre Pompidou en novembre en fait l’inventaire complet, quelque 367 pages, d’illustrations, de commentaires. Un apport inestimable en cette année anniversaire, d’une *Wunderkammer* du vingtième siècle.

Le bric-à-brac, en l’occurrence réduit à un seul artiste, Breton l’avait aimé rue de La Rochefoucauld avec Gustave Moreau, il voulait s’y laisser enfermer avec une lanterne sourde. Une folle accumulation, il l’avait trouvée boulevard Saint-Germain avec Apollinaire, au dernier étage d’un immeuble. Et les deux fois, une capacité d’émerveillement, dans un présent qui « tend de toutes ses forces à anticiper sur l’avenir ». ●

C’est aux années quarante du siècle dernier que nous ramène l’association des trois noms du titre, années de la guerre en Europe, certes, de destruction, et les muses sont alors censées restées sans voix. À New York, au contraire, période d’ensemencement, voire de fruits qui allaient très vite mûrir. D’ailleurs, Jackson Pollock n’avait pas attendu la venue de exilés européens, il avait lu le livre de John D. Graham, *Primitive Art and Picasso*, à sa parution en 1937, et c’est tout de suite après qu’il est allé voir *Guernica* pour de vrai, avant une exposition du peintre andalou au MoMA.

Pollock est sous l’emprise de l’Espagnol, d’où logiquement l’exposition (jusqu’à dimanche soir) au Musée Picasso dans le Marais, des premières années de l’Américain, après sa proximité avec les muralistes mexicains. Les *pourings* et *drippings* viendront après, salués

par le critique Clement Greenberg, qui feront de Pollock une figure emblématique de la culture américaine.

Nous n’en sommes pas encore là, ce sera pour la dernière salle. Avant, il y a donc l’obsession de Picasso, elle est telle que Lee Krasner, avec qui Pollock est marié jusqu’à sa mort en 1956, rapporte que son homme maudissait Picasso, disant que quelque part qu’il aille, l’autre l’a précédé. Il est vrai que Picasso, lui, affirmait ne pas chercher, qu’il trouvait. Pollock va chercher de deux côtés, carambolage de temps, pour Lévi-Strauss, du moderne et de l’archaïque ; ses figures hybrides, ses masques, renvoient à des motifs indigènes, d’autre part aux sources picassiennes. Mais reconnaissons-leur déjà une densité, une concentration, et comme plus tard un parfait jeu des couleurs.

### ||||| AVIS |||||

**SNHBM**

**Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.**

**Avis de marché**

**Procédure :** 01 ouverte

**Type de marché :** Travaux

**Date limite de remise des plis :** 11.02.2025 10.00 heures

**Lieu :** SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg

**Intitulé :** Lot jardinage, réf. CO1-8.

**Description :**

- L’exécution des travaux de jardinage de 2 immeubles résidentiels à Contern.

**Conditions d’obtention du dossier :** Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le portail des marchés publics.

**Réception des plis :** Le jour de l’ouverture avant 10.00 heures.

**N°. avis complet sur [pmp.lu](http://pmp.lu) :** 2500093



# Plus un bruit

IIII Benjamin Bottemer



Sven Becker

Une séance avec la nonne Kankyo Tannier

Un petit bout de femme enveloppé dans une grande cape, un bonnet de laine sur son crâne rasé, ouvre les portes du Centre de méditation zen du Luxembourg : Kankyo Tannier s'apprête à diriger une séance de méditation destinée aux débutants. La nonne bouddhiste a fait la route depuis le monastère Ryumonji, basé à Weiterswiller, en Alsace, où elle vit depuis 23 ans. « L'injonction à la réussite financière et le consumérisme ne me convenaient pas, ma vie sociale manquait de sens, raconte-t-elle. Je recherchais une spiritualité qui me permettrait de faire le chemin par moi-même. Le Bouddha dit : « ne me croyez pas, faites l'expérience ». Ça a résonné en moi : nous ne sommes pas des moutons ! ».

La hiérarchie et le rôle du maître en tant que guide existent pourtant bien dans le bouddhisme, « mais sans enlever la responsabilité et la réflexion individuelles » précise la nonne, avant d'inviter la vingtaine de participants à s'installer sur les tapis disséminés autour de l'autel. Le *mopan*, un gong en bois, retentit pour annoncer le début de l'initiation au zazen (qui désigne à la fois la méditation du bouddhisme zen et la posture assise qui l'accompagne). On apprend d'abord à se tenir comme il faut : en tailleur, la tête droite, le dos légèrement cambré, les mains superposées... C'est déjà tout un art. Le regard baissé, on est invités à « compter ses pensées » en prenant simplement note de leur apparition et disparition. En tenant la position assez longuement, on constate qu'on a

mal partout. « Là vous vous dites que vous pensiez vous détendre, mais qu'en fait j'ai souffert pendant une demi-heure ! » sourit Kankyo pour introduire l'« enseignement » qui suit. Au fil de ce monologue se mêlent philosophie, sciences cognitives et principes du zazen, « qui ne consiste pas à déconnecter mais au contraire à être dans une totale présence aux choses ». La bienveillance, l'humour, le sourire et le regard chaleureux de Kankyo donnent à ses mots simples un écho particulier. Beaucoup opinent du chef lorsqu'elle évoque le stress quotidien, le deuil, la négativité... Ajoutez-y l'atmosphère des lieux, les gestes rituels, l'effet de groupe et vous obtenez un moment suspendu doté d'une certaine aura.

Zehra est en tout cas convaincue. « Ça fait du bien de se décentrer un peu, surtout lorsque l'on a un métier exigeant », glisse cette animatrice en maison de retraite, qui a réussi à se faire remplacer par une collègue pour venir ce soir-là au Centre Convict, où se déroulent les séances. « L'idée de pouvoir mettre à distance la souffrance physique et psychique, ça pourra m'être utile dans mon travail », pense-t-elle. Sabine, ergothérapeute, est fan des séances matinales diffusées sur *Zen online*, la chaîne web du temple Ryumonji. « Ça m'aide à commencer la journée, explique-t-elle. Pour moi c'est une discipline, un cadre de vie, ça me donne une direction ». Vincent, fonctionnaire à la retraite, est déjà un homme sage (il est abonné au *Land*) mais admet

avoir été intéressé par l'aspect philosophique du discours de Kankyo. Même si lui aussi a mal partout. « Je vais acheter un livre pour approfondir », annonce-t-il.

Après la séance, on échange tranquillement autour de quelques victuailles (il faut juste faire gaffe une dernière fois à ne pas sortir du dojo du pied gauche) : un moment de convivialité pour le *sangha*, qui signifie « inséparable » en sanskrit et désigne la communauté des pratiquants du bouddhisme. « L'idée d'évoquer ensemble est centrale », éclaire Kankyo Tannier. Entre deux parts de focaccia, on se demande si on a assisté à une cérémonie religieuse, un moment de bien-être ou une séance de développement personnel. Il faut dire que l'industrie du bien-être a largement puisé dans les principes du bouddhisme zen. On pense à ces entreprises qui organisent des séances de méditation pour relaxer leurs employés, afin de mieux les renvoyer au turbin. « Je déplore cette instrumentalisation de la méditation débarrassée de la philosophie bouddhiste, où l'objectif n'est pas de s'élever mais d'augmenter la productivité et la résistance à la pression », réagit Kankyo.

Ce soir-là, les vapeurs d'encens, la statue de Bouddha, le silence seulement interrompu par la voix apaisante de la nonne ont couvert le bruit des sirènes sur l'avenue Marie-Thérèse toute proche. Un instant hors du fracas du monde, même en essayant d'atteindre la pleine conscience, est toujours bon à prendre. ●

## LA FERMETURE

### La Villa de Camille et Julien

En règle générale, cette colonne présente des établissements qui



ouvrent. Mais l'actualité est aussi faite de restaurants qui ferment leurs portes. Et quand c'est un restaurant gastronomique cela fait forcément du bruit. Julien Lucas et Camille Tardif ont mis en vente leur établissement, La Villa de Camille et Julien, située au Pulvermühl. L'annonce immobilière présente le fonds de commerce, en vente pour 590 000 euros, comme un « lieu d'exception qui allie élégance et authenticité ». Elle vante la qualité des équipements et la taille des espaces. Ouvert

pendant l'année difficile de 2020, en plein chaos pandémique, ce restaurant a gagné une étoile Michelin deux ans plus tard. Ce que le chef ambitionnait dès avant son ouverture comme il l'avait annoncé dans les médias. Pourtant cette adresse n'a jamais vraiment affiché le succès escompté. Difficile d'analyser le pourquoi du comment. La qualité de la cuisine et du service ne sont pas en cause : une étoile et un 15/20 au Gault&Millau saluent une

cuisine de haut vol à laquelle on peut seulement reprocher un manque de personnalité. D'aucuns évoquent les difficultés de stationnement dans ce quartier peu propice à ce niveau de restauration. Ce qui ne suffit pas pour expliquer l'insuccès. Sans doute le restaurant a-t-il souffert d'un manque de communication : Julien Lucas sort peu de sa cuisine, il n'est pas de ces chefs qui se montrent à table ou sur les réseaux sociaux. Il participe peu aux événements gastronomiques, tels que les

repas à quatre mains, les dîners de galas ou de charité. Il ne s'est, en fait, jamais intégré au sérail local de la gastronomie, ce qui lui coûte en visibilité.

En attendant de trouver un repreneur, La Villa de Camille et Julien reste ouverte. Le restaurant bénéficiera peut-être d'un « effet Alinéa » : une fermeture annoncée attirant la sympathie et les clients. Mais à l'observer de manière générale, la haute gastronomie pâtit de la difficulté de recruter des profils

de qualité. Elle s'inscrit dans un contexte économique où les prix élevés ont du mal à être acceptés par les clients, surtout le soir. Avec en plus la fermeture du Pavillon Eden Rose et le déménagement de René Mathieu au Fields, le nombre d'étoiles Michelin au Luxembourg va prendre un sérieux coup. À moins que de nouvelles apparaissent. FC





# HANNERLAND

Ein Produkt von Richtung22

## D’WOURECHT HANNERT DEM LAND

### LÉIF LIESENDER,

um Joresufank souze mir brav virun eisem eenzegen Tëleeskanal an hunn eis vum gescheitste Kapp am Land, dem Caroline Mart, erkläre gelooss, wouhinner d’Rees 2025 geet. D’Chefredactrice vun der RTL-Télee hat sech dofir nees de Premier an de Studio bestallt.

Mat Investigativfroen („Hutt Dir och Angscht, wat mat der Demokratie geschitt?“), der Weltpolitik („Aschir al Bassad“), Dossierskenntnis („Do si mer beim Klimawandel: Ass dat fir Iech elo och näischt, ehm, keng Consideratioun, déi e mat a Betruecht zéie muss? Den enorme Stroumverbrauch vu KI. An allgemeng vun all den digitale Méiglecheeten“) an edukative Mesuren („Dat heescht, et ass um Schierm, dass dat e grouse Problem ass?!“) wosst hatt hiren Invité ze domptéieren. Eise Premier huet sech ganz op säi falscht Lächele konzentriert, déi brillant Analysen harmonesch ergänzt („Dat ass ganz schwiereg a ganz breet gefächert, et gëtt net, eng Solutioun op déi do Problematik“) an ofwiessend mat hier de Koalitiounsprogramm reziéiert.

Et gouf souguer e politesche Fong zerwéiert. „Eng wëll, illegal Migratioun“ wier „e Grondsteen fir Rietsextremismus“, sou de Luc Frieden, deen domat den Auslänner d’Schold u rassistesche Weltbiller gëtt. „Et kann net jiddwereen aus ganz Afrika an aus Asie bei eis kommen“, sot hien weider ganz am rietsextreme Jargon. A mol eng Kéier ënnerbrécht d’Caroline Mart net, mee notzt d’Geleeënheet fir op d’Thema vun „de Syrer“ hei am Land iwwerzeeden.

Mir hu verstanen, wouhinner et 2025 geet a wënschen Iech e gutt neit Joer. F.P.

## GËLLENT KALLEF VUM JOER 2024

### LÉON GLODEN

Dir hutt gewielt – an de beléiften Inneminister mat 26 Prozent vun de Stëmmen op déi éischte Plaz gesat! Domat ass hie knapps virum Escher Kulturschäfte Pim Knaff (24 Prozent) gelant. Déi drëtt Plaz geet un de Kardinal Jean-Claude-Hollerich (18 Prozent). Enttäuschung beim Xavier Bettel, mat zéng Prozent bleift hie wäit ewech vun den Europäesche Plazen. De Steve Thull kritt säin Dram-Resultat vu véier Prozent (vum PIB) an de Christophe Hansen wor schonn nees gezwonge fir sech selwer ze stëmmen, fir et iwwerhaupt op ee Prozent ze packen – dat ass déi leschte Plaz. D’Präisiwwerreechung fënnt zu Gréiwemaacher statt, wou de Léon Gloden elo offiziell d’Recht erhalen huet, sech a gëllene Buschtawe „Kallef vum Joer“ op seng Maierche virum Haus ze sprayen.



## DEN HENG VERZEIT

Eise Grand-Duc geet den 3. Oktober offiziell an d’Pensioun. Et sief dann, et kéim, wéi virum leschten Troun-wiessel, nach e Prännen-Autos-accident dotëscht.

Am Liewe vum Grand-Duc wäert sech net vill änneren. Hien wor jo praktesch vu Gebuert un an der Pensioun – déi eenzeg Pensioun am Land, déi virum der Martine Deprez sécher ass. Allerdéngs verléiert eisen Heng seng juristesche Inviolabilitéit, kéint also an Zukunft selwer viru Geriicht gestallt ginn, wann en zum Beispill en Autosaccident am Colmarer Tunnel baue géif.

Zousätzlech verléiert eise Monarch säin Droit de Grâce, mat deem hie Strofen erlooos kann. Am Géigesaz zum Joe Biden kënn eisen Heng awer net a Versuchung, nach séier seng eege Famill fräizeschwätzen. Hien huet genuch Vertrauen an d’Magistratur: D’Gewaltvirwërf vis-à-vis vun der Marie-Thérèse si scho laang vum Dësch. An am Bommeleer-Prozess konnt sech de Pränz leider un näischt erënneren, well deen Autosaccident deemools säi Gedächtnis gelöscht hat. Iwwerengs sinn 90 Prozent vun de Strofen, déi den Heng graziéis opgehuewen huet, Fuerverbueter.

## DE GROUSSEN NEIJOERSCHPATT-TEST

Wat ass méi stacklëtzebuergesch ewéi Bouneschlupp? Richteg, den Neijoerschpatt. Mir als Hannerland-Redaktioun teste fir Iech, wéi ee Jickeclub dee Beschten huet. A lass.

Eis Aventure fänkt un direkt ëm Silvester bei Theins doheem. Um Neijoerschpatt vun Déi Konservativ begréisst eis hire Präsident, andeems en am Solper vun ënner sengen Elteren hirem Kichendësch ervir kraucht an eis erkläert, dass hien eis aus Versinn op d’Silvesterfeier invitéiert huet. Dat wier alles dem Asselborn seng Schold. Mir maachen eis léiwer ewech.

En Neijoerschpatt op der Spillplaz am Stater Park? Mir gi bei d’Piraten. De Sven Clement offréiert eis kee Rum, mee Béier – extra MALTzeg wier en, zerwéiert an engem transparente Glas a Form vun engem Holzbeen. Mir maache, wéi wa mer iwwer déi gespillte Selbstironie géinge laachen an huelen d’Rutschban, déi als Noutausgang vum Schëff féiert. Mir landen an den Äerm vum Sam Tanson, dat sech awer offensichtlich d’Arrivée vum Chef-Pirat erhofft hat. Héiflech soe mir Pardon a gi, wei de Ben Polidori, bei d’LSAP.

Do begréisst eis de Jean Asselborn. Eigentlech wier e jo an der Pensioun, mee mam Neijoerschpatt wier et wéi bei de Walen: Wann hien net do ass, daucht och soss keen op. Soit. Och esou ass soss keen hei.

Mir maachen eis also weider bei d’ADR. No enger Genitalinspektioun an engem Sproochentest gi mir era gelooss a vun der ADR Crème de la Crème mat Crémant versuergt. Mir proste mam Chef vun den US-Republikaner zu Lëtzebuerg, dem Éiere-Maskottche Gast Gibéryen, an dem Timon Müllenheim, deen eis evangelikal Schnittercher mam Leif Gottes ubitt. Wor deen net eigentlech ausgeschloss ginn?

No e puer Pätt nach an den héijen Norden ze fueren, och dat huet Traditioun. Mir kämpfen eis duerch d’Gemenge-Neijoerschpätt bis op Bëschrued, wou mer eng kleng Figur präsentiert kréien, déi dankbar mam Kapp wackelt. E Paschtouer erkläert eis, dass hei am Norden deemnächst och nees Aarbechtsloser aus Afrika op de Kottengsfelder aus Dankbarkeet gratis schaffe wäerten.

Well mer schonn hei oawe sinn, gi mer bei d’DP, déi hiren Neijoerschpatt dëst Joer an der Shopping Mile zu Maarnech organiséieren. Wisou hei, wollt d’Corinne Cahen eis dee Moment net beantwären, och wier d’Lydie Polfer verschwonnen. Ëmmerhi gouf gudden Gin Tonic zerwéiert.

Mir brauchen nees eng Paus vun der Politik a gi bei eng ASBL. Déi ma jo Guddes. Mat gestrecktem Aarm begrëissen eis de Lex Roth an den Tom Weidig bei Actioun Lëtzebuergesch. Eis fält op, wisou mir um ADR-Patt keen aktive Politiker gesinn hunn: Déi sinn all hei. De Fred Keup weist säi selwer designte Pin mat der

Opschrëft „Féck Féck Lëtzebuerg“. Originell. Fir net mam Geosproff schwätzen ze mussen, loosse mer eis vum Alain Atten eng dräivéierel Stonn laang d’Originne vum Wuert „Neijoerschpatt“ erklären, déi mer iech hei erspueren.

Weider geet et bei d’Piraten. Moment – ware mer do net schonn? De Marc Goergen begréisst eis um „Freibeuterpatt“. Hei gëtt et ëmmerhin och Rum. Mir regrettéieren, all déi Neijoerschpätt an engem Dag ze absolvéieren. Soit. Mir schläichen eis eraus, wat net sou einfach ass, well ausser eis an dem Goergen keen hei op der Marie-Astrid ass. Dobaussé gi mer ugeschwat: „Di do hu mech net era gelooss!“ Mir gi bei déi louche Figur an de Schiet, an der Hoffnung, dass si plängt, eis an der Musel ze ersaufen. Et sollt net sinn. Hien dréckt eis eppes Pelzeges an d’Hand. „Dat ass eng Neijoersch-Patt. Ech sammelen déi, vun all de Muppen déi d’Leit mer uvertrauen.“ Den Daniel Frères schläicht sech. Dësen Artikel war e Feeler, mee et muss weider goen.

De biergerlechste vun de Pätt hu mer eis bis zum Schluss opgehuewen. Ukomm am Hotel Royal, gi mer héiflech begréisst. „Wëllkomm um Neijoerschpatt vun der CSV. Hutt Der Är Mask dobäi?“ D’Sëmm vun der maskéierter Persoun ass onverkennbar. Genee wéi de Mann, dee si un der Léngt féiert. Hien dierf net ouni seng Meeschtesch aus dem Haus, heescht et. Mir haten eis scho gewonnen, firwat d’Lydie net um DP-Patt war. Mir si prett, fir endgültig ënnerzegoen. Prost 2025.

### Wetter:



Liebesbriefe an die Redaktion: hannerland@richtung22.org

Preis: 240 LuF.







# ESOU GËTT



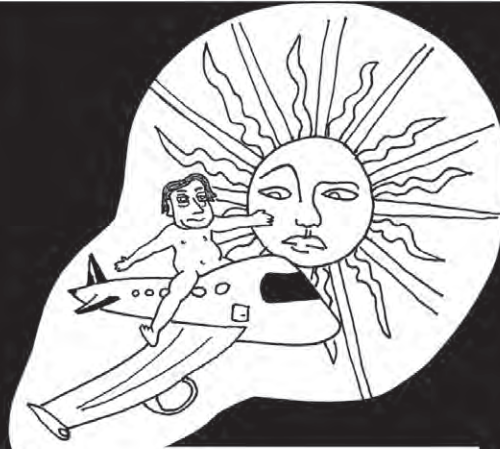
Am **Januar** brécht den nächste Klëppelkrich aus. Nach virum Taser erlaabt d’Regierung der Police d’Verwende vum hëlzene Klëppel fir op alles ze klappen, wat dobaussen an der Keelt d’Feierdeeg iwwerstanen huet. Heescherten, Obdachloser, Jugendlecher an elo endlech nees Leit aus Syrien.

SEVEN OF STICKS - LÉON GLODEN



Stolz verkënnegt den Ëmweltminister Serge Wilmes dee wärmste **Februar** zanter der Opzeechnung. E weidere Grond fir Optimismus: Lëtzebuerg erreecht schonn de 17. Februar säin *Overshoot-Day*, dräi Deeg éischter wéi 2024. Fir Meteo Boulaide ze iergeren, gëtt Meteolux doropshin eng Alerte Semi-Verte eraus.

XVII - THE STAR - SERGES WILMES



Zu Esch demissionéiert am **Mäerz** iwwerraschend de Pim Knaff als Kulturschäffen a flücht an Thailand. Duerno fält op, dass de Kulturveräin frEsch een Affer vum sougenannten Direkter-Trick ginn ass. Op Uweisung vun engem Direkter vu Lille, deem am Fong ni do ass, goufe permanent Suen op Lille iwwerwisen. HUT iwwerhëlt d’Escher Kulturpolitik.

XIX - THE SUN - PIM KNAFF



Onbemierkt huet d’Justizministesch Elisabeth Margue bis Enn **Juli** de Justizsystem ëmgebaut a präsentéiert den neie Jugendschutz (d’Bevëlkerung virun de Jonke schützen: feste Prisong ab 12). D’Pressekonferenz ass onfairerweis sou kuerz virun der Summerpaus, dass et der Press onméiglech ass, eppes dovunner matzекреien.

XIV - TEMPERANCE - ELISABETH MARGUE



Am **August** geschitt näischt. Domat ënnerscheet sech dëse Mount zwar net fundamental vun deenen anere Méint, wat d’Lëtzeburger Politik betrëfft, mee an dësem Mount mécht d’Press och net sou, wéi wann. Eng gutt Geleeënheet fir aarm Deputéierter, ee klenge Vakanzenjob ze maachen. Fir net vum Barbara Agostino gemobbt ze ginn, kommen d’Chamberskolleegen brav an d’Zelt.

THREE OF CUPS - BARBARA AGOSTINO



D’Leit sinn nach an der Vakanz, hänken op der Schueberfouer oder sinn a Gedanke scho beim Trounwiessel: Am **September** gëtt déi grouss Rentereform hannert zouenen Dieren decidéiert a kee kritt et mat. Unis- an Ausbildungsjore souwéi Stagen, Interimsaarbecht, CIE an all onseriéis an onproduktiv Ustellung vu Jonke ginn net méi ugerechent.

XV - THE DEVIL - MARC WAGENER

## LÉON: MENG BANNENZEG AFFÄREN



*Nodeems d’Hannerland dem Eric Thill ee Joer laang hei eng Plaz ginn hat fir eis u sengem haarden Alldag als Kulturminister deelhuelen ze loossen, ass et eis eng grouss Eier, ee Change-ment unzekënnegen. D’Relève iwwerhëlt de Minister fir Daarmspiegelungen/bannenzeg Ugeleeënheeten, de Léon Gloden. De fréieren Député-Maire an Affekot aus räichem Haus ass vun den Hannerland-Liesenden rezent zum „Gëllene Kallef vum Joer 2024“ gewielt ginn. Ee Grond méi, fir authentesch Ablécker an d’Liewen a Wierke vum Ris vun der Musel ze liwweren.*

Während ech dës éischt Zeile vu menge Memoiren als groussherzogleche Police-Minister schreiwen, fale vereenzelt Schnëiflacken erof op d’Wéngerte ronderëm Gréiwemaacher. Et herrscht eng wonnerbar Rou. An awer ass mir bewosst, dass anzwousch dobausse Brigangen ongestrooft Bushaisercher futti schloen a Blumme rausrappen. Mäi Bléck fält op eise schéine

Chrëschtbeemchen. Ech konnt iwwer d’Feierdeeg endlech ee bëssi ofschalten: an zwar d’Tëlee, nodeems ech dräi Deeg laang den ZDF gekuckt hunn, dee mäin

Interview anscheinend awer net gesent huet. Dobäi hat ech d’Biller vum Interview dach schonn a mengem wéchentleche Recap op de sozialen Netzwierker verbreet.

Lo ass et Zäit no vir ze kucken. Wat bréngt dat neit Joer eisem Land? Wat bréngt et mir perséinlech? Sinn ech do ukomm, wou ech hiwollt, oder wollt ech dohi, wou d’Elisabeth Margue elo ass? Wat fir Spuere wäert ech hannerloossen, firwat schneiden ech am Politmonitor sou schlecht of, a firwat huet d’ZDF mech rausgeschnidden?

An der Silvesternuecht ass mir am Dram mäi grousst Idol begéint. De Joseph Bech huet mir vun dobaussen op menger Maierchen zougeruff, ech dierft eist Ländchen net verkomme loossen. Ech hunn zeréck geruff: „Ech wäert d’Stroossen an d’Virgäertercher propper halen, mäin neit Policegesetz wäert schocke wéi een Taser an

ech wäert expulséieren, expulséieren, expulséieren“, an nach séier ergänzt: „Awer ech si fir Europa“. Do huet et „puff“ gemaach, de Joseph Bech ass verschwonnen an ech sinn entsat waakreg ginn. Hunn ech eppes Falsches gesot?

Panesch hunn ech mäi gëllenen *Hermès*-Buedmantel ugedoen, sinn a meng Kaschmir-schlappe gesprongen a hu mech vu mengem Chauffeur bei de Joseph-Bech-Monument op der Schiltzeplaz féiere gelooss. Ech si jo nawell ee grouse Léon, mee zum Joseph Bech muss ech eropkucken. De Mound huet säi plakegen Torso belicht an ech hu mech musse schudder. Hunn ech hien ieren sou falsch interpretéiert wéi de Code Napoléon vun 1789? Dat neit Joer bréngt eis net just de 50. Doudesdag vum Joseph Bech, mee och de 40. Geburtsdag vum Schengen-Ofkommen. Hie wollt jo net just een autoritäre Staat erriichten, mee wor niewebäi och nach Papp vun der Europäescher Integratioun. Krut och hie meng Aussoen an de falschen Hals oder sinn ech ze oneuropäesch?

„Lauschter Joseph“, hunn ech geruff, „d’Bausse-grenze vun der EU wëll ech verdeedegen, mat all Mëttel. Mee hei un der Musel sinn ech natierlech fir Schengen. Dat eent bedéngt dat anert. Dat sot ech och dem ZDF. Autoritär an integrativ. Dat ass dach an dengem Sënn?“ Keng Reaktioun. Dat schlecht Gewësse krut mech ze paken. A menger autoritärer Agenda sinn ech gutt viru komm, mee a puncto europäesch Integratioun hätt ech méi maache kënnen. Natierlech hätt ech juristesche géint déi däitsch Grenzkontrolle virgoe kënnen. Wa mäi plakegen Torso spéider eng Kéier net just am Rond-Point Potaschbiere oder nieft der Décharge Muertendall stoe soll, muss ech déi richteg Léieren aus dem Joseph Bech sengem politesche Wierken zéien.

Déi gréisste Léier vum Joseph Bech? Timing. An den 30er wor hien autoritär, an de 60er pro-europäesch. An dotëscht, an de 40er, sécher zu London. 2025 géif de Joseph Bech mam Giorgia Meloni an der Nancy Faeser an enger Rei stoen an hei un der Bréck d’Grenzhaiercher renovéieren. Ech wor net ze mann, mee ze vill pro-europäesch. Dat wäert sech 2025 änneren.





# 2025

Et ass esou Tradition: Zum Joreswiessel sinnéiert all Medium, och hei am Land, doriwwer, wat eis dat neit Joer brénge wäert. Déi eigentlech Skandaler seet dobäi kee virus. Oder?

Well zu Lëtzebuerg mol nees just d’Verwaltung vum Status Quo op der Agenda steet, falen d’Previsiouns-Artikel gewunnt onspektakulär

aus. Kosmetesch Verännerunge bei Renten, Walrecht a Steiere kéinte sech undeiten, d’Sonndesaarbecht an der Chamber bleift tabu. Dat Spannendst heiheem ass d’Onofhängegkeets-erklärung vun der *Republik fréit Bettenduerf*. An dobaussen, dass dem Luc Frieden säin Alter Ego (nämmlecht „Wäerter“, „Charisma“, a „Coiffure“) an Däitschland un d’Muecht komme

wäert. Sou wäit, sou langweileg. Spekulationen iwwerléisst d’Press léiwer der Finanzplaz.

Just d’*Hannerland* huet seng Hausaufgaben gemaach a liwwert déi Informatiounen, déi d’Vollek verlaangt. Mat enger doudsécherer Method hu mir d’Tarotkaarten geluecht a soen Iech hei, wat eis d’Joer 2025 wierklech brénge wäert.



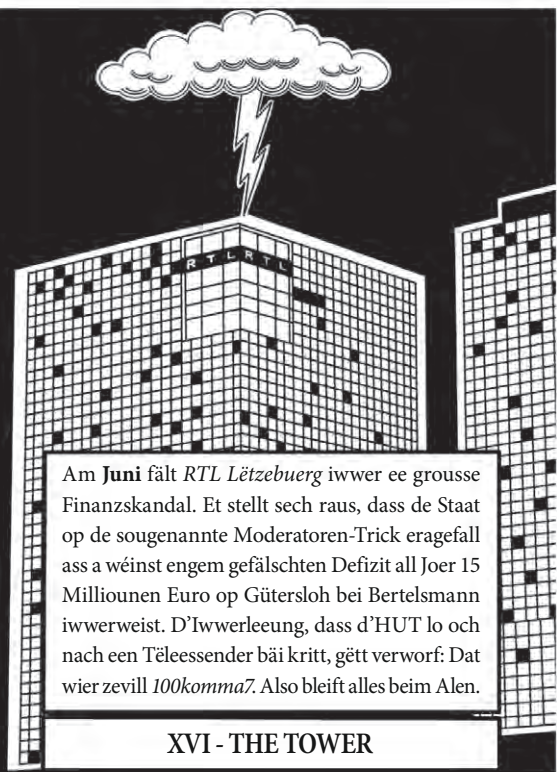
Beim drëten Ulaf klappt et. D’Deputéiert hunn hir Virschléi fir eng grouss ugeluechte Walrechtsreform agereecht an domat der Demographie, der Demokratie an der Demoskopie Rechnung gedroen. Den éischten **Abriell** verkënegt de Claude Wiseler d’Resultater. Et bleift alles beim Alen.

I - THE MAGICIAN - CLAUDE WISELER



D’Afeierung vun der Nuetsaarbecht, d’Erlebnis fir d’Patronat Tarifvertrëg mat sech selwer auszuhandelen an d’Ofschafung vun der ITM am Zuch vun der *simplification administrative* geet de Gewerkschaften ze wäit. Am **Mee** trieden se an de Generalstreik. Symbolesch, fir een Dag. Gléck fir de Georges Mischo: De Streik fält op e Feierdag.

VI - THE LOVERS



Am **Juni** fält *RTL Lëtzebuerg* iwwer ee groussen Finanzskandal. Et stellt sech raus, dass de Staat op de sougenannte Moderatoren-Trick eragefall ass a wéinst engem gefälschten Defizit all Joer 15 Milliounen Euro op Gütersloh bei Bertelsmann iwwerweist. D’Iwwerleeung, dass d’HUT lo och nach een Tëleessender bäi kritt, gëtt verworfen. Dat wier zevill *100komma7*. Also bleift alles beim Alen.

XVI - THE TOWER



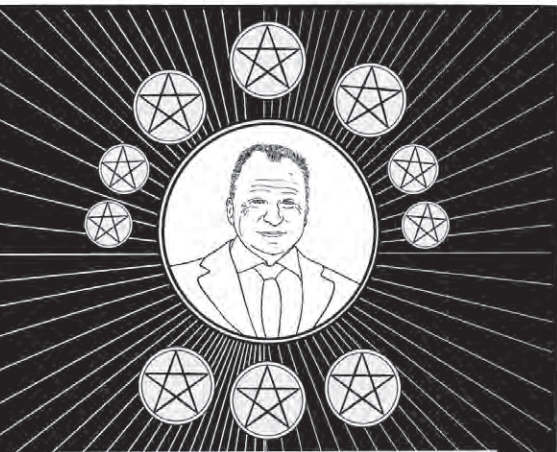
Dat nationaalt Highlight vum Joer ass den Trounwiessel am **Oktober**, allerdéngs ass den Heng op en Enkeltrick eragefall. Well den Ierfgrandduc Guillaume awer keng Loscht op de Posten huet, féiert kee Wee laanscht Ierfierf-Grand-Duc, de klenge Charles. Um Troun ukomm, rífft dësen direkt den nationalen Noutstand aus a kann a Rou duerchregéieren.

IV - THE EMPEROR - CHARLES



De Wanter kënnt, a well der Buergermeeschtesch Lydie Polfer d’Mesurë vun der nationaler Politik einfach net wäit genuch ginn, féiert si am **November** eng Justice Locale an. Iewescht Riichterin gëtt d’Madamm Polfer selwer. Am Schnellverfare gi presuméiert Drogendealer vun hirer Plaz laanscht d’Tramsschinnen op d’Tramsschinn verluucht.

XI - STRENGTH - LYDIE POLFER



De Staatsbudget kënnt am **Dezember** fir de Vote an d’Chamber. Glécklecherweis goufen d’Recetten nees ënnerschat an de Staat muss sech mat der Fro plooën, wou dräi zousätzlech Milliarden ënnerbruecht gi kéinten. D’Regierung vun der Sozialer Keelt erkennt, dass leider nach ëmmer net d’Viraussetzung fir Austeritéitspolitik erfëllt sinn. Traureg.

TEN OF PENTACLES - GILLES ROTH

## EN INSPIRÉIEREND GEDICHT VUN EISEM LIESER, DEM GUY VUN ZOLWER

31. Dezember: New year, new me,  
ech schreiwé Virsätz op mat Fantasie,  
Véier mol d’Woch Sport, Zigarette bleiwe fort,  
Sober January an en neien Hobby,  
Mat mengem Noper Fridde schléissen,  
Zäit mat der Famill genéissen.  
An um 12 Auer dann,  
lauden ech eng nei Ära an.

Freedefeier a Knupperte gi lass,  
upps, een iwwer d’Heck geschmass.  
Sinn onschëlleg, hunn eng hänken,  
muss glat u meng Virsätz drénken

Wat jäizt deen Hännés iwwert den Drot?  
Eng an d’Schnëss, wann dee sech beklot.  
Okay, lescht Packung, dann ni méi eng Clope.  
Freck, Fitness ass deier, hunn déi den Aasch op?

E leschte Virsaz hunn ech nach:  
Ech erënnere mech, ech konnt mol Schach.  
Meng Duechter zitt mech of. „Aaschlach!“  
Do hunn ech d’Briet um Knéi zerbrach.  
Hu kuerz meng Contenance verluer,  
Virsätz sinn net fir haut, mee fir muer.

## WAT GÉING DE PIERRE PETERS WIELEN?

*No dem Fernand Kartheiser sengem Interview mat enger russescher Zeitung, dem Elon Musk senger Walempfeeling fir di rietsextrem AfD am däitsche Springer-Blat Welt, enger Lieser\*innen-Ëmfro am Wort, ob e wéineg Rassismus net awer néideg ass fir Spenden ze sammelen, an dem Ofschafe vu Fakten duerch de Mark Zuckerberg, loosse mir eis et net huelen, eis och fir déi extrem Meenungsfräiheet anzesetzen. Dofir hu mir eng sou genannten „KI“ gefrot, eis eng Walempfehlung ze schreiwen — aus dem Point de Vue vum wéinst Opruff zum Haass verurteilte Pierre Peters.*

Als politesch Perséinlechkeet mat engem staarken Engagement fir d’Onofhängegkeet vu Lëtzebuerg an traditionelle Wäerter, ruffen ech, Pierre Peters, all patriotesch

Lëtzebuurger dozou op, bei den nächste Walen hir Stëmm fir di Demokratesch Partei (DP) ofzeginn. D’DP ass d’Stëmm vun de besuergte Bierger am Garer Quartier, steet fir d’militäresch Stærkt vun der Natioun a fir d’Fräiheet vun de Bauerebetriber. Si kämpfe fir eist kulturellt Ierwen an eise Patrimoine. D’Staatsplazen behält si net just de Lëtzebuurger vir, mee souguer just Leit, déi hinne perséinlech gutt bekannt sinn.

An Zäiten, wou eist Land signifikanten Erausforderungen ausgesat ass — wirtschaftlech Instabilitéit, d’Erosioun vun traditionelle Wäerter, a wuessendem externen Drock — steet d’DP als Fiels an der Brandung géint dës Geforen. Hir Visioun fir e staarkt Lëtzebuerg ass wichteg fir eis Identitéit ze erhalen, eis Interessen ze verdeedegen, a sécher ze goen, dass zukünfteg Generatiounen eng räich a sécher Natioun ierwen. Wielt DP fir e Lëtzebuerg, dat senge Wuerzelen trei bleift.

— Géigenduerstellung —

D’*Hannerland* steet fir Meenungsfräiheet. Trotzdem kënnen mir dës Meenungsbäitrag sou net stoe loosse. Mir distanzéieren eis ausdrécklech vu jeglichem Opruff zum Wielen vun der DP.

Amplaz vun der DP: Wielt eng Partei, déi schwéier Verbrieche wéi Héngerdéifstall nach seriö hëlt. Déi sech aktiv fir eng fair Ëmverdeelung vun ënnen no uewen asetzt. Där hire Präsident der Meenung ass, mir hätte sou lues genuch Leit aus Afrika oder Asien hei am Land. Eng Partei, déi aktiv géint Gewerkschafte virgeet. Eng, déi Mënsche ganz eleng op hir ekonomesch Valeur reduzéiert. An eng, déi dem Laurent Mosar seng Meenungen als ganz normal ugesäit. Wielt CSV. Eng Partei, déi di Walberechtgt zu Lëtzebuerg verdénkt hunn.